La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mercredi 27 mai 1998
114e année No 213
88 pages, 6 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

JONC À DIAMANTS
OR 14 K. 2 TONS 25 PTS DE DIAMANTS
SPÉCIAL 319$
1739 MODÈLES D'ALLIANCES ET JONCS D'ANNIVERSAIRE
2631188

BIJOUTERIE le roy
277-3127
(coin Jean-Talon) 7139, rue ST-HUBERT

Hockey
1
3
page S7

Économie
45% des PME vont embaucher des étudiants cet été
page D5
Sondage PME

Mode
Sur deux roues
page C1

Cyberpresse
Impérialisme informatique
page B7

Baseball
3
9
page S8



Tabac: Ottawa ferait preuve de souplesse pour la commandite

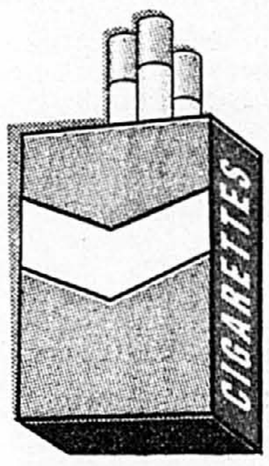
VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

La bataille du tabac reprend cet après-midi à Québec avec l'étude en commission parlementaire du projet de loi Rochon, pendant qu'à Ottawa, le ministre de la Santé Allan Rock s'apprête à accorder un délai supplémentaire de cinq ans à la commandite du tabac aux événements sportifs et culturels.

Plus d'un an après avoir promis d'amender sa loi antitabac pour permettre à l'industrie de la course automobile de survivre, le gouvernement Chrétien cache toujours son jeu, laissant à Québec la difficile tâche de défricher le terrain.

Plongés dans l'incertitude, les organisateurs d'événements sont prêts à certaines concessions, notamment de faire une croix sur un fonds de transition en échange d'un délai plus long avant l'interdiction des commandites.

Voilà justement le scénario avancé par des membres du cabinet du ministre Rock à des dirigeants d'organismes au cours des derniers jours, a appris *La Presse*.



De plus, selon les informations recueillies hier à Ottawa, Allan Rock abandonnera le projet de mettre sur pied un fonds transitoire visant à aider les événements sportifs et culturels à se sevrer des fabricants de tabac.

Impossible toutefois de confirmer la nouvelle auprès du ministre lui-même, qui a fui les journalistes à deux occasions, hier aux Communes.

Selon différentes sources, M. Rock trouve incongru de débloquer

Voir **TABAC** *en A2*

Loi 101: «dura lex sed lex»

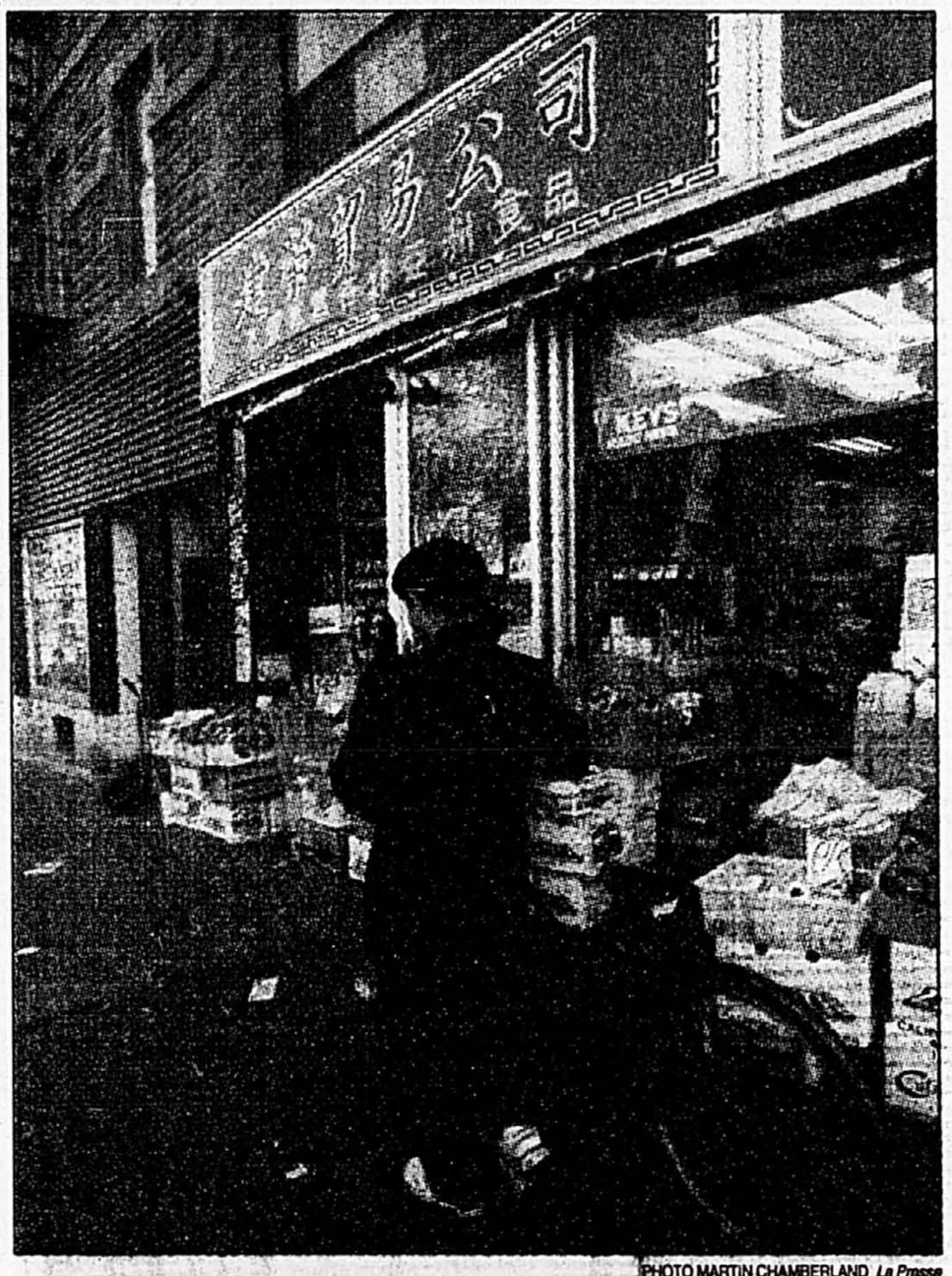


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND *La Presse*

Le premier ministre Bouchard a été formel hier: « il n'a jamais été question d'enlever le chinois des affiches » dans le quartier chinois de Montréal. Il explique que le gouvernement va trouver une solution acceptable et... à l'intérieur de la loi.

Bouchard invite les fonctionnaires à faire preuve de modération

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Montréal est une ville française, a soutenu le premier ministre Lucien Bouchard, atténuant l'impression donnée la semaine dernière aux États-Unis par ses déclarations sur le bilinguisme de la métropole.

Mais devant les irritants nombreux soulevés par l'application de la loi 101, le premier ministre Bouchard a lancé un appel à la modération aux fonctionnaires chargés d'appliquer la Charte de la langue française. Dans le dossier controversé de l'affichage dans le quartier chinois, Québec « a arrêté le dossier » et tente de trouver une solution à l'amiable « à l'intérieur de la loi ».

M. Bouchard s'est défendu de tenir deux discours, l'un modéré à l'étranger, l'autre plus ferme pour rassurer les militants péquistes. « Ce que j'ai dit (aux États-Unis) c'est que la population active au Québec est bilingue à 50 %, qu'à Montréal c'est 60 % et que c'est 80 % chez les ingénieurs et les cadres. Cela fait du territoire

Voir **LOI 101** *en A2*

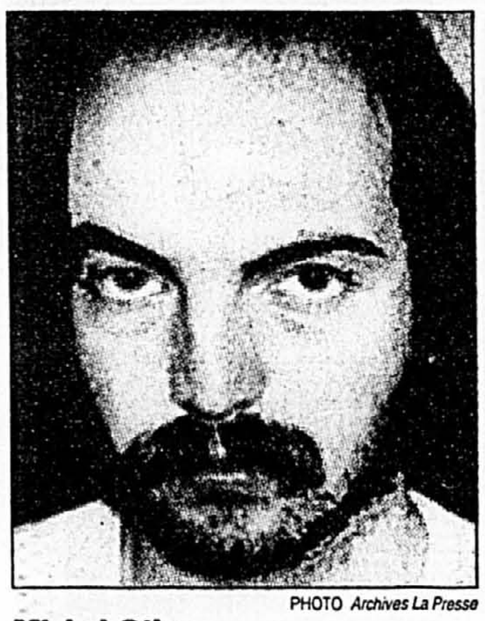


PHOTO *Archives La Presse*

Michel Otis

Michel Otis acquitté du meurtre de la jeune Kristina Blain

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« Je ne l'avais jamais vu sourire en 10 mois. Il dit avoir pleuré un peu », a déclaré à *La Presse*, hier midi, Me Pierre Léger qui venait de rencontrer son client, Michel Otis, 28 ans, acquitté quelques minutes auparavant du meurtre non prémédité de Kristina Blain-Dufour, 35 mois, battue à mort l'été dernier.

Elle avait été découverte sans vie, le corps meurtri d'une centaine d'ecchymoses et le foie déchiqueté, le 25 juillet dernier, près du lac Noël, à Saint-Colomban, quelques heures après que sa mère et amie d'Otis, Isabelle Blain, 23 ans, eut rapporté sa disparition à la Sûreté du Québec. Blain est accusée du meurtre de sa fillette et elle connaîtra la date de son enquête préliminaire le 18 juin.

« Mon petit gars ne méritait pas ça, il aime trop les enfants. Justice a été rendue », a pour sa part mentionné en pleurant Hervé Otis, le père de Michel.

« Je demeure convaincu que c'est lui a qui tué la petite, mais ce n'est pas moi qui décide, ce sont les jurés. S'ils avaient entendu toute la preuve, le verdict aurait probablement été différent », a soutenu peu de temps après la décision du jury le procureur de la Couronne, Jean-Pierre Boyer. Très ébranlé par le verdict des sept hommes et cinq femmes, Me Boyer a déclaré que tout indiquait qu'il allait interjeter appel, le principal motif étant la décision de la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure, de refuser qu'une partie de la déclaration d'Otis captée sur vidéo soit produite en preuve devant les jurés. Dans cette partie, il dit notamment avoir donné des coups de poing au ventre de Kristina, ce qui lui a causé des bleus.

Pour la première fois depuis le début de ce long procès, la salle d'audience était remplie quand, vers 11 h 45, la présidente du jury a prononcé deux fois le mot acquitté : une fois pour ce qui est de l'accusation de meurtre non prémédité et l'autre pour homicide involontaire, verdict possible ouvert par la juge Piché à la demande de la défense.

Alors que Michel Otis demeurait impassible dans le box, Gisèle Côté, l'amie du père du jeune homme, n'en finissait plus de lui donner des mouchoirs en papier pour qu'il s'essuie les yeux. Une fois dans le corridor, M. Otis a sauté dans les bras de Me Léger et de Me Patrick

Voir **MICHEL** *en A2*

Montréal paye trop cher pour la réfection des rues

Le vérificateur de la Ville estime que les prix sont gonflés et que la surveillance est insuffisante

ANDRÉ NOËL

C'est souvent la même douzaine d'entrepreneurs qui refont les rues et les trottoirs à Montréal, a déploré hier le vérificateur de la Ville en déposant son rapport annuel. Les prix sont gonflés et la surveillance des travaux laisse à désirer, a-t-il ajouté.

« On a aussi constaté que, dans certains cas, ces compétiteurs devenaient les fournisseurs ou les sous-traitants de celui à qui le contrat était octroyé, indique le rapport. On peut ici conclure que l'offre du marché dans le secteur des infrastructures est relativement restreinte. »

Certains employés de la Ville ont mentionné à l'équipe du vérificateur, Guy Lefebvre, que les coûts des travaux de réfection avaient augmenté de façon substantielle au cours des dernières années.

Il y a deux ans, des compagnies ont été accusées d'avoir formé un « cartel du béton » dans la région de Québec et condamnées à des amendes de 5,8 millions en vertu de la loi fédérale sur la concurrence. Assiste-t-on à un cartel de l'asphalte à Montréal ?

« Il est difficile de savoir s'il y a entente, a dit M. Lefebvre, en présentant son rapport, hier. Mais on constate que les coûts sont plus élevés à Montréal. Les prix poussent vers le haut. Pourtant, il suffirait de quelques mesures pour économiser quelques millions de dollars. » Le Service des travaux publics a une façon de faire ses calculs qui gonfle les prix, soutient le vérificateur. Ainsi, avant de lancer un appel d'offres, le Service établit ce qu'il est prêt à payer en faisant la moyenne des dernières années entre les différentes offres. Or les prix varient beaucoup.

Par exemple, le prix d'une borne-fontaine a été proposé à 7100 $ par un entrepreneur et à 3358 $ par un autre. Pour un autre contrat, le prix de la pierre variait entre un dollar et quinze dollars. Dans la même saison, un entrepreneur a proposé un prix de 1,07 $ l'unité pour du bitume dans un contrat et 115 $ dans une autre soumission. Le prix moyen que s'attend à payer le Service des travaux publics est donc loin du prix le plus bas.

Les entrepreneurs le savent. Ils savent aussi que les quantités de bitume ou d'autres matériaux peuvent être majorées de 10 %. « Selon nous, les techniques d'estimation utilisées par le Service des travaux publics mettent une pression à la hausse sur le coût des contrats », écrit le vérificateur.

Ce service ne rejette pas les soumissions exagérées, déplore M. Lefebvre, qui recommande de suivre le modèle de la Ville de Québec. Pour mieux contrôler le coût des matériaux, la Ville de Québec oblige les entrepreneurs à acheter ses matériaux chez elle ou chez des fournisseurs prédéterminés. Il coûterait souvent moins cher de faire faire les travaux par les cols bleus.

« Notre rapport fait état de plusieurs irrégularités au chapitre des contrôles », ajoute M. Lefebvre. Les

Voir **MONTRÉAL** *en A2*

■ **Autre texte en page A6**

Canada-Vie achète CrownVie

La société Canada-Vie a fait savoir hier qu'elle faisait l'acquisition des activités d'assurance invidivuelle et collective de CrownVie. À la suite de cet achat, l'actif sous gestion de Canada-Vie passe à 48 milliards, une augmentation de cinq milliards. Pour sa part, CrownVie conserve un actif de 1,5 milliard dans les secteurs de l'immobilier, du placement et des prêts hypothécaires. CrownVie, qui affiche des résultats décevants depuis 1994, est détenue par deux importants actionnaires, Haro Financial Corp. et Extendicare Inc.
À lire en page D1

583
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	D2	Bridge	E5	Horoscope	D22
- index	D16	Arts et spectacles	E1 à E4	Décès	E7	Loteries	A2, A7
- immobilier	D16 à D19	- horaire spectacles	E4	Économie	D1 à D15	Mode	C1 à C8
- marchandises	D19, D20	- horaire télévision	E2	Feuilleton	E5	Monde	A24, E8
- emplois	D20 à D22	- télévision	E1	- Pub.-marketing	D24	Mots croisés	D18, S10
- automobile	D22, D23, E5	Bandes dessinées	D17	Êtes-vous observateur	D16	Mot mystère	D20

Opinions	B3
Politique	B1, B4 à B6, B8
Tabloïd Sports	
- Philippe Cantin	S5

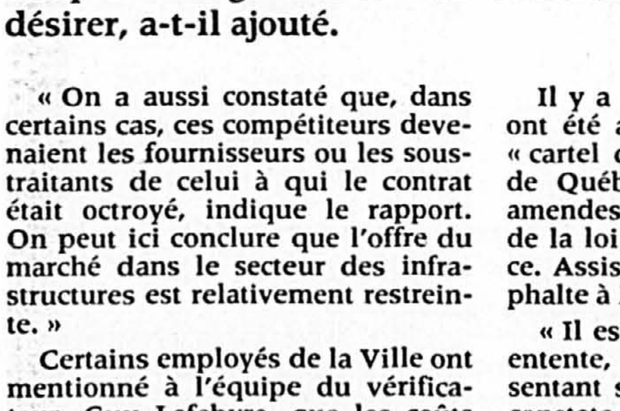
ÉDITORIAL

Quand la politique tue l'économie
- *Alain Dubuc*
page B2

MÉTÉO

Ensoleillé, ciel variable en après-midi
Max. 21, min. 11
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1



2619197-M

No 1 sur Haïti
Prix à partir de 462$
À suivre samedi prochain

Fanatique d'Opéra (16 jours)
À la demande générale, suite à son très grand succès,
l'Opéra Aïda est de retour en Égypte du 2 au 17 oct. 98
- De Montréal (aller-retour) - Hôtels 5 étoiles incluant 2 repas par jour - Croisière 5 étoiles, 6 jours cabine extérieure, incluant tous les repas et les visites guidées durant la croisière - 2 jours de visites guidées au Caire - Tous les transferts requis en Égypte
Prix par pers. en occ. double : 3 359 $ « Exclusivité Multi Voyages »

Dites adieu au stress et rechargez-vous...
Au Centre spa Horizontes El Guea à Cuba (8 jours / 7 nuits)
Vol aller/retour "Varadero" -transferts aéroport/hôtel aéroport - hébergement - 3 repas par jour - évaluation médicale - 23 soins par semaine - cocktail de bienvenue - accès à toutes les installations de l'hôtel
Le prix par pers. en occ. dble 1499$

J'ai besoin de vacances!
multi-voyages
Permis du Québec
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
858-0011 • 1-888-302-6221
Ouvert le dimanche
2619197

Suites de la une

Tabac: Ottawa ferait preuve de souplesse pour la commandite

TABAC / *Suite de la page A1*

100 millions de dollars pour des événements sportifs et culturels alors qu'Ottawa est accusé de priver les victimes du sang contaminé d'une compensation juste et équitable.

Par ailleurs, les amendements qui étaient attendus avant la fin de 97 ne pourront être adoptés avant l'automne puisqu'il ne reste plus assez de temps pour ce faire avant l'ajournement pour les vacances d'été. En l'absence d'amendements, c'est donc la loi actuelle, et par conséquent l'interdiction de toute commandite du tabac, qui s'appliquera dès le premier octobre.

Pour survivre sans fonds de transition fédéral, le Ralliement pour la liberté dans la commandite se tourne maintenant vers Québec, à qui il réclame une prolongation de deux à cinq ans du délai de l'application de la loi sur les commandites.

Le projet de loi Rochon déposé le 14 mai accorde un délai de deux ans aux événements commandités par les fabricants de cigarettes pour se trouver de nouvelles sources de revenus. Les écuries de Formule 1, qui participent au Grand Prix de Montréal, obtiennent un traitement particulier, soit un délai de cinq ans pour faire disparaître les noms de marque de cigarettes de leur entourage.

La question des délais accordés par le ministre de la Santé promet de vifs débats.

« Le gouvernement va devoir nous passer sur le corps pour allonger les délais, affirme le Dr Marcel Boulanger, président du Conseil québécois sur le tabac et la santé. C'est une bonne loi, qui n'aurait besoin que de quelques amendements. »

Pour le Conseil québécois sur le tabac et la santé, le tabagisme est une épidémie et doit être traité tel quel. « Cette loi est une mesure d'hygiène publique, comme la pasteurisation du lait », renchérit le Dr Boulanger.

La rumeur de la disparition du fonds transitoire du gouvernement fédéral inquiète au plus haut point les organismes québécois qui dépendent en ce moment des commandites des compagnies de tabac.

Les différents festivals et événements sportifs du Québec touchent environ la moitié de la cagnotte des fabricants de cigarettes, soit 30 millions par année.

Or le fonds de transition annoncé par le gouvernement du Québec n'est que de 12 millions. « Québec va manquer d'argent si Ottawa ne met plus ses 100 millions », indique un porte-parole des organismes commandités.

Le délai proposé de deux ans est trop court, soutient le Ralliement pour la liberté dans la commandite, qui prévoit la mort de plusieurs événements.

« On peut vivre avec un délai de cinq ans, ça nous donne le temps de trouver une alternative, affirme Max Beck, le président du Ralliement. Avec un délai de deux ans, on va tous se précipiter vers les mêmes sources de financement comme les lemmings se précipitent en bas de la falaise. »

Loi 101: «dura lex sed lex»

PAS / *Suite de la page A1*

québécois une région très bilingue. » Mais, insiste-t-il, « la langue officielle c'est le français, ses institutions sont francophones et Montréal est français ».

Depuis quelques jours, le chef du PLQ, Jean Charest, aiguillonne M. Bouchard soulignant qu'il n'oserait pas faire devant les militants péquistes la promotion du bilinguisme comme dans son périple américain la semaine dernière.

Pour M. Bouchard, Québec favorise le bilinguisme individuel, mais les institutions québécoises doivent carrément rester francophones.

« Le gouvernement ne tient pas un discours (pro-bilinguisme) ailleurs pour l'éviter ici. C'est nous qui avons modifié le curriculum scolaire pour que les élèves du primaire puissent, dès la troisième année commencer à apprendre une langue seconde », de souligner M. Bouchard.

La loi 101 doit être « appliquée dans toute sa rigueur, mais d'une façon qui ne provoque pas des réactions négatives. Il ne faut pas appliquer la loi plus durement qu'elle ne l'est », a commenté M. Bouchard, en marge d'une réception destinée à honorer les athlètes québécois à Nagano. Pas question de modifier la loi 101, ni même sa réglementation, assure le premier ministre. « Il y a dans la loi des dispositions qui permettent de l'appliquer correctement. »

Comme aux États-Unis, la semaine dernière, il a rappelé que toute la controverse au sujet des versions linguistiques des logiciels venait d'informations erronées d'un fonctionnaire. On avait soutenu que l'utilisation de logiciels anglais par des employés francophones était prohibée. Or la loi prévoit qu'une version française doit être disponible pour ces employés sans pour autant qu'il soient tenus de s'en servir.

Quartier chinois

Quant à l'affichage commercial dans le quartier chinois, « il n'a jamais été question d'enlever le chinois des affiches ».

Le gouvernement « a arrêté le dossier pour trouver une solution que tout le monde va accepter... à l'intérieur de la loi », a déclaré M. Bouchard.

Selon la ministre responsable Louise Beaudoin, c'est la Commission de protection de la langue française qui avait envoyé des lettres aux commerçants leur enjoignant de respecter les dispositions de la loi sur la langue d'affichage.

« Mais il y avait eu deux séances d'information de la Commission avec ces commerçants chinois. Visiblement, il y a eu un profond malentendu. » Devant le tollé général, Québec a vite balayé sous le tapis cette question controversée. Mme Beaudoin précise que « l'opération a été suspendue » et que le sous-ministre Jean-Claude Corbeil est en train de discuter avec eux.

M. Bouchard évitait hier de qualifier « d'insensibles » les fonctionnaires en cause : « ils appliquent une loi délicate d'application, c'est une question chargée émotivement et il est arrivé que cela crée inutilement des impressions qui nous font mal ».

« On ne peut les blâmer d'appliquer la loi. Parfois il y a des coches mal taillées, c'est très rare, mais c'est monté en épingle dans les médias. »

Même problème dans le dossier des cartes de visite : certains fonctionnaires de l'Office de la langue française avaient soutenu que les cartes d'affaire unilingues anglaises contrevenaient à la loi, une interprétation renversée par la suite par la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin.

Selon cette dernière, on ne peut parler d'excès de zèle des fonctionnaires. « J'ai posé la question à Mme Nicole René, la présidente de l'Office de la langue française, elle me dit que non (les fonctionnaires ne font pas d'excès de zèle dans l'application de la Charte de la langue). La loi est là, elle existe, on fait confiance au bon jugement des gens. »

Sur les 6000 plaintes que reçoit chaque année l'Office de la langue, « qu'il y en ait deux ou trois (dossiers) qui retroussent, c'est prévisible, il y a une loi, des inspecteurs, c'est délicat », de souligner la ministre. Dans ces cas, « je suis la première à intervenir, à dire que cela n'a pas de bon sens », assure-t-elle.

Il n'est pas surprenant de voir l'importance accordée au dossier linguistique aux États-Unis, a dit Mme Beaudoin, rappelant qu'elle avait eu l'expérience de CBS et vu ce qu'ils en avaient fait (on avait retenu quelques courtes déclarations dans un reportage dévastateur sur la loi 101 dans l'émission *60 Minutes*.

Michel Otis acquitté du meurtre de la jeune Kristina Blain

MICHEL / *Suite de la page A1*

Laferrière, qui l'assistait. M. Otis avait dit à *La Presse* avant le verdict : « Et dire que Michel m'avait demandé la permission d'amener Isabelle Blain au petit chalet pour l'aider parce qu'elle prétendait avoir reçu des menaces de mort... Il a eu sa leçon et je lui ai dit que si jamais il était acquitté, de ne plus aider personne. »

Selon Me Léger, les jurés ont probablement retenu la preuve de caractère qu'il a présentée. « Nous avons démontré que Michel Otis n'était pas le genre de gars à tuer un enfant. C'est un homme au contraire qui aime les enfants. On constate aussi que le jury n'a pas cru Mme Blain principalement lorsqu'elle a affirmé que Michel Otis avait sauté à pieds joints sur Kristina. Les délibérations ont été très longues, nous en étions à notre cinquième journée. Je ne suis pas surpris du verdict. »

« Selon nos experts, a-t-il ajouté, Michel Otis est le genre typique à faire une fausse confession, c'est pour cette raison que c'était très délicat de le faire témoigner. Nous avions cependant pensé à le faire, mais je vous avoue que Denis Bégin nous a aidé à prendre notre décision. Bégin est un condamné à la prison à vie pour meurtre qui est venu jurer au procès qu'Isabelle Blain lui avait confessé, alors qu'elle se trouvait à la prison de Saint-Jérôme, être la seule responsable de la mort de sa fille.

Quant à lui, Me Léger se dit convaincu que Michel Otis n'est pas un homme à tuer un enfant. Il lui a fallu cependant pas mal de temps pour en venir à cette conclusion, soit après avoir rencontré plusieurs personnes le connaissant et avoir appris qui était Isabelle Blain.

Rappelons que Blain a d'abord déclaré aux policiers que le soir du drame, Otis n'était pas au chalet, qu'il avait couché à Montréal, pour ensuite changer sa version et dire que c'est lui qui avait battu sa fille à mort.

Me Léger s'est rendu, avec son collègue Patrick Laferrière, rencontrer son client avant qu'il ne prenne pour la dernière fois le chemin de Saint-Jérôme dans un fourgon cellulaire. C'est de la prison de cet endroit qu'Otis a repris sa liberté après 10 mois d'incarcération.

Après sa courte rencontre avec son client, Me Léger a déclaré à *La Presse* qu'Otis lui avait peu parlé, sinon pour laisser entendre qu'il avait hâte de sortir de là.

Les journalistes se sont rendus à la prison commune dans l'espoir de rencontrer Michel Otis à sa sortie, mais ils en ont été incapables. Il a quitté le centre de détention caché dans une automobile.

En après-midi, *La Presse* s'est rendue au chalet de son père, à Saint-Colomban, dans le but de parler à son fils. M. Otis a mentionné qu'il ne voulait pas voir les journalistes, qu'ils avaient assez sali son fils.

Montréal paye trop cher la réfection des rues

MONTRÉAL / *Suite de la page A1*

garanties sont mal respectées. Non seulement ce sont toujours les mêmes entrepreneurs qui font les travaux, mais ce sont toujours les mêmes personnes qui les surveillent !

« Compte tenu de l'importance des investissements dans les infrastructures, il est primordial de créer un climat de travail qui élimine le plus possible une certaine routine pouvant affecter l'objectivité », note le vérificateur, avec sa diplomatie habituelle. Traduction : à force de se côtoyer, surveillants et entrepreneurs risquent de devenir copains copains. M. Lefebvre déplore que « les structures administratives de la Ville ne favorisent pas le déplacement de personnel ».

Souvent, les surveillants ne sont pas présents sur les lieux, car les travaux se font en dehors de leur horaire. La surveillance par des firmes externes peut aussi laisser à désirer. La Ville n'a aucune façon de savoir si ces firmes sont liées aux fournisseurs.

Les contrats votés en conseil municipal ne sont pas forcément ceux qui seront réalisés. Des travaux sont rajoutés, d'autres enlevés. Dans des cas examinés par le vérificateur, les quantités variaient de moins 100 % à plus 625 %. Les dépassements de coûts sont fréquents. Ils peuvent atteindre 102 %. Les défaillances du programme de réfection routière occupent 40 des 360 pages du rapport du vérificateur, mais elles ne sont qu'un exemple parmi d'autres. Information plus fondamentale : la dette ne cesse d'augmenter.

PRO GYM

Précision

Contrairement à ce qu'ont pu comprendre certains lecteurs en prenant connaissance des reportages de *La Presse* sur le témoignage du délateur Aimé Simard, le gymnase Pro Gym Serge Moreau inc., dans l'est de Montréal, n'est aucunement lié aux Hells Angels ni à aucun groupe criminel, même si des motards y ont été aperçus. M. Moreau est l'unique actionnaire de cette entreprise depuis plus de 15 ans.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **0-5-2**
à quatre chiffres : **2-6-1-5**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30 ;
■ à Montréal : Bell Québec (Tour Bell), hall d'entrée, 700, rue de la Gauchetière Ouest, de 9 h à 16 h. Objectif : 150 donneurs ;
■ à Montréal : Tour de la Bourse, Place Victoria, hall d'entrée, 800, Place Victoria, de 9 h 30 à 16 h. Objectif : 125 donneurs ;
■ à Contrecoeur : organisée par les Chevaliers de Colomb conseil 2848, salle Donais, 600, rue Lajeunesse, de 14 h à 20 h. Objectif : 110 donneurs ;
■ à Gatineau : Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais, pavillon Gatineau, policiers de la SQ et de Gatineau métro, la Coop des techniciens ambulanciers de l'Outaouais et la Banque Royale, cégep de l'Outaouais - campus Félix-Leclerc, 820, boul. La Gappe, de 14 h à 20 h. Objectif : 375 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Mosaïque asiatique

■ De l'Asie, nous avons des images évocatrices, captivantes: la grâce de la calligraphie orientale, le symbolisme de l'opéra cantonais, la minutie de l'origami, les mystères de la Chine antique... Pas besoin de parcourir des milliers de kilomètres pour découvrir les beautés de cette partie du globe; ces temps-ci, Montréal lui fait un clin d'oeil. Demain dans le cahier Sortir, notre collaboratrice Stéphanie Bérubé vous propose une petite mosaïque asiatique.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Les Expos érigeraient un complexe immobilier près du nouveau stade. Y croyez-vous?

Le gouvernement Bouchard prétend que la réforme de la santé est un succès. Êtes-vous d'accord?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 14 %
Non: 86 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



La Presse

Le mot du jour

job

■ Un lecteur demande pourquoi nous utilisons le mot *job* au masculin dans La Presse. Parce que tel est son genre.

Au Québec, il est vrai, on dit souvent *une job*, mais on dit également *une autobus, une avion, une ascenseur*. Faut-il pour autant féminiser ces mots dans nos textes ?

Le mot *job* désigne d'abord un « petit emploi provisoire ».

— *Un job d'été.*

Mais par extension, il désigne également « tout emploi rémunéré ».

— *Elle a un bon job.*

Paul Roux

Stade : confiants, les Expos souhaitent des audiences publiques dès cet été

PHILIPPE CANTIN

Les Expos souhaitent la tenue d'audiences publiques dès cet été afin d'obtenir des modifications au zonage du quadrilatère formé des rues de la Montagne, Saint-Jacques, Peel et Notre-Dame. C'est sur ce terrain que l'organisation propose la construction d'un nouveau stade de baseball et, dans une deuxième phase, d'un complexe immobilier comportant des tours de 37, 28 et neuf étages.

« Notre objectif est d'aménager dans ce nouveau parc au début de la saison 2001, explique Laurier Carpentier, vice-président des Expos. Voilà pourquoi il faut déclencher rapidement le processus menant à l'obtention des autorisations nécessaires. Si le projet va de l'avant, les travaux devront commencer en janvier prochain. »

La semaine dernière, les Expos ont déposé au service d'urbanisme de la Ville de Montréal un programme de développement de ce terrain, sur lequel ils détiennent une option d'achat. Il appartient presque entièrement à la Société immobilière du Canada, un organisme relevant du gouvernement fédéral. Les Compagnies Molson sont propriétaires d'une parcelle le long de la rue Notre-Dame.

Des études d'impact sur l'ensoleillement, le vent, la circulation, l'éclairage, le bruit et le quartier avoisinant, celui des « Floralies de la Montagne », figurent en annexe du document. Avant la tenue d'une étude publique devant la Commission de développement urbain, une période de 45 jours est nécessaire pour l'affichage du projet sur son emplacement éventuel et le dépôt des mémoires des citoyens. L'échéancier envisagé par les Expos est donc très serré. Les audiences devraient plutôt se tenir à l'automne.

« Présentement, il n'existe pas de marché pour le complexe immobilier prévu le long de la rue Peel, reconnaît M. Carpentier. Mais nous devons protéger nos droits si on fait l'acquisition du terrain. En demandant à la Ville un changement de zonage permettant uniquement la construction du nouveau stade, nous devrions reprendre le processus dans quelques années afin d'autoriser le développement commercial et résidentiel. »



Illustration du projet de nouveau stade des Expos avec, à droite, l'une des tours prévues.

Dans l'état actuel du dossier, la stratégie des Expos peut sembler prématurée. L'avenir de la concession demeure en suspens. À moins de six semaines de l'échéance du 30 juin fixée par Claude Brochu, l'organisation a réuni à peine 40 des 100 millions sollicités auprès de la communauté des affaires. Quant aux gouvernements, à qui les Expos demandent l'adoption de mesures permettant de récolter 150 millions, leur attitude oscille entre la prudence et la méfiance. Bien sûr, si M. Brochu recommande la vente de l'équipe à des intérêts américains le 30 juin, l'option d'achat du terrain ne sera pas exercée et tout le projet s'éteindra.

L'idée de greffer un complexe immobilier à un équipement sportif d'envergure n'est pas nouvelle. Le consortium formé des Compagnies Molson et du Canadien Pacifique a procédé de la même façon en 1991. À l'époque, Ronald Corey, le président du Canadien, avait clairement indiqué que le nouvel amphithéâtre ne serait pas bâti sans l'autorisation de construire des tours à bureaux. « Nous avons obtenu les permis nécessaires, a dit M. Corey, hier. Nous envisageons toujours d'aller de l'avant avec ce projet quand les conditions du marché le justifieront... » Les Compagnies Molson et le Canadien Pacifique financeraient l'érection de ces nouveaux immeubles.

En revanche, les Expos ne prévoient pas être maîtres d'oeuvre d'éventuels édifices résidentiels et commerciaux à l'ombre du nouveau stade. « Nous sommes convaincus que des promoteurs et des développeurs s'y intéresseront, a affirmé M. Brochu, hier. Ce projet ferait également l'affaire de Montréal puisqu'il générerait des revenus importants de taxes foncières. » Si le nouveau stade devient réalité, les Expos demanderont une exemption de taxes foncières.

Tant Corey que Brochu attirés par l'immobilier

PHILIPPE CANTIN

Le développement immobilier du centre-ville de Montréal exerce un attrait évident sur Ronald Corey et Claude Brochu. Dans leurs cartons, les présidents du Canadien et des Expos ont les plans de six nouveaux édifices.

Les comparaisons ne vont cependant pas plus loin. Sans un seul dollar de subvention, les Compagnies Molson ont déjà érigé leur nouvel amphithéâtre, une affaire de 220 millions. Et le consortium qu'elles forment avec le Canadien Pacifique possède l'autorisation de construire deux tours à bureaux de 48 étages. La première serait bâtie à l'intersection des rues de la Montagne et de la Gauchetière ; la seconde, rue Saint-Antoine, tout juste à l'est du Centre Molson.

« Nous avons aussi la permission d'ajouter 12 étages directement sur le Centre Molson, explique M. Corey. Les fondations de l'édifice ont été prévues pour soutenir cette structure additionnelle. »

Quant aux Expos, non seulement leur projet est embryonnaire, mais il est aussi lié à leur survie. « On veut néanmoins communiquer notre vision, dit M. Brochu. Nous souhaitons voir loin et grand. »

Ronald Corey refuse de se prononcer sur les chances de Claude Brochu de mener à terme son projet. Mais il n'échangerait pas son emplacement pour celui sur lequel les Expos détiennent une option d'achat. « Le transport en commun dessert parfaitement nos terrains. Et au centre-ville, mieux vaut être un peu plus au nord. Si l'immobilier reprend vie, notre site sera idéal pour accueillir de nouveaux édifices. »

La défense étale la carrière criminelle du délateur Simard

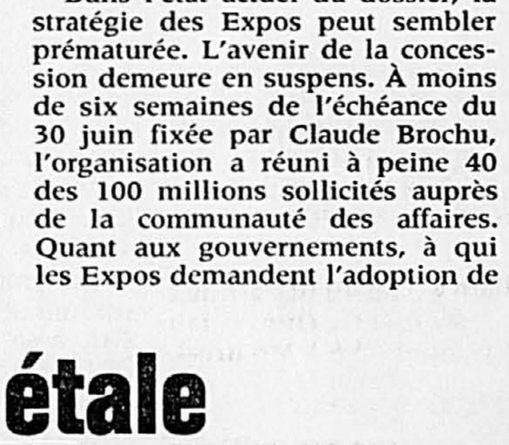
YVES BOISVERT

Lors de la première journée de contre-interrogatoire du délateur Aimé Simard, la défense s'est employée à étaler sa carrière criminelle, faisant en particulier ressortir qu'il avait trompé nombre de personnes par le passé.

En plus des trois meurtres et trois tentatives de meurtres qu'il a admis avoir commis depuis qu'il fraye dans le milieu des motards, fin 1996, Simard a commis une foule d'infractions mineures dans la région de Québec, d'où il est originaire.

Simard est le témoin principal au procès de cinq Rockers ou associés au palais de justice de Montréal. Daniel St-Pierre, 35 ans, Pierre Provencher, 48 ans, Stephen Falls, 34 ans, Gregoy Wooley, 26 ans, et Patrick Pascone Ménard, 19 ans, sont accusés d'avoir comploté avec Simard et d'avoir été son complice dans l'assassinat d'un homme des Rock Machine, Jean-Marc Caissy, 25 ans.

Simard a abattu Caissy de cinq balles au visage le 28 mars 1997. Il dit en avoir reçu la commande de St-Pierre et Provencher, et que cela faisait partie de représailles dans le cadre de la guerre que se sont livrée les Hells Angels (auxquels sont rattachés les Rockers) et les Rock Machine pour le contrôle de la vente de drogue dans le sud-ouest de Montréal.



Aimé Simard

Dès ses 18 ans

L'avocate de Falls, Me Danielle Roy, a commencé à contre-interroger Simard. Le délateur de 30 ans n'a pas d'antécédents à l'adolescence, mais dès l'année de ses 18 ans, il a fait un tour en prison. Simard a commis, entre 1986 et 1996, des dizaines de fraudes de toutes sortes. Il a fraudé à peu près tout ce qu'il y a de grands magasins dans la région de Québec, certains jusqu'à 12 fois en moins d'un mois. En général, il faisait des chèques sans provision.

Simard s'est aussi fait passer pour un autre. Il a également volé la carte de crédit de sa mère, puis celle de sa voisine. Il a braqué une arme en direction d'un entrepreneur venu faire des travaux chez sa mère parce qu'il avait volé des outils, selon lui. Il a travaillé à l'Hôtel Shangrila, où il a volé des chèques en blanc de son employeur.

Il a également volé 2000 $ à un organisme communautaire vers lequel les libérations conditionnelles l'avaient dirigé. Il a ensuite volé 8000 $ US dans la valise d'un client au Château Mont-Sainte-Anne, près de Québec.

Vers 1994, il a été pendant « quelques mois » informateur de la police de Québec dans le milieu des stupéfiants. Il a déjà, alors qu'il était détenu dans une institution fédérale, collaboré à un complot pour droguer des employés de la prison en faisant mettre des « buvards » dans leur soupe.

Me Roy a également fait ressortir que même s'il s'est engagé dans son contrat de délateur à ne commettre aucun autre crime, sous peine de voir son entente révoquée en tout ou en partie (à la discrétion des autorités), Simard a fait entrer du PCP en prison pour lui et pour d'autres. Il a également tenu des propos menaçants à un gardien de la prison de Valleyfield qui a insisté pour le fouiller à nu malgré une entente qui devait lui épargner ce traitement.

Après avoir signé son contrat avec les autorités, le 12 juin 1997, dans lequel il révélait tous ses crimes, punis ou non, Simard s'est avoué coupable de trois meurtres au deuxième degré et trois tentatives de meurtre. Il a été condamné à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 12 ans.

Le contre-interrogatoire, qui risque de durer plusieurs jours, se poursuit ce matin.

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY

49 $
Parfait pour une saucette sans soucis. Maillot une-pièce, Baltex. Offert en 4 couleurs.

À l'eau les maillots
Maillot-short tout nylon pour homme, de Tommy Hilfiger. Offert en 3 couleurs, 60 $.

34,95 $
Le chic pratique, à la piscine ou en soirée, maillot une-pièce signé Solare.



2641553

Piétons sauvagement battus par des voyous

Les trois hommes déambulaient sur la piste cyclable du canal de Lachine

MARCEL LAROCHE

Trois hommes qui se promenaient sur la piste cyclable longeant le canal de Lachine, dans le quartier montréalais de Pointe-Saint-Charles, ont été sauvagement battus par de jeunes voyous tard lundi soir.

Cette agression survenue dans un lieu public habituellement sûr s'est transformée en véritable cauchemar pour les trois piétons qui ont terminé leur balade à l'hôpital, l'un plongé dans le coma, l'autre souffrant d'une commotion cérébrale et le troisième traité pour des lacérations à la tête.

L'incident s'est déroulé vers 23 h 40 lundi à la hauteur des rues Atwater et Saint-Patrick. Le trio d'amis, dont l'un promenait son chien, se trouvait à proximité du pont de la voie ferrée surplombant le canal, dans le secteur du marché Atwater, quand il a été pris à partie par une bande de huit à 10 jeunes gens.

Sans se soucier de la présence de témoins, les jeunes de 17 à 20 ans ont commencé par injurier les trois piétons qui ne savaient pas trop comment réagir devant cette agression verbale.

« C'est toué... c'est toué », aurait alors crié l'un des assaillants en montrant du doigt l'un des marcheurs totalement désemparé. Les trois copains ont alors tenté de s'enfuir.

Mais les jeunes voyous, dont deux étaient à vélo, les ont rapidement rattrapés pour ensuite les attaquer à coups de poings et de pieds. L'un des agresseurs aurait même utilisé une bouteille de bière pour frapper les victimes.

Alertés par des témoins, les policiers sont accourus sur les lieux pour découvrir les trois hommes dans un état lamentable. Des techniciens d'Urgences Santé ont rapidement pris charge des trois blessés qui ont été traités sur place avant d'être transportés à l'hôpital.

L'une des victimes, un homme dans la trentaine, était toujours dans le coma plusieurs heures après cette agression, souffrant entre autre d'un traumatisme crânien, tandis que ses deux compagnons de 34 et 41 ans ont également subi de graves blessures à la tête.

Par ailleurs, le commandant Daniel Randall, responsable du poste de quartier 18 du SPCUM, a indiqué hier à *La Presse* que la piste cyclable, accessible à la population entre 6h et minuit, est très sécuritaire. Il indique qu'il y a eu seulement quatre incidents mineurs (chutes à vélo) signalés en 1997.

Pour la saison 1998, deux policiers sont affectés à temps plein pour patrouiller la piste, tandis que quatre autres agents sont affectés sporadiquement en période d'achalandage.

Quant à l'enquête sur l'agression de lundi soir, l'officier du SPCUM a déclaré qu'elle progressait rapidement, laissant même entrevoir la possibilité d'arrestations imminentes dans cette affaire, qui, selon les informations obtenues hier, seraient l'oeuvre d'individus qui se sont trompés de victimes.

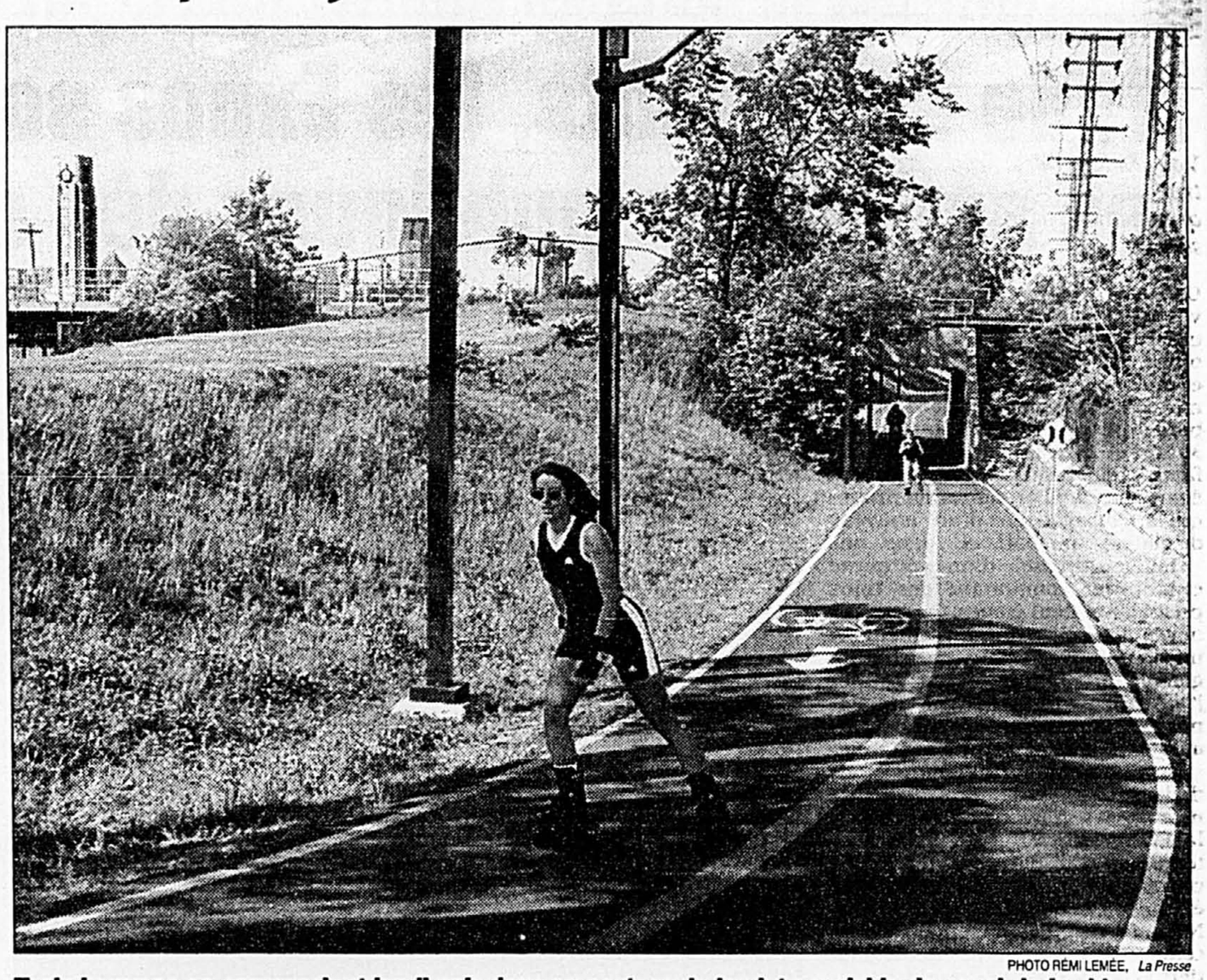


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Trois hommes se promenaient lundi soir dans ce secteur de la piste cyclable du canal de Lachine, près du pont de la voie ferrée, quand ils ont été attaqués et battus par un gang de jeunes voyous.

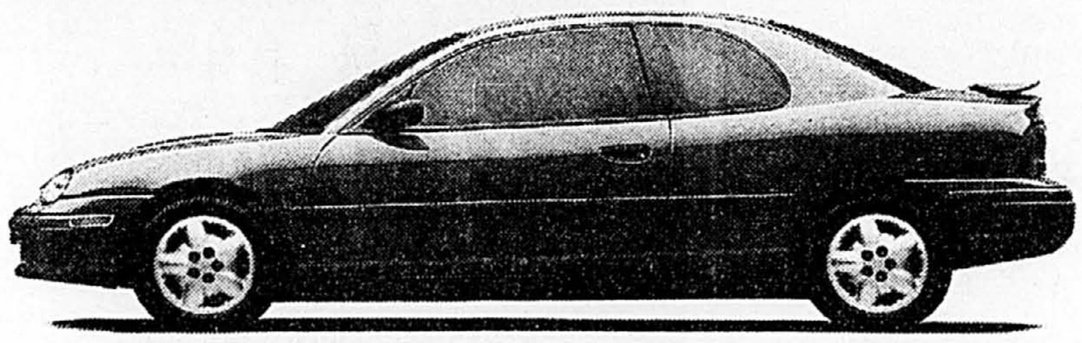
CHRYSLER

L'événement
À vous de comparer



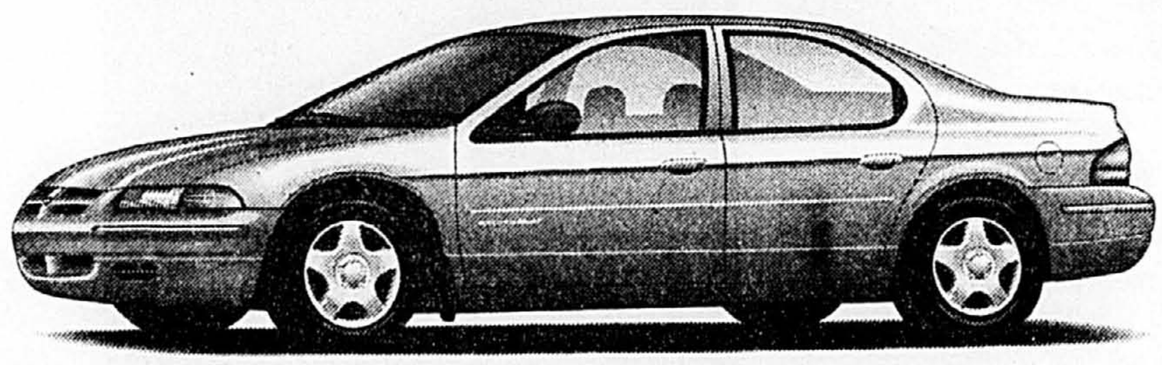
COMPAREZ LA LONGUE LISTE DE CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE DE CHRYSLER AVEC LA CONCURRENCE ET JUGEZ PAR VOUS-MÊME.

149 $* PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 2 440 $.
Transport et préparation inclus. Aucun dépôt de sécurité requis.



Dodge/Plymouth Neon 1998, 2 portes
L'ensemble 23N comprend :
• Deux sacs gonflables de nouvelle génération • Moteur 2 litres, DACT, 150 ch • Poutres de renfort dans les portes • Console centrale • Suspension indépendante aux quatre roues • Couvercle du coffre à commande intérieure • Volant inclinable • Garantie de 3 ans ou 60 000 km • Assistance sur la route 24 h • Plein d'essence avec chaque achat ou location†† • et beaucoup plus encore • Consommation d'essence : ville : 9,1 L/100 km; autoroute : 6,1 L/100 km.

239 $* PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 375 $.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.



Dodge Stratus/Plymouth Breeze 1998
L'ensemble 24A + RAS comprend :
• Moteur de 2,4 litres, 16 soupapes, DACT • Climatiseur • Poutres de renfort dans les portes • Volant inclinable • Transmission automatique à 4 rapports • Suspension à double triangulation • Radio-cassette AM/FM stéréo avec 6 haut-parleurs • Deux sacs gonflables • Garantie de 3 ans ou 60 000 km • Consommation d'essence : ville : 11,3 L/100 km; autoroute : 7,1 L/100 km.

339 $* PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 2 995 $.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.



Chrysler Intrepid 1998
L'ensemble 22C comprend :
• Moteur V6 de 2,7 litres, 24 soupapes, 200 ch, DACT, en aluminium • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Lève-glaces et verrouillage électriques • Régulateur de vitesse/volant inclinable • Radio-cassette AM/FM stéréo • Deux sacs gonflables de nouvelle génération • Poutres de renfort dans les portes • Verrous à l'épreuve des enfants • Garantie de 3 ans ou 60 000 km • Plein d'essence avec chaque achat ou location††.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge | CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Comptant initial ou échange équivalent, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Un dépôt de sécurité sera exigé sauf pour la Neon. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 12 ¢ le km. †† Plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf.

Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre, jusqu'à épuisement des stocks.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.
www.chryslercanada.ca

CHRYSLER

Deux policiers devant le Comité de déontologie pour avoir foncé sur un gréviste

ANDRÉ CÉDILOT

Deux policiers de la CUM ont été cités devant le Comité de déontologie policière pour avoir foncé avec leur auto sur un syndiqué de la minoterie Ogilvie-ADM lors de la grève qui a duré quinze mois, de juin 1994 à octobre 1995.

Le plaignant, Guy Thibault, 37 ans, avait été légèrement blessé aux jambes. L'incident s'est produit dans la matinée du 25 juillet 1994, au moment où une dizaine de grévistes manifestaient à l'entrée de l'usine, rue Mills.

Appelés sur les lieux pour faciliter la sortie des camions, des policiers de l'ancien poste 24, dans le sud-ouest de la ville, avaient dispersé les grévistes en montant sur le trottoir avec leur voiture.

En reculant, l'auto de police a heurté M. Thibault. Arrêté quelques minutes plus tard pour entrave au travail des policiers, il a passé 26 heures en cellule avant de comparaître en Cour municipale de Montréal, le 25 juillet.

Dans un rapport, un officier du poste 24 indique que M. Thibault « a frappé sur le véhicule de police avec sa pancarte ne causant aucun dommage ; mais entravant le travail des policiers en voulant les déranger et attirer leur attention ».

Sous la pression de l'avocat du syndicat et des quelques témoins, tous des collègues de travail qui en avaient assez des multiples remises du tribunal, M. Thibault dit s'être reconnu coupable à l'accusation portée contre lui, le 17 janvier 1996. Il a alors été condamné à une amende de 100 $.

Le conflit était terminé depuis près de six mois quand M. Thibault a porté plainte au Commissaire à la déontologie policière, le 1er avril 1996. Après enquête, celui-ci a intenté des poursuites disciplinaires contre les deux agents de la CUM, Stéphane Caron et Jocelyn Lessard

L'agent Caron, qui a depuis quitté les rangs de la CUM pour se joindre à la Sûreté du Québec, est accusé de six manquements et son collègue de deux. Essentiellement, on leur reproche d'avoir arrêté M. Thibault sans mandat.

Le policier Caron est aussi cité pour avoir manqué de jugement et de discernement en fonçant sur la victime avec la voiture de police. Il aurait aussi intimidé M. Thibault et manqué de respect envers lui en crachant dans sa direction pendant qu'il était détenu au poste 24. La cause sera entendue les 3, 4 et 5 juin prochains.

Mai 68 : les premiers imbéciles venus...

SOUVENIRS DE MAI 68

Bruno Boutot

collaboration spéciale

Voici le premier d'une série de trois articles sur les événements qui devaient perturber la vie sociale en France en mai 1968.

Une saga parisienne avec des pavés, des slogans, des leaders et des utopies, des héros romantiques d'une révolution de l'imagination, et quoi encore ? Les événements de mai 68 en France ont été si riches et bordéliques qu'ils suscitent depuis 30 ans les interprétations les plus fantasmatiques. On est loin des émotions et des anecdotes simples qui ont changé la vie de millions de gens.

En fait, ce qui fait la particularité et la valeur de mai 68, c'est que les premiers imbéciles venus en sont devenus les acteurs essentiels. C'est un de ces cas où mille histoires de gens ordinaires, comme celle que j'ai vécue loin de Paris et de ses ténors, en disent plus qu'une image, aussi romantique soit-elle.

Je venais d'avoir 20 ans et j'étudiais en première année de médecine à Toulouse, dans le sud-ouest de la France. À part humer l'air du temps entre nos logements et nos cours, on ne faisait qu'une chose : étudier, par impérieuse nécessité. Nous étions autour de 1000 dans cette première année et les deux tiers seraient éliminés dès l'été.

On savait qu'il y avait de l'agitation à l'Université de Nanterre, en banlieue parisienne. À Toulouse aussi des militants gauchistes se tapochaient avec des commandos du groupe d'extrême droite Occident à tout propos, mais ça faisait partie du bruit de fond. Jusqu'au jour où les « enragés » expulsés de Nanterre, se sont réfugiés à Paris, à la Sorbonne. La police a vidé la Sorbonne et arrêté des étudiants.

Le lendemain, à la fin d'un cours, un membre de l'association des étudiants est venu nous tenir un étrange discours. Il y a un appel à la grève générale des étudiants, dit-il en substance, mais nous ne sommes pas mêlés à cette histoire. Cependant, pour ne pas provoquer l'intervention des agitateurs (de la fac de lettres) et des durs à cuire d'Occident (de la fac de droit) qui les suivaient à la trace, l'association a décidé de suspendre les cours. Mais, bien sûr, nous ne sommes pas en grève.

Quelques voix dans l'amphithéâtre se sont élevées contre cette position peureuse. La police dans une université, c'était grave. Si on arrêtait, on était en grève.

Voilà, c'est aussi simple et bête : c'est là que, pour nous, tout a commencé. Certains sont rentrés chez eux, pour étudier ou profiter du printemps. Quelques-uns sont à Paris pour assister au show le plus médiatisé de l'heure. D'autres sont partis vers la fac de lettres pour participer à des débats ouverts. Certains guettaient toute possibilité de manif pour casser du flic. D'autres enfin, dont j'étais, sont restés à la fac : la moitié des étudiants au début, le tiers ou le quart un mois plus tard.

La légende a du vrai : on a fini par refaire le monde. Mais on ne l'a pas fait exprès. Les sujets se sont enchaînés. L'idée immédiate, très terre à terre, était de revendiquer des conditions d'enseignement plus modernes que le système archaïque et autoritaire qui était alors la norme. On commença donc par faire des réunions par année d'étude, avec assemblée générale à la fin de chaque jour.

Puis se sont créés une multitude de comités dès qu'un sujet était soumis et que se manifestaient des volontaires. Je me souviens d'un tourbillon, complètement « stoned » d'adrénaline et de manque de sommeil, entre les comités de réforme des cours, puis de l'enseignement hospitalier, puis des hôpitaux ; puis de la relation médecin-malade ; puis de la relation médecins-infirmières ; puis de la consommation des médicaments ; puis de la sécurité sociale (assurance-maladie) ; puis de la politique de la santé ; puis, puis, puis, jusqu'au jour où quelqu'un a soupiré lors d'une réunion : « Mais c'est l'homme qu'il faut changer ! » Tu parles, Charles !

Sans compter que s'étaient organisées des équipes d'urgence pour les premiers soins dans les manifs, un service de sandwiches et de boissons à la fac, un service d'ordre, un journal quotidien, une équipe qui enquêtait sur les modes d'enseignement dans d'autres pays, une coordination téléphonique permanente avec les autres facs de médecine de France, etc.

Pourtant, on ne savait pas grand-chose. Si un étudiant de l'époque débarquait tel quel au milieu d'étudiants d'aujourd'hui, il aurait l'air d'un sacré nono : on avait été peu exposés à la télévision et au reste de la planète ; on n'avait peu ou pas voyagé ; on n'avait encore rien fumé ; les cheveux « longs » ressemblaient à la coupe actuelle de Lucien Bouchard.

Et, sans pilule ni condom, on avait moins d'expérience sexuelle que les ados de 15 ans aujourd'hui. Tiens donc, c'est là que j'ai attrapé ma première gonorrhée.

DEMAIN : À POIL !

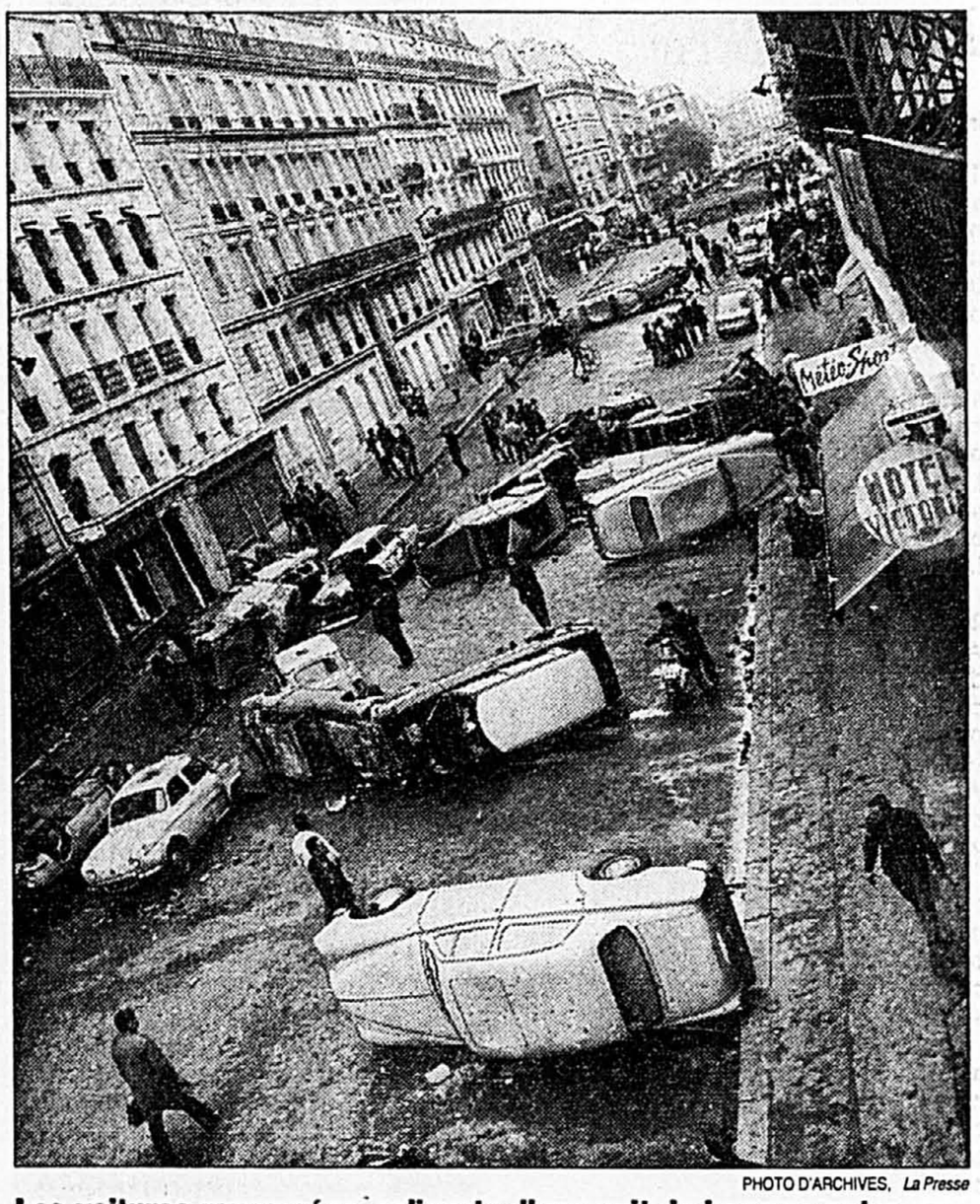


PHOTO D'ARCHIVES, *La Presse*

Les voitures renversées, reliquats d'une nuit de bagarre entre étudiants et policiers.

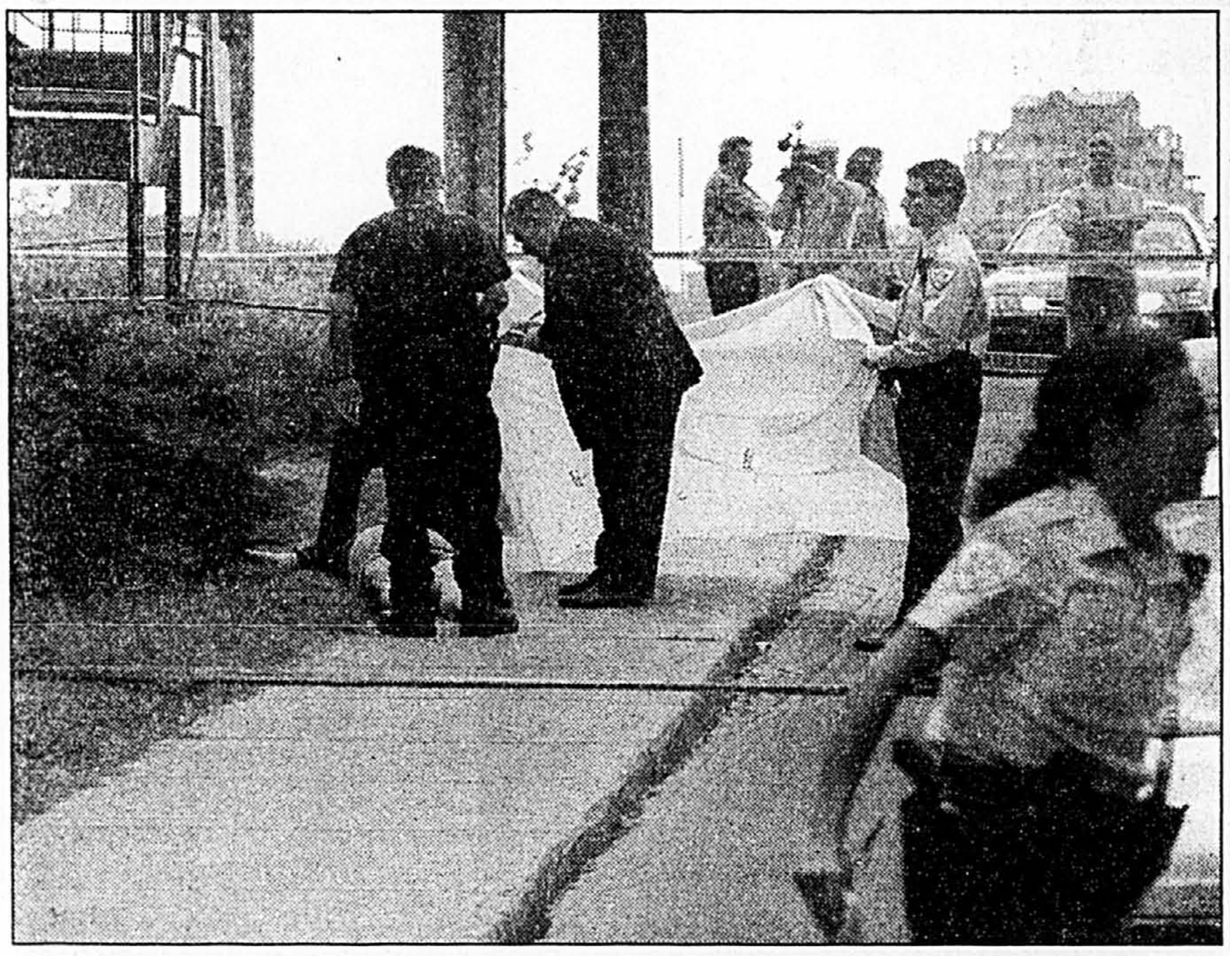


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Le cadavre de la victime est demeuré plusieurs heures sur le trottoir, devant le centre d'hébergement de la rue Hickson, avant d'être transporté à la morgue.

Pensionnaire d'un centre pour malades mentaux assassiné

MARCEL LAROCHE

Après avoir poignardé à mort son colocataire, un pensionnaire d'un centre d'hébergement pour malades mentaux s'est enfui à toutes jambes à l'Institut Louis-Philippe-Pinel, qui sert de prison pour les détenus ayant des problèmes psychiatriques.

Georges Koussioulas, qui a déjà fait un stage en cure fermée dans cet établissement de Rivière-des-Prairies, serait la dernière personne à avoir vu vivant John Lipinsky fils.

Lipinsky vivait dans un centre d'hébergement appartenant à l'hôpital psychiatrique Douglas, à Verdun, lorsqu'il aurait été assassiné par son compagnon de chambre. Le drame s'est produit hier matin dans la chambre que les deux hommes partageaient depuis quelques semaines, au rez-de-chaussée d'un immeuble du 91, rue Hickson, à Verdun.

Cette résidence, en face du Centre hospitalier Angrignon (anciennement l'Hôpital général de Verdun) a déjà été le théâtre d'une tragédie qui avait fait deux morts et cinq blessés, le 21 décembre 1995. Une défectuosité dans le système de chauffage de ce centre d'hébergement géré par l'organisme communautaire Ressort avait entraîné la mort des deux pensionnaires.

Le centre était occupé par six pensionnaires au moment du drame d'hier. C'est un responsable qui a fait un appel d'urgence au 911, vers 7 h 30, en disant avoir été témoin d'une altercation entre deux hommes occupant la même chambre.

Selon les premières informations fournies à la police, John Lipinsky venait d'être poignardé à plusieurs reprises au thorax, puis avait trouvé la force de quitter le logement pour aller s'effondrer sur le trottoir, devant la porte du centre d'hébergement.

Les locataires avaient aussi aperçu le présumé assassin, Georges Koussioulas, s'enfuyant par la porte arrière de l'immeuble avant l'arrivée des policiers et des techniciens d'Urgences Santé.

Dès le début de l'enquête sur ce 12e meurtre commis depuis le début de l'année dans le territoire de la CUM, comparativement à 23 à la même période en 1997, tous les soupçons convergeaient vers Koussioulas.

Pendant que policiers et techniciens du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal s'affairaient sur la scène de crime, Simon Bachand, le responsable de l'organisme Ressort, avait peine à saisir l'ampleur du drame. Lipinsky, 37 ans, était sur le point d'être placé dans une famille d'accueil.

Quant au présumé meurtrier, Georges Koussioulas, également âgé de 37 ans, les policiers n'ont pas eu à le pourchasser bien longtemps puisqu'il s'est lui-même présenté hier après-midi au centre de réception de l'Institut Pinel.

Munis d'un mandat d'arrestation, les sergents-détectives Donald Baron et Guy Bessette sont allés le cueillir en fin d'après-midi dans cette institution où il avait déjà été soigné pour des troubles psychiatriques.

Koussioulas doit comparaître aujourd'hui au palais de justice de Montréal.

PROFITEZ DE L'OFFRE MICROTEC ET OBTENEZ UN SCP FIDO GRATUIT* !



LE MOIS DE LA PRÉVENTION MICROTEC

SEULEMENT 199,95$

VENDU ET INSTALLÉ

RABAIS DE 400$ JUSQU'AU 31 MAI !



COMPREND TOUTES CES COMPOSANTES :

• 1 panneau de contrôle 6 zones • 1 détecteur infrarouge haute-technologie • 2 contacts encastrés pour porte ou fenêtre • 1 clavier avec piezo intégré • 1 sirène 15 watts murale • 1 batterie 12 volts, 7 ampères • 1 transformateur • 1 antineutralisateur type CA38A • 7 autocollants de prévention

Basée sur un contrat de télésurveillance de 60 mois à 19,95 $ par mois. Marché résidentiel seulement. FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR MARCHÉ COMMERCIAL.

GRATUIT ! Nokia 2190 avec puce incluse. Quantité limitée. *Certaines conditions s'appliquent. fido

SERVICE DE PRÉVENTION MICROTEC INC.

CHEF DE FILE EN SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

2641504

Commandez maintenant

1 800 459-0911

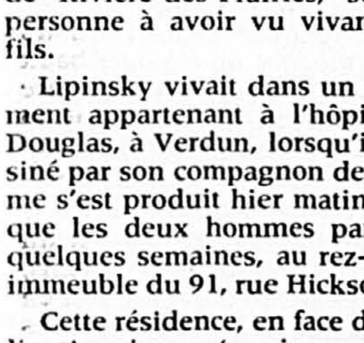
Nos téléphonistes prendront vos appels tous les jours, entre 9 h et 21 h.

Disponible également :

CENTRE DE DOMOTIQUE MICROTEC Promenades St-Bruno

SOLARIUMS-SPÉCIAUX DU PRINTEMPS

TROIS-SAISONS * QUATRE-SAISONS * GAZEBO-PLUS



DU 1 MAI AU 24 JUIN

50% DE RABAIS SUR NOS STORES RÉFLÉCHISSANTS

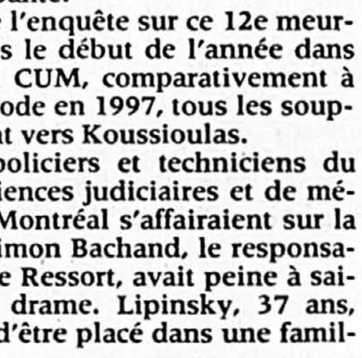
FINANCEMENT DISPONIBLE À PARTIR DE 49$ PAR MOIS

SITE INTERNET ZYTCO.COM

OUVERT LE SAMEDI

TÉLÉPHONEZ SANS TARDER...

NOUVEAU



4940 Bois-Franc, St-Laurent, Qc, H4S-1A7

(514) 335-2050

(800) 361-9232

Zytco SPÉCIALISTE DU SOLARIUM

GAZEBO-PLUS 8' x 10' SEULEMENT 2495$

2536732

Montréal métro

L'EXPRESS DU MATIN



Le Hells artificier

■ Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, fera connaître aujourd'hui les suites qu'il entend donner au rapport qu'il avait demandé sur la bombe artisanale désamorcée par un détenu relié aux Hells Angels, à la prison de Rivière-des-Prairies. L'incident remonte au 14 mai. Le détenu Éric Fleury, détenteur d'une carte d'artificier, a alors été appelé à désamorcer un engin explosif caché sous les marches d'un escalier. La bombe était apparemment destinée à d'autres détenus, sympathisants des Rock Machines. Le rapport ne sera pas rendu public comme tel, puisqu'il contient des renseignements nominatifs, a-t-on expliqué au cabinet du ministre.

Harcèlement sexuel

■ Le Tribunal des droits de la personne, présidé par le juge Simon Brossard, a rejeté une demande d'indemnisation de 14 800 $ qu'avait présentée Josée Larivée en prétendant avoir été harcelée sexuellement, de novembre 1992 à mars 1993, au moment où elle travaillait de nuit au restaurant Harvey's de Montréal-Nord. Bien qu'elle allègue que son supérieur immédiat, Stéphane Turcotte, aurait fait des gestes et adressé des paroles à connotation sexuelle envers elle, le Tribunal conclut qu'elle ne l'a pas prouvé puisque, non seulement son témoignage n'est pas corroboré, mais qu'en plus, il n'est pas vraisemblable que, dans un espace de travail restreint où plusieurs employés doivent travailler ensemble, aucun d'eux, sur une période de six mois, n'ait vu, ni entendu de gestes ou de paroles à connotation sexuelle qui auraient visé Mme Larivée alors que cette dernière déclare que M. Turcotte ne s'en cachait pas devant les autres employés et que de tels événements se produisaient tous les jours.



Oui ou... non merci, les « squeegees » !

■ Pour éviter toute controverse inutile, les Inventeurs autonomes viennent de mettre sur le marché des vignettes à l'intention des automobilistes qui, chemin faisant, rencontrent des « squeegees ». Ainsi, les conducteurs qui sont disposés à recevoir leurs services collent la vignette Oui sur le pare-brise de leur véhicule, tandis que ceux qui n'en veulent pas y apposent la vignette Non merci. Émanant de l'idée originale du policier Daniel Paquette, lui-même inventeur, la vignette est vendue 2,50 $ au Monde des inventions québécoises, situé au 2630, rue Masson, à Montréal. Tous les profits seront versés au Fonds de soutien aux inventeurs autonomes québécois, dont la mission est d'aider, encadrer, soutenir et protéger les droits des inventeurs.

Transporteurs scolaires

■ Le Service du contrôle du transport routier de la SAAQ lançait hier sa première offensive dans le cadre de *l'Opération Orange*. Vingt-sept contrôleurs routiers et inspecteurs en vérification mécanique ont procédé à l'inspection complète d'une vingtaine d'autobus scolaires. Les vérifications portaient également sur le certificat de compétence des conducteurs. En tout, 18 véhicules, ainsi que leur conducteur, étaient conformes en tout point à la réglementation en vigueur dans ce secteur de transport de personnes. Les contrôleurs routiers ont émis trois avis de 48 heures pour des défectuosités mineures et quatre avis de 72 heures pour des manquements en vertu de la Loi sur les transports. Un seul autobus comportait une défectuosité majeure du système de freinage. Le véhicule a été remorqué afin d'être réparé avant de reprendre la route. *L'opération Orange* se poursuivra au cours des prochaines semaines.

La Ville a un système de gestion pourri

Le vérificateur de Montréal dépose un rapport annuel accablant

ANDRÉ NOËL

La gestion budgétaire est archaïque à la Ville de Montréal et le système d'information budgétaire est « pourri », a déclaré hier le vérificateur de la Ville, Guy Lefebvre, en déposant son rapport annuel.

« La Ville est sous-équipée pour fournir de l'information sur sa gestion, a-t-il dit. Il y a des petites municipalités qui peuvent vous dire combien ont coûté les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste deux jours après la Fête. La Ville de Montréal en serait incapable. Elle ne s'est pas modernisée. »

Le flou règne dans plusieurs domaines. Le grand mystère : comment la Ville comblera-t-elle son déficit de 53 millions et comment paiera-t-elle les dépenses résultant de la crise du verglas ? Pour la première fois, la Ville a déposé un budget déficitaire. Le gouvernement a dû adopter une loi spéciale pour l'y autoriser. M. Lefebvre trouve cette autorisation « curieuse ».

La Ville continue à emprunter pour payer des salaires et d'autres dépenses qui devraient être faites à même le budget de fonctionnement, déplore-t-il. « On est dans un système pourri. Il est urgent de mettre de l'ordre là-dedans, surtout que la situation financière est fragile. »

Au cours des cinq dernières années, la dette brute a augmenté de 545 millions (24 %) et la dette nette de 198 millions (14 %). En même temps, la valeur des maisons et des immeubles diminue. Le ratio de la dette à long terme (2,7 milliards) par rapport à l'évaluation imposable augmente dangereusement, et risque d'augmenter encore plus. « On devrait examiner l'opportunité de se doter d'un plan officiel de contrôle de l'endettement de la Ville », note le vérificateur dans son rapport.

Ce ne sont pas là ses seules sources d'inquiétude. Les critiques pleuvent :

● La Ville établit des prévisions souvent fantaisistes. Ainsi, les responsables du Biodôme prévoient systématiquement plus de visiteurs que les chiffres réels. Les erreurs varient de 15 % à 30 %. Même chose pour les recettes des constats d'infraction pour la sécurité routière. Ici, l'erreur de prévision a été de 17,5 millions de dollars.

● À ce sujet, la police surveille de moins en moins les automobilistes, si l'on en croit les chiffres. Le nombre de constats pour les infractions au Code de sécurité routière est passé de 503 600 en 1990 à 147 450 l'année dernière. Les recettes ont baissé en conséquence.

● La Ville n'a pas pris au sérieux le bogue informatique de l'an 2000. « Les problèmes liés à l'an 2000 sont potentiellement graves et risquent fort de dégénérer en crise », prévient le vérificateur. Par exemple, ce sont des ordinateurs qui contrôlent les usines d'eau potable. L'absence de préparation des systèmes informatisés « menace la production du bien le plus essentiel au bien-être des citoyens et à la sécurité publique (incendies) ». La date butoir, pour une bonne préparation, est le 31 décembre prochain. « Il faut un responsable », estime M. Lefebvre.

Enfin, le vérificateur souligne plusieurs « horreurs » :

● La fréquence des accidents de travail, à la Ville, est deux fois plus élevée que dans les autres villes, et la gravité des accidents, 10 fois plus élevée. Cela entraîne de fortes cotisations à la CSST.

● Certains équipements électriques municipaux utilisent encore des huiles contaminées aux BPC. Dans certains cas, on les trouve dans des parcs ! « La Ville de Montréal ne respecte pas ses obligations à l'égard des exigences du ministère de l'Environnement sur les BPC ».

● En 1995, le vérificateur a découvert que la minuterie de plusieurs parcomètres était défaillante. Il a exigé que la Ville exerce plus de contrôle sur la firme Stationnement de Montréal, une filiale de la Chambre de commerce qui exploite les parcomètres. « Aucune action n'a été portée à notre connaissance ».

● La Ville a donné une subvention de 100 000 $ à la Société du palais de la civilisation pour une « activité d'envergure internationale » au Marché Bonsecours. L'activité n'a jamais eu lieu et la Ville n'a jamais récupéré sa subvention.

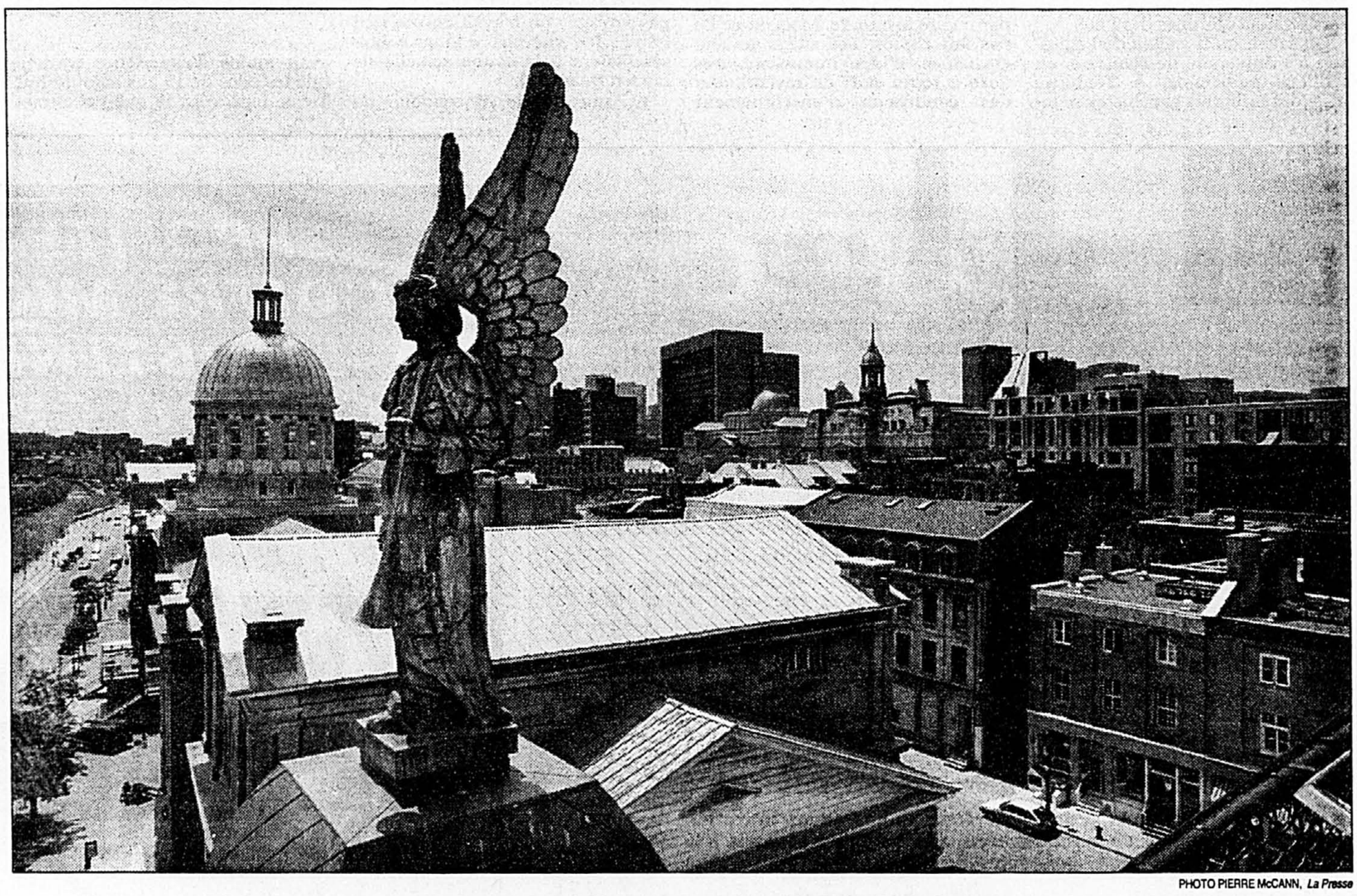


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

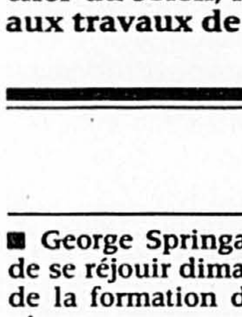
L'ange du Vieux-Montréal

Tout en haut de la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours, dans le Vieux-Montréal, cet ange de cuivre monte silencieusement la garde. S'il ne tournait pas le dos à la ville, il aurait une vue magnifique. Ce panorama, particulièrement saisissant au coucher du soleil, les visiteurs de la chapelle de pierre érigée en 1771 peuvent le contempler à compter de cette semaine, grâce aux travaux de restauration de 5,5 millions qui viennent de se terminer.

Têtes d'affiche

■ George Springate avait tout lieu de se réjouir dimanche, à l'occasion de la formation d'un nouvel organisme communautaire, Partage-action de l'Ouest-de-l'île, dont il est le président-fondateur. En effet, le président de la compagnie Pfizer, Alan Bootes, s'est engagé à verser 200 000 $ sur trois ans pour défrayer les coûts d'administration du nouvel organisme qui mènera sa première campagne de financement en septembre prochain. Partage-action est un fonds communautaire qui redistribuera l'argent recueilli à des organismes communautaires du milieu. Renseignements : Partage-action de l'Ouest-de-l'île, 15000, boulevard Pierrefonds, bureau 203, Pierrefonds (Québec) H9H 4G2. Tél. 696-3667.

■■■



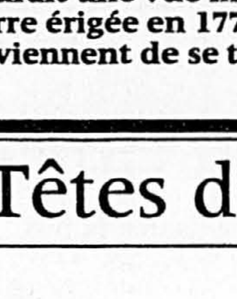
Pohien Ear

■ La nouvelle cuvée de jeunes scientifiques québécois a fait très bonne figure à l'Expo-sciences pancanadienne, le tandem formé par Ally Pen et Pohien Ear ayant remporté les grands honneurs de la compétition. C'est avec un projet de biotechnologie portant sur une protéine qui a la propriété d'émettre de la lumière verte, ce qui permettrait de localiser un récepteur *membranaire*, que les deux jeunes Québécoises ont excellé à l'expo-sciences nationale. La délégation québécoise a remporté six médailles d'or, deux d'argent et quatre de bronze.

■■■

■ Encan d'art et d'antiquités, au profit des enfants qui souffrent de troubles neuro-intégratifs (affectant le langage, l'apprentissage et le développement social). Organisé par la fondation Edith Berringer, l'encan aura lieu ce jeudi, à l'école À pas de géant, 11, avenue Hillside, à Westmount. La fondation peut compter sur Véronique Béliveau comme porte-parole. L'argent recueilli permettra d'offrir des services d'enseignement spécialisé et de favoriser l'intégration des enfants dans des écoles de quartier. Renseignements : 985-1191.

■■■



Jacques Nadeau

■ C'est porteur d'un chèque de 10 000 $, que Jacques Nadeau, vice-président des services professionnels et du développement des affaires chez Pharmaprix, s'est présenté à la fondation Portage. Ce don, fait au nom d'Imasco (dont Imperial Tobacco et Pharmaprix sont des compagnies-membres) a été remis à Peter Howlett et Peter Vamos, respectivement président et directeur général du Portage, une institution réputée dans le traitement, depuis plus de 25 ans, de la toxicomanie.

■■■

■ La Banque Royale vient de récompenser plus d'une douzaine de réalisations de partenariats entre les mondes de l'éducation et des affaires, le prix pour le Québec ayant été décerné à l'école secondaire Lindsay Place, de la commission scolaire Lakeshore. Étaient engagés dans ce projet : l'université McGill, Spar aérospatiale, Standard Life, Nature Petts, Merck Frosst, la Banque de Montréal et la Banque Royale, ainsi que des organismes communautaires. Le programme mis en oeuvre permettait de préparer les élèves au marché du travail.

■■■

■ Le ministère de la Santé et des Services sociaux vient de reconnaître l'excellence d'établissements et organismes communautaires, avec la remise des prix Persillier-Lachapelle, auxquels se sont ajoutés les prix Coup de coeur et de la Condition féminine. Trois établissements de Montréal ont excellé : le centre Dollard-Cormier (qualité des services à la population), le CHSLD de Lachine (personnalisation des soins et services), et le CLSC du Vieux-Lachine (prévention-promotion de la santé et du bien-être). Chez les organismes communautaires, les lauréats sont : le centre Femmes aux 3A, de la région de Québec (prévention-promotion) ; Les Loisirs thérapeutiques Saint-Hubert, de la Montérégie (soutien aux groupes les plus vulnérables) ; et Les Jardins du coin Chicoutimi-Nord, du Saguenay—Lac-Saint-Jean (soutien aux familles). Ces prix sont accompagnés de bourses de 15 000 $. Des mentions (5000 $) ont été décernées au Bureau local d'intervention traitant du sida, en Mauricie ; à la Cordée-transit de jour, des Cantons-de-l'Est ; et au Centre de promotion communautaire Le Phare, de Montréal. Le prix de la Condition féminine a été remis au projet Intervention prostitution de Québec. Et le prix Coup de coeur a été partagé (ex aequo) entre le Regroupement des aidants naturels de Montréal (région de Québec) et l'Association des grands brûlés de la région de Québec.

■■■



Julie Tremblay

■ Étudiante en communication (relations publiques) à l'Université du Québec à Montréal, Julie Tremblay, vient de remporter la bourse (1000 $) du cabinet de relations publiques Shandwick, créée pour souligner le 50e anniversaire de la firme de relations publiques Continental communications, devenue Shandwick.

■■■

■ Me Michel Blouin, consul honoraire du Danemark, vient d'être fait chevalier de l'Ordre royal du Danemark par la reine du Danemark.

■■■

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Les spécialistes de Sainte-Justine veulent plus d'argent

MARIE-FRANCE LÉGER

Les spécialistes de l'hôpital Sainte-Justine réclament d'urgence un autre mode de rémunération que le paiement à l'acte qui nuit aux soins pédiatriques surspécialisés tout en faisant fuir les médecins compétents vers des hôpitaux pour adultes.

Le président du Comité des médecins, dentistes et pharmaciens, Gérald Marquette, ainsi que les chefs de départements de pédiatrie, d'anesthésie, d'hémato-oncologie, de chirurgie et de chirurgie plastique ont prévenu que l'automne prochain, il sera encore plus difficile de retenir les spécialistes dont les contrats viennent à échéance.

Les problèmes de recrutement et de rétention des médecins, surtout en anesthésie et en hémato-oncologie, sont criants, à tel point que le docteur Marie Gauthier, chef de la pédiatrie, n'hésite pas à parler d'un détournement de la mission surspécialisée de l'hôpital.

« Le mode de paiement à l'acte est désuet en milieu universitaire. Ce mode incite le médecin à poser beaucoup trop de gestes simples. Alors que dans un hôpital comme le nôtre, on doit se concentrer sur des cas complexes, des cas de troisième ligne », a expliqué le docteur Gauthier.

Dans le cadre de sa convention de trois ans avec le ministère, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) avait pourtant signé une entente en bonne et due forme prévoyant l'entrée en vigueur d'un mode de rémunération mixte (paiement à l'acte et à forfait) dès janvier 98. Mais jusqu'ici, 12 des 33 associations de spécialistes ont déposé un projet à leur fédération dans le cadre de cette entente. « Il n'y aura sûrement pas de rémunération mixte avant la fin de 1998 », a précisé de son côté le docteur Michel Brazeau, porte-parole de la FMSQ.

Le mode de rémunération mixte permet aux spécialistes d'accomplir un travail plus humain — encore plus nécessaire quand il s'agit de traiter des enfants — en plus d'être payés quand ils font de l'enseignement ou accomplissent des tâches de gestion.

Le département d'anesthésie réussit à garder ouvertes huit salles d'opération sur 10 mais, avoue le chef du département, Marie-Josée Crowe, au prix d'énormément d'heures supplémentaires et de jours de congé annulés. Selon le docteur Crowe, les anesthésistes ne pourront pas tenir le coup encore longtemps s'ils ne sont pas rémunérés en fonction des particularités de leur profession.

« Il faut respecter la psychologie de l'enfant. Quand un enfant a peur, c'est un investissement de temps important. Et il faut aussi donner de l'information aux familles. Mais on se fait souvent accuser de baisser la productivité à cause de ça », a-t-elle dénoncé.

En hémato-oncologie, un service qui accueille des enfants des quatre coins du Québec, l'équipe devrait compter au moins neuf spécialistes, mais il n'y en a que six. « Nous avons perdu 20 % de nos effectifs en deux ans », a déploré le docteur Michèle David qui souligne que Sainte-Justine doit continuer à donner ce qu'il y a de mieux aux enfants.

617 000 $ pour deux portiques chinois

Malgré ses difficultés financières, la Ville de Montréal s'apprête à dépenser 617 000$ pour la construction de deux portiques chinois, boulevard Saint-Laurent.

De ce budget:

- 362 000 $ serviront à la construction des portiques, de leurs fondations et des saillies sur les trottoirs du boulevard Saint-Laurent qui accueilleront les portiques. Ils seront situés de part et d'autre du quartier chinois, à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Viger.
- 125 000 $ seront utilisés pour les frais de déplacements, les frais de séjour et les salaires de six artisans de Shanghai qui compléteront les détails des portiques, ainsi que pour l'achat et le transport des matériaux de Chine.
- 100 000 $ serviront à l'éclairage des arches du boulevard Saint-Laurent; 30 000 $ pour installer deux nouveaux feux de circulation à l'intersection des boulevards Saint-Laurent et René-Lévesque.

Ce projet fait partie du programme préliminaire d'aménagement du domaine public des voies commerçantes du quartier chinois pour l'année 1998. Le projet a été identifié de concert avec la Chambre de commerce chinoise du Grand Montréal.

Lachine : la bataille continue entre le maire et le conseil

MARTIN PELCHAT

Poursuivant sa croisade contre les dépenses de congrès, le maire de Lachine, William McCullock, s'est opposé en vain lundi soir à ce que la Ville paye une partie du voyage en Allemagne et aux Pays-Bas d'un conseiller municipal, John Hachey.

À couteaux tirés avec le conseil depuis qu'il a publiquement dénoncé le voyage de 7000 $ à Las Vegas du directeur général de la Ville, Robert Bourgeois, M. McCullock a qualifié de « frivole » cette nouvelle dépense de congrès. Sa prise de position n'a toutefois pas ému les conseillers qui ont approuvé unanimement le voyage de M. Hachey.

Il s'agit d'une tournée d'étude parrainée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans des villes où se développent des alternatives aux systèmes énergétiques qui contribuent à l'effet de serre. Le voyage aura lieu du 2 au 9 août. Les participants payent leurs billets d'avion et 200 $ d'enregistrement. La Fédération assume les autres coûts avec le gouvernement fédéral et des « partenaires » canadiens, allemands et hollandais.

Le maire estime néanmoins que Lachine pourrait se contenter de prendre connaissance du rapport qui sera émis par les participants à la tournée. « C'est une dépense frivole », dit-il.

M. Hachey, qui dirige une école internationale dans Notre-Dame-de-Grâce, plaide qu'il participe à ce voyage à titre de président du comité de l'environnement de la FCM, le « Club des 20 % ».

« La FCM va payer au minimum d'après moi de 60 à 75 % des coûts », dit-il, évaluant la part assumée par les contribuables de Lachine à 1500 $. « Le maire devrait décider un jour qu'il y a des dépenses qui sont nécessaires pour avoir de l'information et une vision », ajoute le conseiller.

Retrait des cartes de crédit

M. McCullock, qui a fait campagne en promettant de sabrer ces dépenses, a également inscrit en vain sa dissidence lors de l'approbation par le conseil du remboursement de 10 507 $ de dépenses « de représentation et de congrès » effectuées par cartes de crédit par des conseillers et des chefs de services.

Se plaignant de ne pas disposer de suffisamment d'information pour autoriser le remboursement de ces dépenses, le maire refuse depuis février de signer les chèques. Mais il y a deux semaines, le conseil, invoquant un avis favorable de conseillers juridiques, a adopté une résolution autorisant le trésorier à les émettre en utilisant la signature lithographiée du maire.

Lundi soir, le maire s'est montré étonné que depuis deux semaines, la facture soit passée de 6500 $ à 10 500 $. Il a également souligné que pour effectuer ces remboursements, on utilise sa signature lithographiée « contre sa volonté ».

M. McCullock a aussi proposé, avec les mêmes résultats, « l'abolition totale des cartes de crédit », expliquant que la ville voisine de LaSalle n'y a pas recours et ne rembourse pas non plus de repas aux conseillers. Le conseil a rejeté la proposition, mais les conseillers sont convenus de discuter avec le maire en caucus, donc à huis clos, d'alternatives au système actuel.

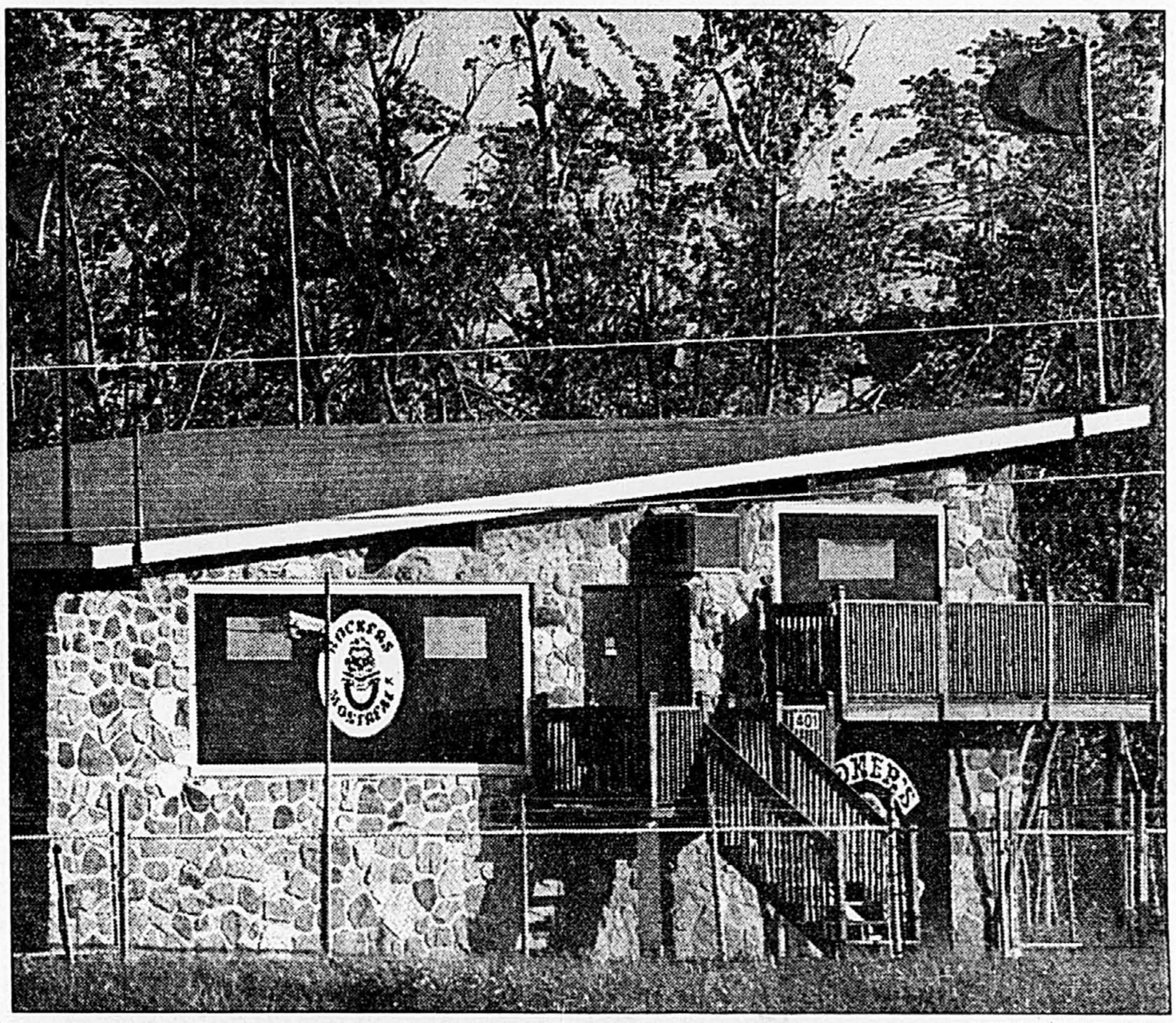


PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

Le repaire des Jokers à Saint-Luc.

Les Rockers déménagent chez les Jokers à Saint-Luc

ANDRÉ CÉDILOT

Sans toit depuis qu'ils ont quitté leur forteresse de la rue Gilford en décembre, les Rockers de Montréal viennent d'emménager sur la Rive-Sud, dans le repaire des Jokers, une autre redoutable filiale des Hells Angels.

Ce déménagement n'a rien de rassurant pour les citoyens de la petite municipalité de Saint-Luc, près de Saint-Jean-sur-Richelieu, les Rockers étant considérés comme le principal « clan guerrier » des Nomads, ce gang d'élite créé par les Hells,en 1995, pour affronter leurs rivaux des Rock Machine.

Depuis samedi, l'immense local fortifié des Jokers, au 401, rue Saint-André, à Saint-Luc, affiche bien en vue le logo et le drapeau des Rockers de Montréal, présidés par Daniel Le Botteux Lanthier.

Situé dans un coin isolé, en bordure de la route 35, le local est facilement accessible. Les motards ont pris soin de couper une bonne partie des arbres qui l'entourent. L'endroit, rarement désert, est protégé par un système de caméras ultra-sophistiqué.

C'est là que trois hommes de main des Rock Machine avaient péri en allant déposer une bombe, dans la nuit du 20 septembre 1995. Un quatrième assaillant avait survécu, alors que deux membres des Jokers, barricadés à l'intérieur du repaire, s'en étaient sortis sans trop de mal.

Redoutant une nouvelle attaque, les Jokers ont depuis installé de puissants réflecteurs qui, dès la brunante, éclairent les lieux comme s'il faisait jour !

L'arrivée des Rockers n'a pas échappé à l'attention des policiers. Hier, des spécialistes de Carcajou se sont empressés de communiquer avec leurs collègues de Saint-Luc et des municipalités voisines afin d'échanger de l'information et de déterminer une stratégie commune.

Ce rapprochement entre les deux filiales des Hells Angels survient trois semaines après l'assassinat du président des Jokers, Robert Dubuc, 37 ans. Son cadavre et celui d'un sbire de l'organisation ont été trouvés criblés de balles et calcinés dans un entrepôt de Delson, sur la Rive-sud.

Pour l'instant, les spécialistes de la lutte contre les bandes de motards ne parlent pas de fusion entre les Jokers et les Rockers. L'objectif recherché par les Nomads serait tout simplement de renforcer leur « machine de guerre », les Rockers ayant été affaiblis par la mort ou l'arrestation de plusieurs de leurs membres au cours des derniers mois.

À peine promus aspirants chez les Nomads, deux des plus influents membres des Rockers, André Toots Tousignant et Paul Fon-Fon Fontaine, font partie de cette liste depuis que le parrain de ce club, Maurice Mom Boucher, est emprisonné, accusé des meurtres de deux gardiens de prison.

Tousignant a été passé par les armes, tandis qu'on est sans nouvelle de Fontaine depuis cinq mois.

Affiliés aux Hells de Trois-Rivières, les Jokers comptent huit membres, tandis que les Rockers en ont une quinzaine, dont Sylvain Ti-mé Laplante, de retour au sein du club après avoir flirté avec les grands-frères des Nomads.

Avant d'emménager rue Gilford en 1995, les Rockers avaient occupé un local à Pointe-Saint-Charles, à peu de distance du repaire des Outlaws, un club ennemi des Hells, mais sans réelle force au Québec.

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 98-05-26
7 10 13 15 16
17 19 22 23 27
30 38 40 44 45
53 57 58 63 70

La Quotidienne
Tirage du 98-05-26
3 4
052 2615

Extra
Tirage du 98-05-26
NUMÉRO: 121090

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
CECI
40 ANS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
Tél. : (514) 875-9911
http://www.ceci.ca/ceci/


Fête des Pères
Réservez pour le brunch ou le souper

Tant qu'il y en aura
La saison du homard
5,95 $ Pour un homard complet à l'achat d'un plat principal ou du buffet de la Grand'place Tucker
10,95 $ Pour un homard complet copieusement garni de délicieux plats d'accompagnement
Tous les soirs pendant une période limitée. Ne peut être combiné à d'autres offres ou rabais
GRAND'PLACE Tucker RESTAURANT BUFFET
6971, chemin Côte-de-Liesse 737-0092
Chez la Mère TUCKER
Rosbif · Fruits de Mer · Grillades
1175, place du Frère André 866-5525 (stationnement gratuit)
2621067

Pendant la crise du verglas, la Ville de Montréal a caché ses problèmes d'eau potable pour éviter la panique

BRUNO BISSON

La Ville de Montréal a indisposé plusieurs maires de banlieue en décidant de garder secrètes les pannes de courant qui frappaient ses deux usines de production d'eau potable, préférant redoubler d'efforts avec Hydro-Québec pour les réalimenter avant que leurs réserves ne s'épuisent.



Dans un mémoire très détaillé présenté à la Commission Nicolet par la Communauté urbaine de Montréal, hier, des nouvelles bribes d'informations ont été dévoilées sur la fameuse panne de courant du 9 janvier, qui aurait pu priver d'eau potable plus de 1,2 million de personnes, au moment même où la tempête de verglas atteignait un sommet d'intensité.

Selon le directeur du centre de sécurité civile de la CUM, Jean-Bernard Guindon, la Ville de Montréal a décidé de ne parler à personne de la panne, pas même aux maires des 14 municipalités qu'elle dessert en eau potable, parce qu'on craignait la panique de la population qui aurait réagi en se faisant des réserves, ce qui aurait épuisé celles de la ville en moins d'une heure.

On sait toujours assez peu de choses sur les origines de cette panne d'électricité qui, de l'aveu même de M. Guindon, ne faisait pas partie des scénarios de catastrophes prévus sur le territoire de la CUM, « parce qu'on avait dit que ça ne pouvait pas arriver ». On en saura peut-être plus aujourd'hui, alors que la Commission des services électriques de la Ville de Montréal se présentera à son tour devant la Commission Nicolet.

Les représentants de la CUM qui présentaient hier leur rapport à la Commission scientifique et technique chargée d'analyser sous tous leurs aspects les événements liés à cette tempête, n'ont pas commenté cette décision de la Ville, se contentant de souligner que « certaines personnes » ont peu apprécié l'initiative montréalaise. Ces personnes, qui ne sont pas nommées, ont affirmé que si elles en avaient été informées, confidentiellement, par la Ville, « ceci aurait pu leur permettre de planifier rapidement des mesures compensatoires ».

L'île de Montréal a frôlé la catastrophe à plusieurs reprises, et pour plus d'une raison, durant la première semaine d'enfer du verglas, entre le 6 et le 9 janvier. La rumeur d'un black-out total sur l'île pour 15 h, le 9 janvier, n'a jamais correspondu à un scénario envisagé, mais elle a été répandue avec une belle efficacité par le service de police de la CUM, au point d'occuper les responsables de mesures d'urgence qui avaient autre chose à faire que de nier des rumeurs.

« Dépendance dangereuse »

Personne, selon le rapport concocté au terme de 194 entrevues, n'avait prévu un sinistre de cette ampleur ou de cette forme, même si la CUM avait prévu des pannes d'électricité de grande ampleur ou des problèmes liés à d'intenses précipitations de verglas. Ni Hydro-Québec ni la Sécurité civile du Québec ne croyaient que la combinaison des deux pourrait conduire à une crise semblable à celle de janvier, incitant plusieurs participants au *debriefing* à souligner une « dépendance dangereuse de la CUM, et du Québec en général, à l'énergie électrique ».

On sait toujours assez peu de choses sur les origines de cette panne d'électricité qui ne faisait pas partie des scénarios de catastrophes prévus sur le territoire de la CUM, « parce qu'on avait dit que ça ne pouvait pas arriver ».

Le territoire de la CUM s'est quand même mieux tiré d'affaire qu'une grande partie de la Montérégie, parce qu'une structure de prises de décisions centralisée avait été mise sur pied, que celle-ci a généralement bien fonctionné et parce que des municipalités de la CUM avaient des plans d'urgence détaillés.

La Presse a déjà fait état, le 7 mai, des principaux problèmes rencontrés : deux « stratégies » se sont opposées à la CUM durant la crise. La première visait un contrôle hiérarchique centralisé des activités, y compris celles des municipalités, selon une approche de commandement de type militaire.

L'autre, qui a été adoptée par les 29 villes de la CUM, prévoit que ce sont les municipalités de la CUM qui travaillent sur leur propre territoire en concertation avec les organismes présents chez eux.

Travail en double

C'est ainsi que de nombreux maires et responsables municipaux des mesures d'urgence ont constaté que les Forces armées venaient de débarquer chez eux sans avertissement, souvent pour doubler un travail qui était déjà en cours sous la responsabilité d'un autre intervenant.

L'addition des paliers décisionnels, qui allaient d'Hydro-Québec au bureau du premier ministre Lucien Bouchard, en passant par les Forces armées, la Sécurité civile du Québec, la Croix-Rouge et le service de police de la CUM, a créé des situations qui auraient pu être évitées, si le plan des mesures d'urgence de la CUM avait été suivi à la lettre, a affirmé hier M. Guindon.

Ainsi, la réouverture du centre-ville de Montréal, au matin du 15 janvier, n'était pas souhaitée par la CUM, mais par Hydro-Québec et par le gouvernement. La CUM estimait le réseau électrique trop instable, ce qui aurait engendré des situations dangereuses, dans les transports en commun (le métro surtout), en cas de nouvelles pannes.

Les CLSC veulent être associés aux plans d'urgence

BRUNO BISSON

Deux regroupements de CLSC ont réclamé hier devant la Commission Nicolet, que les municipalités et le gouvernement du Québec leur accordent la responsabilité des services médicaux dispensés hors des hôpitaux lors de sinistres affectant des régions entières.

S'appuyant sur l'expérience de janvier dernier, l'Association des CLSC et des centres d'hébergement et de soins de longue durée du Québec et le Regroupement des CLSC de la région de Montréal ont tous deux affirmé qu'en raison de leur connaissance du milieu et de leurs relations privilégiées avec le milieu communautaire, ils étaient les mieux placés pour assumer cette responsabilité, lors de sinistres majeurs.

Lors de la crise de janvier, ont constaté les responsables des deux regroupements, la plupart des municipalités qui possédaient un plan d'urgence (c'était la minorité) leur réservaient un rôle qui, sans être de seconde zone, n'utilisait pas la totalité de leurs possibilités.

Selon l'Association des CLSC et CHSLD, qui compte 204 membres, dont 88 établissements sont situés dans les zones frappées par le verglas, le plan d'urgence du ministère de la Santé prévoit qu'en cas de sinistre, les CLSC n'ont à jouer qu'un rôle d'intervention psychosociale (appui psychologique, entraide avec les personnes sans ressources, coordination avec le communautaire). Ce sont les cliniques médicales privées qui ont la responsabilité de voir à ce que les soins médicaux de première nécessité soient assurés, hors des hôpitaux qui, eux, sont forcés de concentrer leurs efforts sur les urgences.

Soins de première ligne

Or, lors de la tempête, les CLSC ont « largement débordé » ce rôle d'intervention psychosociale, puisqu'ils ont dispensé des soins de première ligne dans de nombreux centres d'hébergement, en plus d'assurer en continuité les services de la ligne Info-Santé, qui fournit des conseils d'ordre médical par téléphone.

Les CLSC n'ont pas eu la tâche facile toutefois. Ainsi, à Montréal, le Regroupement des CLSC a été très dur envers la Ville : « Notre expérience a démontré que la coordination avec les petites municipalités s'est avérée beaucoup plus facile, puisque les interlocuteurs se connaissent déjà. Malheureusement, nous n'avons pu faire le même constat pour la Ville de Montréal. »

Souvent privés eux-mêmes de courant, les CLSC n'ont pas obtenu le soutien espéré, ni même les informations de première main qui leur auraient été nécessaires pour coordonner leurs opérations. Les génératrices réclamées arrivaient souvent après plusieurs jours d'attente, et quelquefois par d'autres voies que celles de la Sécurité civile ou de la Ville de Montréal.

Les CLSC demandent donc d'être associés en permanence aux plans d'urgence municipaux, mais aussi d'être considérés comme services prioritaires pour l'obtention de génératrices, de carburants et d'autres fournitures (médicaments, entre autres) essentielles au bon fonctionnement de leur mission.

LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT TRAITE LES MÉDECINS EN DIT LONG SUR CE QU'IL PENSE DES PATIENTS !

LA SANTÉ DES QUÉBÉCOIS NE PEUT ATTENDRE.
LE GOUVERNEMENT DOIT NÉGOCIER UN VIRAGE DANS SES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES.

Avec la réforme de la santé et le virage ambulatoire, le gouvernement a alourdi la tâche des médecins omnipraticiens sans aucune compensation. Il ne veut pas reconnaître que les besoins de la population augmentent pendant que l'accessibilité aux soins diminue.

C'est pourquoi, devant le refus persistant du gouvernement de répondre avec sérieux aux propositions des médecins omnipraticiens et de leur fournir les ressources pouvant leur permettre de dispenser des soins généraux de qualité, ces derniers ont décidé de :

- TENIR UNE JOURNÉE D'ÉTUDE LE VENDREDI 29 MAI 1998 ;
- SE RÉUNIR LE MÊME JOUR À MONTRÉAL ;
- CESSER TOUTE ACTIVITÉ RÉGULIÈRE TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE À COMPTER DE 17H00, AINSI QUE DURANT LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS, DÈS LE SAMEDI 30 MAI.

LA FMOQ A PRIS TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR QUE LES SERVICES ESSENTIELS SOIENT MAINTENUS SUR TOUT LE TERRITOIRE DU QUÉBEC, AFIN QUE LES PATIENTS NE SOIENT PAS PÉNALISÉS.

FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

Paul Désilets, surnommé le «senteux de pieds» de femmes, acquitté

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

Paul Désilets, cet homme qu'on qualifiait communément de « senteux de pieds » pour sa propension à saisir les pieds des femmes pour sentir leurs souliers, a finalement fait triompher sa thèse voulant qu'il ne soit pas celui qui a sévi pendant plusieurs mois à Trois-Rivières-Ouest, en 1996 et 1997.

Le juge René Crochetière, de la cour du Québec à Trois-Rivières, a conclu au doute raisonnable dans l'ensemble des accusations de voies de fait portées contre Désilets en estimant notamment que l'identification faite par les victimes et la manière dont la police avait procédé avec certaines parades de photos laissait planer un doute.

En ajoutant à cela une défense d'alibi présentée par l'avocate de Désilets, Me Carole Lepire, le président du tribunal a dit qu'il ne pouvait en arriver à d'autres conclusions.

Si plusieurs témoins disaient identifier positivement Désilets comme étant leur agresseur, il y avait toutefois des divergences sérieuses sur la grandeur de Désilets, sa corpulence et certains détails comme un grain de beauté (qu'il n'a pas). Dans un cas, l'agresseur avait baissé son pantalon et entrepris de se masturber. Or cette façon de faire ne correspondait pas à la façon habituelle d'agir de l'agresseur.

Désilets avait déjà été condamné il y a quelques années pour des histoires semblables et c'est ce qui faisait croire aux policiers qu'il avait repris du service. Mais Paul Désilets avait prétendu le contraire depuis le début de la présente affaire. Il a purgé une longue détention préventive avant d'obtenir l'acquittement hier.



PHOTO PC

Nos athlètes de Nagano honorés

Le premier ministre Lucien Bouchard a honoré hier les athlètes québécois qui ont participé aux Jeux olympiques de Nagano. Éric Bédard, de Sainte-Thècle, qui avait remporté une médaille d'argent en patinage de vitesse, était du groupe.

Ligne Hertel-des Cantons: pour assurer la sécurité en cas de verglas

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne, QUÉBEC

C'est pour assurer la sécurité d'approvisionnement des Québécois et non pour l'exportation qu'est construite la ligne hydroélectrique Hertel-des Cantons, en Estrie, assure le premier ministre Lucien Bouchard.

« Ce projet n'a pas été autorisé pour des fins d'exportation (d'électricité). C'est pour des raisons de sécurité d'approvisionnement » a dit M. Bouchard hier, alors qu'il était interrogé hier à l'Assemblée nationale par le député de Laurier-Dorion, Christos Sirros.

Le premier ministre a rappelé que depuis deux ans, le verglas avait frappé trois fois au Québec. Une première en 1996 sur la ligne hydroélectrique provenant de Churchill Falls, au Labrador. Une seconde fois à Joliette en 1997. Puis, en janvier 1998, dans la région de Montréal et en Montérégie.

«Sur 220 proprios, 90% ont signé des accords avec Hydro-Québec pour que la ligne puisse se faire. Il en reste 22...»

« Hydro a informé le gouvernement que si elle avait pu compter sur des lignes de boulage, elle aurait pu soulager considérablement les populations. L'évolution climatique peut nous amener encore du verglas, peut-être même l'hiver prochain », a dit M. Bouchard pour justifier la construction de la ligne Hertel-des Cantons.

La construction a été ordonnée le 28 janvier dernier par un décret gouvernemental, en pleine crise du verglas. La ligne affectera 220 propriétaires de la région de Richmond, en Estrie.

« Sur les 220 propriétaires, 90 % ont signé des accords avec Hydro-Québec pour que la ligne puisse se faire. Il en reste 22 qui n'ont pas donné leur accord, surtout dans le canton de Melbourne », a dit le chef du gouvernement.

Selon M. Bouchard, « la ligne doit passer quelque part ». La population a été largement consultée sur le tracé de la nouvelle ligne et « à la fin, il a fallu que quelqu'un assume ses responsabilités. Le gouvernement l'a fait ».

Le premier ministre a expliqué que c'est pour des raisons d'approvisionnement des clients de la région de Montréal et non pour exporter de l'électricité aux États-Unis que la ligne est construite.

Si la ligne avait été destinée à l'exportation, les exigences environnementales n'auraient jamais été suspendues comme elles l'ont été pour des motifs d'urgence en janvier dernier, a assuré le premier ministre.

Quant au député Sirros, il a fait valoir que la nouvelle ligne hydroélectrique « soulève une vive controverse, va à l'encontre du processus démocratique normal, défigure à tout jamais un territoire et traite de façon inconsidérée et autoritaire toute une population ».

POUR PAPA
DIMANCHE 21 JUIN

POLOS UNIS DE COTON PIQUÉ
Grand choix de couleurs
P à TG
Prix courant: 38$
SOLDE 29.99
Tailles fortes et élancées. TG à 4G — Prix courant: 45$ SOLDE: 34.99

BERMUDAS
Mélange de polyester/coton lavable
Unis, choix de couleurs
Tailles: 32 à 46
Prix courant: 49,95$
SOLDE 39.99
Tailles fortes 48 à 56 — Prix courant: 55$ SOLDE: 43.99

CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES
Tons unis ou à motifs
P à TG
Prix courant: 55$ et plus
SOLDE 39.99
Tailles fortes et élancées. TG à 5G — SOLDE: 44.99

SÉLECTION DE POLOS À MANCHES COURTES
De fantaisie à motifs. P à TG
Prix courant: 65$ et plus
SOLDE 49.99
Tailles fortes et élancées. TG à 5G — SOLDE: 54.99

PANTALONS SPORT EXTENSIBLES
De polyester/coton lavable, traité teflon
Tailles courtes et moyennes 32 à 46. Tailles fortes 48 à 56
Choix de couleurs.
Prix courant: 89,95$ et plus
SOLDE 69.99

SANDALES DE VILLE EN CUIR
Brun
Très légères
Pointures: 7 à 13
Prix courant: 40$
SOLDE 29.99

CHAUSSURES DE MARCHE EN CUIR
Grand confort
Lacé ou flâneur
Pointures: 7 à 15 D et EEE
Prix courant: 90$
SOLDE 59.99

PANTOUFLES OPERA OU MULE EN CUIR
Noir ou brun
Pointures: 7 à 15 D et EEE
Prix courant: 45$
SOLDE 29.99

Bovet

Québec
• 4475, boul. Métropolitain Est 374-4555
• Carrefour Laval.....687-1670
• Centre Eaton (niveau métro).....849-9281
• Fairview Pointe-Claire.....694-9050
• Galeries d'Anjou.....353-6310
• Place Sainte-Foy 653-6255
• Promenades St-Bruno 653-5100
• Carrefour Angrignon 366-0762
• Centre Rockland 735-5441
• Place Portobello 466-8204
• Galeries de la Capitale.....627-5730

EN BREF

Accusés de surpêche

■ Quatre pêcheurs canadiens été condamnés à payer des amendes totalisant près de 4000 $ US après avoir été reconnus coupables de surpêche de truites dans l'État du Maine, le week-end dernier. Selon des représentants américains, c'est l'infraction la plus grave à ce chapitre de mémoire récente. Les pêcheurs, qui étaient équipés d'une génératrice et d'un congélateur, ont été pris avec 112 truites au-dessus de la limite légale. Les quatre hommes, tous du Québec, ont été arrêtés puis libérés après avoir acquitté des amendes totalisant 3735,20 $ US, a déclaré Paul Reynolds, un porte-parole du département des Pêche et de la Faune de l'État du Maine. Selon le garde-pêche Scott Colter, Gilles Fortier, de Bois-des-Filions, Denis Fortin, de Terrebonne, Bruno Poulin, de Deux-Montagnes, et Claude Fortier, de Pointe-Calumet, se trouvaient dans une région isolée près du Allagash Wilderness Waterway quand ils ont été arrêtés.

Nouveau traitement

■ Des médecins d'Ottawa et de Winnipeg viennent de découvrir un traitement plus efficace et moins coûteux du croup chez les enfants. Selon les résultats de l'étude, parus lundi dans le *Journal of the American Medical Association*, les enfants acceptent mieux le traitement au stéroïde dexaméthasone et celui-ci est plus rapide et plus efficace que d'autres options. Le médicament est dissous dans un sirop sucré, ce qui le rend plus facile à administrer que les autres traitements, qui impliquent soit l'inhalation d'un médicament vaporisé sous un masque couvrant le nez et la bouche, soit une douloureuse injection. Il coûte également moins cher (50 cents la dose, contre 6 $ par dose pour les autres modes de traitement).

Contre un jardin

■ Plus de 250 Londoniens se sont rassemblés hier pour s'opposer au projet de création d'un jardin public en mémoire de Diana, à proximité du palais de Kensington. Une commission gouvernementale — mise en place après la mort de la princesse de Galles dans un accident de voiture le 31 août à Paris — avait annoncé en janvier qu'elle était favorable à la création d'un jardin de 6,5 hectares près du palais, qui servirait de centre de ralliement pour quelque cinq millions de visiteurs par an. Mais des habitants du quartier de Kensington — où résidait aussi la princesse de Galles — craignent que la venue de nombreux touristes dans ce jardin public provoque une forte augmentation du trafic, des embouteillages et de la pollution dans ce quartier un des plus chics de Londres.

L'enquête se poursuit

■ Aucun autre décès n'est à déplorer du fait du Viagra, nouveau remède contre l'impuissance, et l'enquête se poursuit pour déterminer les causes exactes des décès annoncés la semaine dernière, a indiqué hier le fabricant de la pilule, les laboratoires pharmaceutiques Pfizer. Un porte-parole de la société a indiqué dans un entretien téléphonique que seuls six hommes sont morts après avoir pris du Viagra. L'administration chargée du contrôle des médicaments et de l'alimentation (FDA), immédiatement alertée, poursuit son enquête pour savoir dans quelles conditions les victimes avaient utilisé le remède, a-t-il dit.

Lourd bilan en Chine

■ Le bilan des premières victimes de la saison des pluies en Chine a déjà dépassé le chiffre de 100 morts et risque de s'aggraver en raison des effets du phénomène climatique d'El Niño, ont annoncé hier des responsables chinois. Quinze personnes ont trouvé la mort au cours du week-end à la suite de pluies torrentielles dans la province méridionale du Guangdong, et 10 autres ont été tuées dans la province du Sichuan (sud-ouest) touchée par de fortes précipitations les 20 et 21 mai.

Les 300 hôpitaux de Colombie-Britannique paralysés pendant quatre heures par une grève



PHOTO PC

Pat Clark et Sharon Provost, cadres au service du personnel de l'Hôpital général de Vancouver, ont dû travailler à la cuisine hier à la suite de la grève du personnel.

Presse Canadienne
VANCOUVER

Les hôpitaux de Colombie-Britannique ont annulé des centaines d'interventions chirurgicales, hier, après que des milliers de travailleurs du secteur de la santé eurent fait grève pendant quatre heures, menaçant d'exercer de nouveaux moyens de pression vendredi, à moins que leurs négociations ne progressent de façon significative.

Les administrateurs et le personnel non syndiqué ont été contraints de préparer les repas et de répondre au téléphone dans les 300 hôpitaux de la province.

À l'Hôpital général de Vancouver, le plus important de tous, les opérations sont passées de 80, nombre moyen pour un jour de semaine, à 40. Au service de cardiologie, le nombre des interventions a été de huit, contre 18 habituellement.

Quelque 20 000 des 45 000 membres du Syndicat des employés d'hôpitaux, incluant infirmières, travailleurs des services de restauration, préposés à l'accueil et assistants de laboratoire, ont pris part au mouvement de protestation.

Le syndicat avait accepté que ses membres n'établissent aucun piquet de grève afin que les personnes affiliées à d'autres organisations puissent se rendre au travail sans problème.



PHOTO REUTER

Jour de deuil à l'école

Ayant obtenu congé pour pouvoir assister aux obsèques de leur camarade abattu par un des leurs, des élèves du Thurston High School, à Springfield, en Oregon, examinent le « monument » érigé à même la clôture ceinturant l'école. Mikael Nickolauson a été tué lors de la fusillade dans la cafétéria de l'établissement scolaire déclenchée par Kipland Kinkel, 15 ans, qui a aussi tué un autre élève et ses parents.

Près de 330 000 hectares ravagés par le feu au Mexique

Agence France-Presse
MEXICO

Près de 330 000 hectares ont été ravagés au Mexique, depuis le début de l'année, par plus de 11 000 feux de forêts qui ont tué 50 personnes, a indiqué le ministre de l'Environnement, en pronostiquant une aggravation probable de la situation.

« Ce n'est pas fini et le pire est encore à venir », a déclaré lors d'une conférence à l'Université de Mexico, le ministre, Mme Julia Carabias, en expliquant que la situation risque de s'aggraver si la sécheresse, due notamment au phénomène El Niño, se poursuit.

Les incendies de forêts, en augmentation de 500 % par rapport à l'année dernière, ont provoqué une couche de fumée qui traverse du nord au sud le territoire mexicain, élevant considérablement le taux de pollution et créant une situation jamais rencontrée depuis 70 ans.

Jusqu'à présent, quelque 50 pompiers volontaires sont morts en combattant les incendies.

À Mexico, considérée comme une des villes les plus polluées du monde, les autorités ont décidé lundi d'appliquer un plan d'urgence qui prévoit notamment la diminution de 30 % de l'activité industrielle et une réduction de 40 % de la circulation automobile.

De nombreux détracteurs du gouverneur de Mexico, Cuauhtémoc Cardenas, leader de l'opposition de centre-gauche, ont critiqué comme tardive et insuffisante l'application de ce plan.

« Ce sont des mesures cosmétiques », a déclaré à l'AFP l'écrivain Homero Aridjis, président de l'association écologiste « le groupe des Cent ».

« Les habitants de Mexico sont en train de se transformer en mutants, a-t-il ajouté. Cette année a été celle du feu, celle des particules en suspension dans l'air et pour la première fois j'ai peur de mourir en raison d'un manque d'air. »

Des mesures d'urgence, semblables à celles appliquées à Mexico, ont été prises dans d'autres villes telles Villahermosa (capitale de l'État du Tabasco), Tuxtla Gutiérrez (capitale du Chiapas), ou Monterrey (capitale de l'État de Nuevo Leon).

Le ministère de l'Environnement a déjà dépensé quelque 30 millions de dollars pour combattre les feux de forêt tandis que le gouvernement a accepté une aide américaine composée en particulier d'hélicoptères et d'avions.

Quelque 6000 volontaires répartis en 600 brigades et appuyés par 96 hélicoptères luttent actuellement contre les incendies.

Selon le ministère de la Santé, au cours des cinq premiers mois de l'année, 7,2 millions de Mexicains ont souffert d'affections respiratoires, soit 1,2 million de plus que pendant la même période de 1997.



Il y a 35 ans, Westmount vivait son « vendredi noir »

UNE PAGE D'HISTOIRE



Pierre Vennat

Trente-cinq ans après, les gens de Westmount se souviennent encore, avec horreur, du 17 mai 1963, le « vendredi noir ».

Ce jour-là, douze bombes placées dans autant de boîtes aux lettres par des sympathisants du Front de libération du Québec (FLQ) avaient tenu en alerte la population de cette ville de la banlieue de Montréal, en plus de causer des blessures graves à un spécialiste en désamorçage de l'armée canadienne, le sergent-major Walter Leja. Ce dernier, s'il a eu la vie sauve et a été décoré de la « George Medal » pour sa bravoure, a dû se faire amputer le bras gauche.

C'est à trois heures du matin qu'une explosion dans une boîte aux lettres a marqué le début d'une série d'événements tragiques qui devaient faire de ce terrible vendredi la journée la plus mouvementée de l'histoire de Westmount.

Quatre autres bombes devaient exploser dans la demi-heure suivante. Deux autres bombes ont été désamorcées par le sergent-major Leja, une autre lui a explosé dans les mains, tandis que le sergent-détective Léo Plouffe, de la police de Montréal, qui était alors l'expert numéro un du Québec en matière de déminage, désamorçait la neuvième aux limites de Montréal et que les ingénieurs de l'armée faisait « sauter » les trois dernières.

Les cinq premières explosions avaient jeté la consternation chez les paisibles habitants de cette ville cossue et mis la police en alerte. La CUM n'avait pas encore été créée et Westmount avait son propre corps de police.

La police westmountaise, de concert avec les autorités des Postes, avait alors entrepris la fouille des quelque 85 boîtes aux lettres de la ville. Dès le début de la matinée, la police a découvert quatre engins explosifs, tandis qu'on suspectait trois autres boîtes postales d'en contenir. La police demanda alors l'aide des experts en désamorçage des Forces armées canadiennes.

Les deux premières interventions du sergent-major Leja ont connu le succès. Toutefois, à l'intersection des avenues Westmount et Landsdowne, l'expert de l'armée devait être victime de son courage. L'explosion de la bombe qu'il tenait dans ses mains équivalait, selon un témoin, à la déflagration d'un obus de 20 livres. L'homme a eu la main gauche arrachée, la figure meurtrie et la poitrine dangereusement mutilée. Son compagnon, le lieutenant Douglas Simpson, a échappé miraculeusement à l'explosion, bien qu'il ne se trouvait qu'à une dizaine de pieds de Leja au moment de la détonation.

Devant l'état lamentable du technicien que la violence du choc avait projeté dans la rue, on avait cru tout d'abord qu'il avait perdu la vie. Dès son arrivée à l'Hôpital des vétérans, alors situé en face de l'Oratoire Saint-Joseph, les autorités de l'institution ont jugé bon d'ordonner son transfert à l'hôpital St. Mary's, tout près, mieux équipé pour des cas d'urgence, où les chirurgiens ont réussi à lui sauver la vie.

À la suite de cet accident, les autorités militaires et policières ont pris la décision de ne plus risquer de vie humaine dans le désamorçage des bombes. La police a alors interdit toute circulation aux abords des boîtes postales, les résidants du voisinage se sont vu interdire de sortir de leur demeure et les élèves des écoles environnantes ont été forcés de prendre leur lunch à l'intérieur des écoles.

Pendant ce temps, le sergent-détective Léo Plouffe, responsable du laboratoire mobile de la police de Montréal, désamorçait l'une des bombes placées dans une boîte aux lettres à quelques pieds seulement des limites de Westmount, sur The Boulevard.

Au cours de l'après-midi, cinq ingénieurs de l'armée se sont employés à établir un plan pour détruire les autres engins qui constituaient autant de menaces pour la sécurité publique. C'est ainsi que vers 18 h, militaires, policiers et employés municipaux de Westmount se sont rendus à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue Clarke, en face du Westmount High School, pour faire exploser sans danger les cinq bâtons de dynamite que le sergent-major Leja avait réussi à sortir d'une boîte aux lettres.

Utilisant des ballots de paille pour amortir le choc, les militaires ont réussi à provoquer l'explosion en employant eux-mêmes d'autres bâtons de dynamite. Ils ont utilisé le même procédé, quelques minutes plus tard, rue Dorchester, à l'ouest d'Atwater, puis sur The Boulevard et finalement avenue Upper Belmont, vers 21 h.

Aux trois derniers endroits, les boîtes aux lettres ont volé en éclats sans causer de dommages, sauf sur Dorchester, où quelques vitres ont été fracassées.

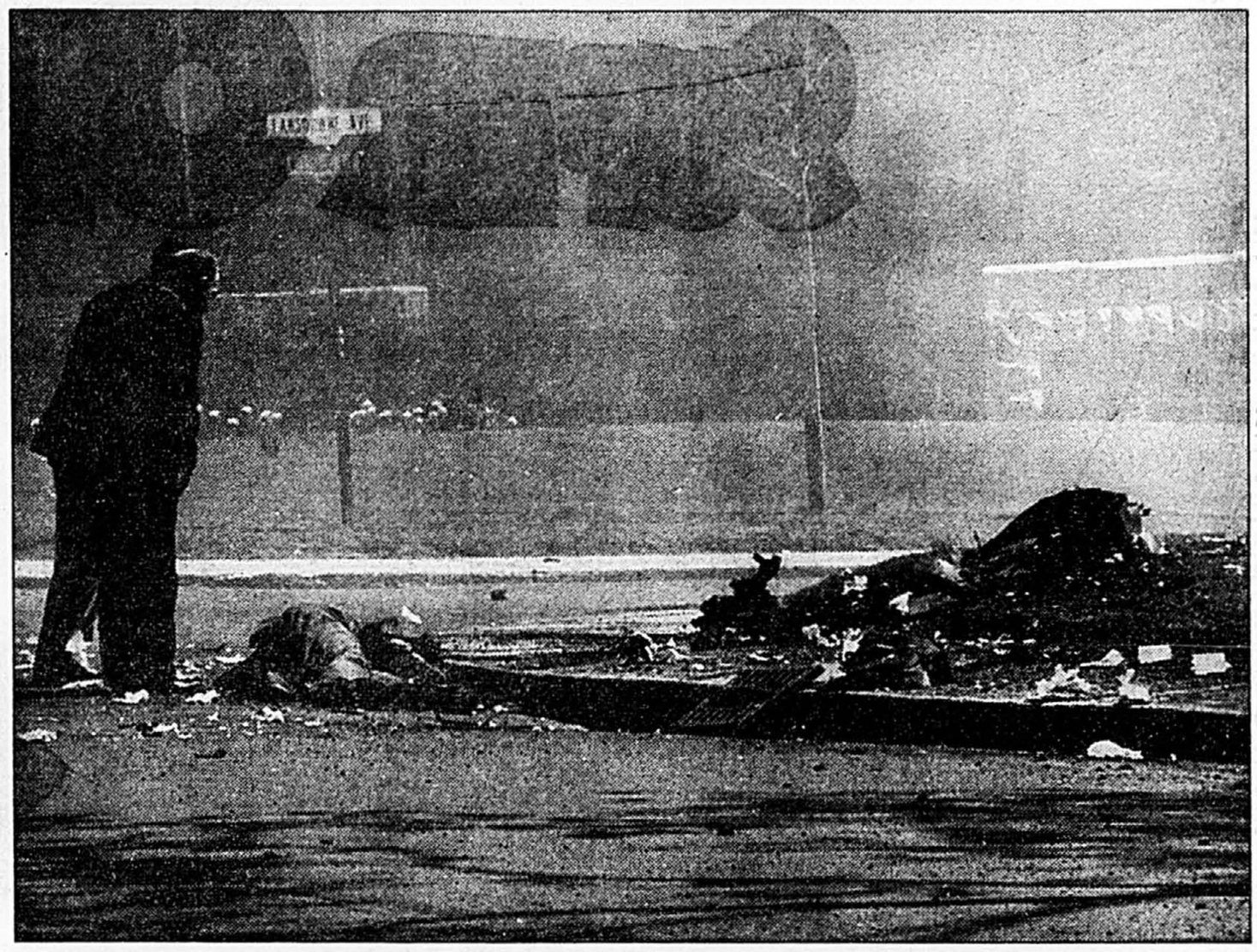


PHOTO D'ARCHIVES *La Presse*

On a d'abord cru que le sergent-major Walter Leja avait été tué par la bombe qu'il tentait de désamorcer. Quelques mois plus tard, on le décorait de la « George Medal » pour bravoure, mais le militaire est demeuré invalide.

L'appel de Pelletier

Gérard Pelletier, qui à ce moment-là était rédacteur en chef de *La Presse*, était traumatisé.

Dans un éditorial publié le lendemain, il écrivait : « Si les attentats continuent de se multiplier à ce rythme, si les corps policiers restent impuissants à cerner les terroristes, nous devons nous demander sérieusement où nous en serons dans six mois.

« Car il faut le souligner : c'est miracle qu'une seule personne ait été touchée cette fois par l'action des dynamiteurs. (...) Il eût suffi qu'un groupe de noctambules ou quelques travailleurs rentrant de l'usine aux petites heures du matin se soient trouvés là pour provoquer une hétacombe. Pis encore : les bombes qui n'avaient pas explosé au cours de la nuit (...) auraient pu tout aussi bien éclater au milieu d'un groupe d'enfants, hier matin, au moment où les jeunes se rendaient aux écoles.

« Est-il possible, vraiment, que les terroristes du FLQ soient à tel point irréfléchis qu'ils n'envisagent même pas les terribles conséquences de leurs gestes ? (...)

« C'est bien là l'aspect le plus désespérant de ce triste phénomène ; nous sommes en présence d'un fanatisme aveugle et sourd, qui ne raisonne pas, qui ne veut rien entendre.

« On comprendrait qu'obsédés par leurs objectifs politiques, ils refusent de discuter avec leurs compatriotes de convictions fédéralistes ou avec l'immense majorité des Canadiens français qui croient encore au Canada. Mais les objurgations des séparatistes non violents, de ceux qui partagent les aspirations du FLQ vers l'indépendance, sans souscrire au terrorisme, ces appels même ils ne les entendent pas. (...)

« Cette violence dont ils se font un héroïsme, s'ils pouvaient s'arrêter, fût-ce quelques secondes, pour en comprendre la lamentable futilité ! Comment n'est-il pas évident, à leurs yeux, qu'un tel gâchis de meurtres et de destruction ne peut rien leur procurer de ce qu'ils cherchent à obtenir ? Quelle aberration leur fait donc oublier que le terrorisme ne saurait se couvrir d'aucune justification, dans un contexte social comme le nôtre, où toutes les formes d'action politique sont légales et accessibles aux citoyens ? Ne savent-ils pas que nous-mêmes, qui réprouvons leurs attentats et qui continuerons de les blâmer tout haut en dépit de toutes les menaces, nous serions les premiers à défendre devant qui que ce soit et avec la même énergie, leur droit de promouvoir librement et à découvert un séparatisme auquel nous ne croyons pas ? »

Cela dit, le FLQ continua de défrayer la manchette avec la crise d'Octobre 1970, le rapt du diplomate britannique Richard Cross et l'assassinat du ministre libéral Pierre Laporte. Chaque fois qu'une série d'arrestations permettait à la police de clamer qu'elle avait « démantelé le FLQ », une nouvelle cellule naissait ailleurs.

La conclusion de l'éditorial de Gérard Pelletier le 18 mai 1963, permet mieux de comprendre pourquoi, après l'enlèvement de Richard Cross, il avait appuyé Pierre Trudeau, avec beaucoup de réticences, lors de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre pour combattre le FLQ d'octobre 1970. Pelletier avait en effet écrit, sept ans plus tôt, à la suite du « vendredi noir » de Westmount : « L'impuissance policière et la tiédeur des distraits qui refusent de croire que c'est vraiment sérieux, nous acheminent tous à grands pas vers un désastre, au moment précis où le Canada français pourrait marcher vers des jours meilleurs. »

MAINTENANT SUR LA RIVE-SUD
Le seul magasin de tapis d'Orient sur la Rive-Sud
Vaste choix de tapis faits à la main et à la machine, importés du Pakistan, de l'Inde, de Chine et de Belgique.
TAPIS ORIENTAUX BOKHARA Fondé en 1988
2230, boul. Lapinière, Brossard
Face au Mail Champlain • STATIONNEMENT GRATUIT • 443-3350
LUN., MERC. : 10 h à 18 h - JEU., VEND. : 10 h à 20 h - SAM. : 11 h à 17 h - DIM. : 12 h à 17 h
2639477-M-521

Mystique LS 1998
Sport
25 en stock Livraison immédiate
Aucun comptant 1er paiement dans 90 jours
• Climatiseur
• Moteur V6, 24V, 170 ch
• Vitres électriques
• Volant inclinable
• Verrouillage électrique
• Antenne électrique
• Programmateur de vitesse
• Roues sport, 15 pouces
• Phares anti-brouillard
• Radio AM-FM, cassette.
299 $*
* Basé sur le plan auto option 60 mois, 18 000 km par année, 8 ¢ du km excédentaire. Rabais Ford inclus, taxes non incluses.
2640272
2640270-M-525
CHATEAU AUTOMOBILE inc.
MERCURY LINCOLN
11885, boul. Laurentien, Montréal
Entre le boul. Henri-Bourassa et la rue De Salaberry
331-4020

LE COLLÈGE TECHNOLOGIQUE
Nouveau !
Administrateur de réseaux
DEC 2 ans en réseautique
(Technologie de systèmes ordinés # 243.15)
• Un DEC en 2 ans à raison de 3 sessions par année (incluant l'été)
• Un stage significatif en entreprise
• Un programme qui vous prépare pour :
- Administrateur de réseaux (Novell, Windows NT)
- Gestionnaire de réseaux
- Technologue en réseautique
- Programmation en langage Visual Basic, C++
- Support aux usagers
- Installation et configuration de systèmes ordinés
Début : août 1998
Hâtez-vous, le nombre de places disponibles est limité.
Un programme de réseautique similaire, sans formation générale, vous est également offert et vous permet d'obtenir une
A.E.C. en 71 semaines
(Technologie de systèmes ordinés # 902.37).
Début : août 1998 • Fin : décembre 1999
REUSSITE
Le Centre de Formation Technologique de Teccart
Toujours au service des entreprises et des travailleurs, le service de l'éducation permanente et de formation en industrie vous offrent des :
• Formations thématiques, de courtes et moyennes durées, adaptées à vos besoins.
• Attestations de compétences Teccart dans les domaines suivants : internet et informatique; automatisation; régulation; télécommunications; réseaux; Visual Basic; etc.
Informations disponibles immédiatement - Début à l'automne.
TECCART
3155, rue Hochelaga
Montréal (Québec) H1W 1G4
Téléphone : (514) 526-2501
Internet : www.teccart.qc.ca
2638508

LES SUPER OFFRES PONTIAC

Vos concessionnaires Pontiac Buick GMC laissent leurs super modèles s'envoler à des prix incroyables.

0 % de financement**

- Aucun dépôt de sécurité
- Transport et préparation inclus à la location
- Offert pour un temps limité

Sunfire GTX A

189 $ /mois* Location 36 mois

- Radio AM-FM stéréo
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Aileron arrière
- Moteur 2,2 litres de 115 chevaux



Sunfire 4 portes B

199 $ /mois* Location 36 mois

- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Traction asservie
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Freins antiblocage aux 4 roues



Jimmy SL C

À partir de 239 $ /mois* Location 24 mois

4 x 4, 2 portes

- Moteur V6 Vortec 4300 de 190 chevaux
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Roues en aluminium
- Climatiseur



Trans Sport D

259 $ /mois* Location 36 mois

- Moteur V6 de 3,4 litres développant 180 chevaux
- Sacs gonflables latéraux
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Climatiseur



Jimmy SLT E

À partir de 359 $ /mois* Location 24 mois

4 x 4, 4 portes

- Freins antiblocage aux 4 roues
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Sièges en cuir, volant gainé de cuir
- Rétroviseurs chauffants

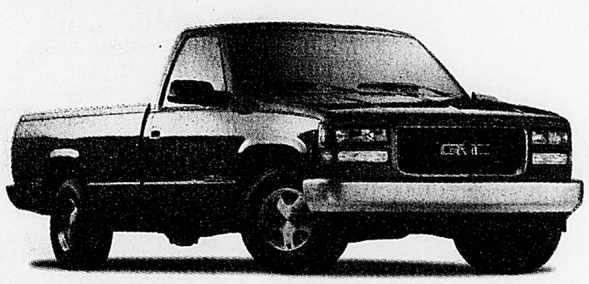


Sierra Spécial F

179 $ /mois* Location 24 mois
20 498 $ à l'achat***

(modèle 1500, 4 x 2)

- Caisse de 8 pieds à double paroi
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Pont arrière autobloquant
- V6 de 4,3 litres développant 200 chevaux



Century G

À partir de 23 498 $***

- Verrouillage des portes, lève-glaces, rétroviseurs électriques
- Boîte automatique 4 rapports
- Moteur V6 de 3,1 litres à injection séquentielle
- Climatiseur



Sierra à cabine allongée H

199 $ /mois* Location 24 mois
24 698 $ à l'achat***

(modèle 1500, 4 x 2)

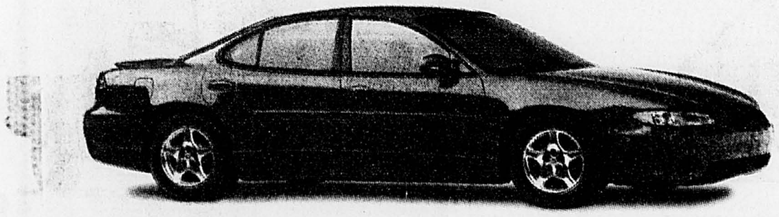
- Moteur Vortec 5000 V8 de 230 chevaux à injection séquentielle
- Pont arrière autobloquant
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Climatiseur



Grand Prix GT I

329 $ /mois* Location 36 mois

- Siège avant, rétroviseurs, verrouillage des portes et lève-glaces électriques
- Moteur V6 3800 de 195 chevaux
- Climatisation à deux zones
- Roues en aluminium de 16 pouces



PONTIAC
BUICK
GMC
GM

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

La Carte GM** Assistance routière Garantie TOTAL 75 000

Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de A, B : 1 825 $, C : 3 569 $, D : 2 599 $, E : 3 322 $, F : 3 100 $, H : 2 850 $, I : 2 637 $. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Aucun dépôt de sécurité sur approbation de GMAC. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 ¢ du kilomètre après 60 000 km pour une location de 36 mois et 40 000 km pour une location de 24 mois. **Taux de financement de 1,9 % disponible sur certains modèles (jusqu'à 48 mois à l'achat ou jusqu'à 36 mois à la location). Exemple de financement : 15 000 $ incluant transport, préparation et taxes ; 36 versements de 428,98 $, coût en intérêts 443,29 $, coût total 15 443,28 $. ***À l'achat, préparation incluse, transport (F, H : 895 $, G : 785 $) et taxes en sus. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL** sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. †Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ††Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Partenariat entre l'UQAM et l'Université de Sherbrooke

PIERRE BELLEMARE

L'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) viennent de conclure une entente de partenariat qui permet aux deux établissements de jumeler leurs efforts et leurs ressources en Montérégie.

Le nouveau partenariat permet de proposer une gamme plus étendue de cours crédités, allant du certificat au doctorat, en passant par le diplôme et la maîtrise, de même que des activités de formation ou de perfectionnement non créditées.

Le tout s'adresse surtout aux adultes qui désirent compléter des études à temps partiel et qui cherchent un horaire adapté à leurs besoins. L'éventail de programmes comprend : administration, droit, éducation, lettres, arts, communications et sciences humaines, médecine, sciences, sciences appliquées, ainsi que théologie, éthique et philosophie.

« Notre partenariat nous permet de répondre encore mieux aux besoins de la population de la Rive-Sud et de la Montérégie, spécialement dans le domaine de la formation continue, grâce à un guichet commun. De plus, nous pouvons regrouper, en un même lieu, un éventail enrichi d'activités pédagogiques et de programmes offerts par nos deux établissements », soutient Pierre Reid, recteur de l'Université de Sherbrooke.

Pour sa part, Paule Leduc, rectrice de l'UQAM, a souligné que les besoins de formation continue augmentent et incitent les universités à accorder une importance accrue à la formation ponctuelle.

Les cours sont donnés principalement Place Saint-Charles (station de métro Longueuil), où sont situés également les centres administratifs. Le Centre universitaire UQAM-Montérégie de Saint-Jean-sur-Richelieu sera déménagé en juin.

Citoyenneté mohawk : la culture avant le sang

MARC THIBODEAU

Les Mohawks de Kahnawake n'entendent plus faire appel au critère sanguin pour déterminer qui peut être considéré comme membre à part entière de leur communauté.

Le critère en question, qui suscite la controverse depuis plusieurs années dans la réserve autochtone, ne figurera pas dans le nouveau code de citoyenneté qui sera soumis prochainement au conseil de bande pour adoption.

C'est ce qu'a confirmé hier à *La Presse* Andrew Delisle Jr., qui chapeaute l'exercice de réflexion en cours dans la communauté.

Le critère sanguin utilisé actuellement prévoit qu'une personne doit avoir au moins 50 % de sang indien pour apparaître sur la liste des « membres » de la réserve.

Les Mohawks entendent plutôt considérer la culture de prédilection des parents, des grands-parents et des arrière-grands-parents de la personne considérée ainsi que son propre attachement aux valeurs mohawks pour se prononcer sur son éligibilité, explique M. Delisle.

Un comité de citoyenneté, regroupant une dizaine d'aînés, serait mis sur pied pour étudier chaque cas et dresser la liste des membres.

Le code de citoyenneté à l'étude prévoit aussi que les Mohawks qui marient des personnes qui ne sont pas reconnues comme membres perdent leurs droits, incluant le droit de résidence sur la réserve.

« Cette mesure vise à protéger notre culture », dit M. Delisle, qui s'empresse de préciser que cette question fait encore l'objet de débats.

Le conseil de bande avait adopté en 1981 un moratoire visant principalement à limiter l'impact des mariages mixtes, vus comme une menace culturelle, mais aussi territoriale, puisque tous les Mohawks reconnus, et leurs enfants, ont le droit d'obtenir un terrain sur la réserve.

Normalement, les critères de citoyenneté retenus doivent être soumis à l'approbation du gouvernement fédéral, mais les Mohawks de Kahnawake n'entendent pas se plier à cette contrainte puisqu'ils revendiquent le droit de procéder unilatéralement.

Selon M. Delisle, la dernière version du code de citoyenneté devrait être terminée à la fin du mois de juin. Ce sera alors au conseil de bande de décider de l'approche à suivre.

« C'est possible qu'ils l'adoptent sans procéder à des consultations additionnelles puisque la plupart des gens à Kahnawake ont déjà eu l'occasion de se prononcer à ce sujet », dit le porte-parole.

La passerelle de la Voie maritime finalement ouverte tout l'été

Les maires concernés acceptent de se partager une facture de 36 000 $

MARC THIBODEAU

Les cyclistes pourront continuer cet été de profiter de la passerelle de la Voie maritime permettant d'accéder à l'île Notre-Dame à partir de Saint-Lambert.

Le différend entre diverses municipalités de la Rive-Sud quant au partage des coûts de surveillance et d'entretien de la passerelle, qui devait être résolu avant le 30 mai pour éviter toute fermeture, a été réglé.

Le maire de Saint-Lambert, Guy Boissy, qui a pris le dossier en main, a indiqué hier que neuf municipalités de la Rive-Sud avaient accepté pour cette année de verser conjointement 36 000 $ à la Société du parc des Îles, qui assume des frais identiques, pour assurer le maintient du lien cyclable.

La répartition de la facture, a précisé M. Boissy, sera basée sur la « richesse fiscale » des municipalités concernés, leur population respective ainsi que le nombre estimé de leurs contribuables qui utilisent chaque année la passerelle.

Antérieurement, seules trois municipalités contribuaient financièrement à la surveillance et l'entretien du lien routier, soit Saint-Lambert, Brossard et LeMoyne. Elles ont toutefois décidé cette année d'exiger le soutien financier des municipalités voisines, ce qui a mené au différend.

La Société du parc des Îles avait malgré tout décidé d'ouvrir la voie cyclable à ses frais au début du mois de mai, pour ne pas priver les cyclistes de ce service, tout en accordant un délai d'un mois aux municipalités pour s'entendre.

La porte-parole de la société paramunicipale, Christine Mitton, se réjouissait hier de l'entente. « La passerelle pourra demeurer ouverte », a-t-elle confirmé.

Bien qu'il se montre satisfait de ce dénouement, M. Boissy promet pour sa part de ne pas en rester là. Il entend d'abord évaluer s'il est possible de diminuer les coûts de surveillance et d'entretien, notamment en faisant appel durant l'été à du personnel étudiant. Le maire de Saint-Lambert souhaite également demander l'appui du gouvernement provincial puisque la piste cyclable constitue une ramification d'un réseau provincial.

SHARKS
Planche à voile
Ski nautique - Wakeboard
Vêtement néoprène
«Toujours à planche»
vente de skis nautiques
Ensemble combo 99$
incluant : paire de skis, gants, corde, poignée
« Wet suit » à partir de 39,95$
Slalom 79$
RABAIS INCROYABLES SUR NOS WAKEBOARDS
Wakeboard 149$
Liquidation planche à voile ensemble complet 199$
avec fixations ajustables
313, boul. Cartier, Laval
663-5543 / 1 800 473-5543
2 km à l'est de l'autoroute 15
2639608

DAN HOWARD'S
MATERNITÉ
FACTORY OUTLET
30-70% DE RABAIS
Jeudi 28 mai seulement !
GATINEAU 246-2770, 25, chemin de la Savane
lundi, mardi, mercredi 10h-18h; jeudi et vendredi 10h-21h;
samedi 9h30-17h; dimanche 12h-17h.
POINTE-CLAIRE 695-4144, Complexe Pointe-Claire,
6321, Transcanadienne, local 133
lundi, mardi, mercredi 10h-18h;
jeudi et vendredi 10h-21h;
samedi 9h30-17h; dimanche 12h-17h.
BELLS CORNERS, OTTAWA
(613) 596-1912, Barron's Plaza,
3710, Richmond Road, 2 km à l'ouest de Bayshore,
à côté du Barron's Motor Inn
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi
10h-18h; jeudi 10h-21h; dimanche 12h-17h.
Pour recevoir un catalogue GRATUIT: www.dan.howard.com
Solde en vigueur sur la marchandise sélectionnée seulement. Non valable pour la lingerie, les articles soldés ou déjà achetés.
MATERNITÉ
SOLDE DE 11 HEURES

SÉANCE PUBLIQUE
CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT
Le Conseil tient une séance publique annuelle, à différents endroits, alternant entre le Canada et les États-Unis, afin de discuter de la régulation courante des débits et des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ainsi que d'une perspective pour le reste de l'année.
Cette année, la séance aura lieu:
LE 16 JUIN 1998
DE 19 H À 21 H 30
AU MULTIPURPOSE ROOM
DE SACKETS HARBOR CENTRAL SCHOOL
215, RUE BOARD SUD
SACKETS HARBOUR, NEW YORK
Pour détails ou pour faire une intervention, communiquez avec Ed Eryuzlu
secrétaire de la section canadienne du Conseil
Fax: (613) 991-2473 Tél.: (613) 990-5617
ou communiquez avec John Kangas: (312) 353-4333.
Renseignements supplémentaires:
WWW.ISLRBC.ORG
1-800-215-9173
2639667

Collection Femme Enceinte
Daniel Bowden FORMES
Les Boutiques :
MONTRÉAL :
92, av. Laurier Ouest
Montréal H2T 2N4
Tél. : (514) 273 45 43
TORONTO :
Manulife Centre
55 Bloor Street West
Toronto M4W 1A5
Tel.: (416) 972 02 07
Le Catalogue :
Demandez-nous, par téléphone, le catalogue gratuit de la collection Printemps-Été.

2639687

CONCOURS
TIP TOP
NIVEAU
Vous voulez tout savoir sur la mode masculine et courir la chance de regarnir votre garde-robe ? Participez au concours TIP TOP niveau ! Il vous suffit de regarder la chronique mode masculine présentée par TIP TOP tous les jeudis matin à l'émission **Salut Bonjour !** au Réseau TVA et de remplir le bulletin de participation ci-contre.
Bonne chance!
TVA


TIPTOP
Since / Depuis 1909

À gagner:
4 garde-robes de 1 000 $
ET 21 SACS DE GOLF SPALDING
AVEC 11 BÂTONS «EXECUTIVE» ET ACCESSOIRES
(1 SAC AVEC BÂTONS ET ACCESSOIRES DANS CHACUNE DES BOUTIQUES TIP TOP)


Quel est le thème de la chronique mode masculine du 28 mai 1998 présentée par TIP TOP ?
Réponse :
Nom :
Adresse : App.:
Ville : Code postal :
Tél. (rés.): Tél. (trav.):
Remplissez ce bulletin de participation et déposez-le dans la boîte de tirage prévue à cet effet dans une boutique TIP TOP. Tous les bulletins devront être déposés avant le 19 juin 1998 à 12 h (midi). Règlement disponible dans les boutiques TIP TOP. La valeur totale des prix offerts est de 14 395 $. Les fac-similés faits à la main sont acceptés.
La Presse
2630725

EN BREF

De Hull à Québec à pied

■ C'est au pas de course que Marcel Gagnon traverse la province, de Hull à Québec. Cet associé de Wal-Mart âgé de 34 ans et habitant à Gatineau a quitté Hull le 19 mai à destination de Québec. Il courra 660 km pour amasser de l'argent destiné à Opération Enfant Soleil, un organisme qui appuie trois hôpitaux du Québec : l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'hôpital Sainte-Justine et le Centre hospitalier universitaire de Québec. La course de Marcel Gagnon s'ajoute aux différentes activités organisées dans le cadre de la campagne nationale de Wal-Mart pour recueillir un million pour Children's Miracle Network au Canada et Opération Enfant Soleil au Québec. Marcel Gagnon devrait terminer sa course à Québec samedi prochain. Au départ, il espérait amasser 10 000 $, mais il a dépassé son objectif en arrivant à Montréal la semaine dernière. Il vise maintenant 20 000 $ en arrivant à Québec.

Comptable condamné

■ Jean-Claude Nadeau, résidant de Chicoutimi, a plaidé coupable la semaine dernière devant la Cour du Québec à l'accusation d'avoir commis des infractions à la Loi sur la taxe de vente du Québec et à la Loi concernant l'impôt sur la vente au détail. M. Nadeau, en tant que comptable de Saguenay Nissan, a modifié les registres comptables de telle sorte que les déclarations d'impôt soient sous-évaluées de 54 748 $ pour la période de janvier 1992 à juin 1992, et que les déclarations de TVQ soient sous-évaluées de 152 055 $ pour la période de juillet 1992 à juin 1994. En conséquence, il a été condamné à payer, d'ici un an, une amende de 268 289 $. M. Nadeau avait déjà été condamné le 25 février dernier à une amende de 105 414 $ ou à purger une peine de six mois d'emprisonnement relativement à des infractions similaires à la Loi sur la taxe d'accises — taxe sur les produits et services.

300 000 phoques tués

■ Le nombre de phoques tués cette année sur la côte Est du Canada a atteint un record depuis 30 ans, avec près de 300 000 bêtes abattues, affirme le Fonds international pour la protection des animaux (FIPA). « La chasse aux phoques au Canada est devenue la plus grande tuerie de mammifères marins dans le monde », affirme Rick Smith, directeur canadien de la FIPA. Selon lui, la chasse a été ressuscitée par des subventions. « La dernière fois où la tuerie a atteint cette importance, les populations de phoques du Groenland et de phoques à capuchon ont été réduites à des niveaux si bas qu'elles ont mis jusqu'à récemment à se rétablir », affirme M. Smith.

Voiture de police incendiée

■ Une minifourgonnette de la section des enquêtes sur les accidents du SPCUM a pris feu sur l'autoroute Décarie, à la hauteur de Van Horne, peu avant 20 h hier. L'incident, causé par une défectuosité électrique, selon la police, a forcé la fermeture de deux des trois voies en direction nord, de 20 h à 20 h 50, et même des trois voies pendant une quinzaine de minutes.

Alerte-allergie

■ L'Agence canadienne d'inspection des aliments avise les personnes allergiques aux arachides de s'abstenir de consommer la Sauce pour Pad Thai, distribuée par Thai World Import & Export Co. Ltd. de Bangkok (Thaïlande) et vendue en format de 227 grammes. Le produit porte le code universel 8490990056. On a découvert que ce produit contenait des arachides alors qu'il n'en est pas fait mention sur l'étiquette. Ce produit a été distribué au Québec et en Ontario et pourrait avoir été distribué dans d'autres provinces. L'importateur, Commerce Chi Kuang inc., de Saint-Laurent, s'emploie à retirer du marché tous les produits touchés. La consommation de ce produit ne pose un risque que pour les personnes allergiques aux arachides.

Résidences Mance-Décary

■ Au terme de l'audience qui s'est soldée hier par une séance de médiation, le Conseil des services essentiels prend acte de l'entente intervenue entre les représentants des Résidences Mance-Décary et du Syndicat des travailleurs de la résidence Dorchester garantissant aux bénéficiaires le service auquel ils ont droit. Le syndicat s'est engagé à n'effectuer aucun débrayage, grève ou ralentissement d'activité jusqu'à ce qu'il ait acquis le droit de grève. Cette entente prévoit également que les parties participeront à des séances de médiation accompagnées par le médiateur du Conseil pour rechercher une solution au litige à l'origine du conflit. De plus, il est prévu qu'à défaut d'entente avant le 12 juin, des griefs seront soumis à une procédure accélérée d'arbitrage de griefs. La première journée d'audience aura lieu le 2 juillet et la décision devra être rendue dans les trente jours de la dernière journée d'audience.

Course poursuite : la police n'est pas responsable en cas de décès

Agence France-Presse
WASHINGTON

La police ne peut être tenue pour responsable si une personne qui fait l'objet d'une course poursuite vient à mourir, a décidé hier la Cour suprême américaine.

Elle avait été saisie par les parents d'un adolescent californien de 16 ans, Philip Lewis, tué en mai 1990 lorsque la police avait pris en chasse la moto sur laquelle il était passager, qui roulait à vive allure dans le comté de Sacramento.

Dans leur décision, les juges de la Cour suprême ont estimé que les policiers « n'avaient rien fait pour susciter la conduite extrêmement rapide » du motard et de son passager, et « rien fait pour l'encourager à foncer au milieu de la circulation au risque de se briser le cou ».

« La prudence aurait diminué la réaction » des motards, mais « l'instinct du policier a été de faire son travail (...) et non de terroriser, de faire du mal ou de tuer », ont estimé les juges.

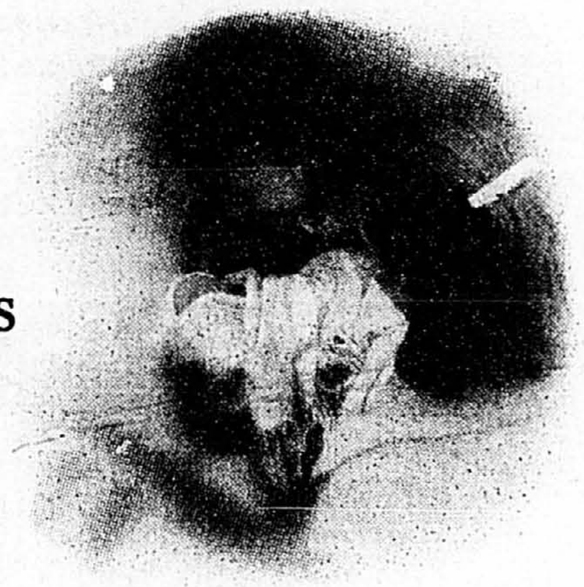
La Cour suprême a ainsi désavoué le jugement fédéral qui avait autorisé les poursuites contre le shérif adjoint du comté, dont la voiture avait tué l'adolescent.

Appelé sur le lieu d'une bagarre, le policier avait vu la moto rouler à vive allure, avait cherché à l'arrêter et, n'y étant pas parvenu, l'avait poursuivi toutes sirènes hurlantes sur près de deux kilomètres, à plus de 160 km/h. La moto avait dérapé dans un virage, son passager avait été éjecté et tué par la voiture de police.

La Cour suprême a estimé que bien que criticable, l'attitude du policier « ne choquait pas les consciences » et ne le rendait pas passible de poursuites.



La plus grande société
de fonds de placement
au monde,



avec plus de
750 milliards de dollars
d'actifs,

donne la possibilité à 12 millions d'investisseurs
comme vous de profiter du meilleur de la vie

dès aujourd'hui.



Pour découvrir comment Fidelity peut vous aider
à réaliser vos objectifs financiers, parlez-en avec un conseiller
en placements dès aujourd'hui ou communiquez avec Fidelity au

1 888 623-5483 **www.fidelity.ca**

Fidelity Investments MD

La solidité de la plus grande société de fonds de placement au monde.

*Au 31 mars 1998. Lisez bien le prospectus du fonds avant d'investir.

LA TOURNÉE Windows 98 DU QUÉBEC

Un évènement unique.

Une grande première de Microsoft au Québec.

Une tournée de cinq villes québécoises pour le prélancement du dernier-né de la famille Microsoft:

la version française de Windows 98.

Comment vous amuser plus intensément? Vous voulez vous la couler douce sur l'Internet? Désirez-vous être plus productif dans votre vie au travail? **Vous aimeriez adopter un style de vie branché?** Tout cela, et encore plus, est possible grâce au système d'exploitation Windows 98. Soyez parmi les premiers au Québec à découvrir pourquoi Windows 98 est plus divertissant et plus efficace en assistant au séminaire gratuit de Microsoft dans la ville la plus près de chez vous.

Mais faites vite car les places sont limitées. Il y aura des prix de présence.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui en composant le 1 800 550-4300 ou en envoyant un courrier électronique à l'adresse msevent@telechusa.com.

Ville	Date	Heure	Code d'évènement
Chicoutimi (Auditorium Dufour)	**2 juin 1998**	**19 h - 20 h 30**	**17959**
Trois-Rivières (Salle J Antonio Thompson)	**4 juin 1998**	**19 h - 20 h 30**	**18002**
Québec (Grand Théâtre de Québec)	**9 juin 1998**	**19 h - 20 h 30**	**18003**
Sherbrooke (Salle Granada)	**11 juin 1998**	**19 h - 20 h 30**	**18004**
Montréal (Palais des Congrès)	**16 juin 1998**	**19 h - 20 h 30**	**18005**

Veuillez aussi mentionner le code d'évènement correspondant à la ville où vous participerez.

HEWLETT PACKARD COMPUCENTRE CRAZY IRVING

Jusqu'où irez-vous? Microsoft

© 1998 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Microsoft, Jusqu'où irez-vous? et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les autres produits et entreprises cinclus peuvent être des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

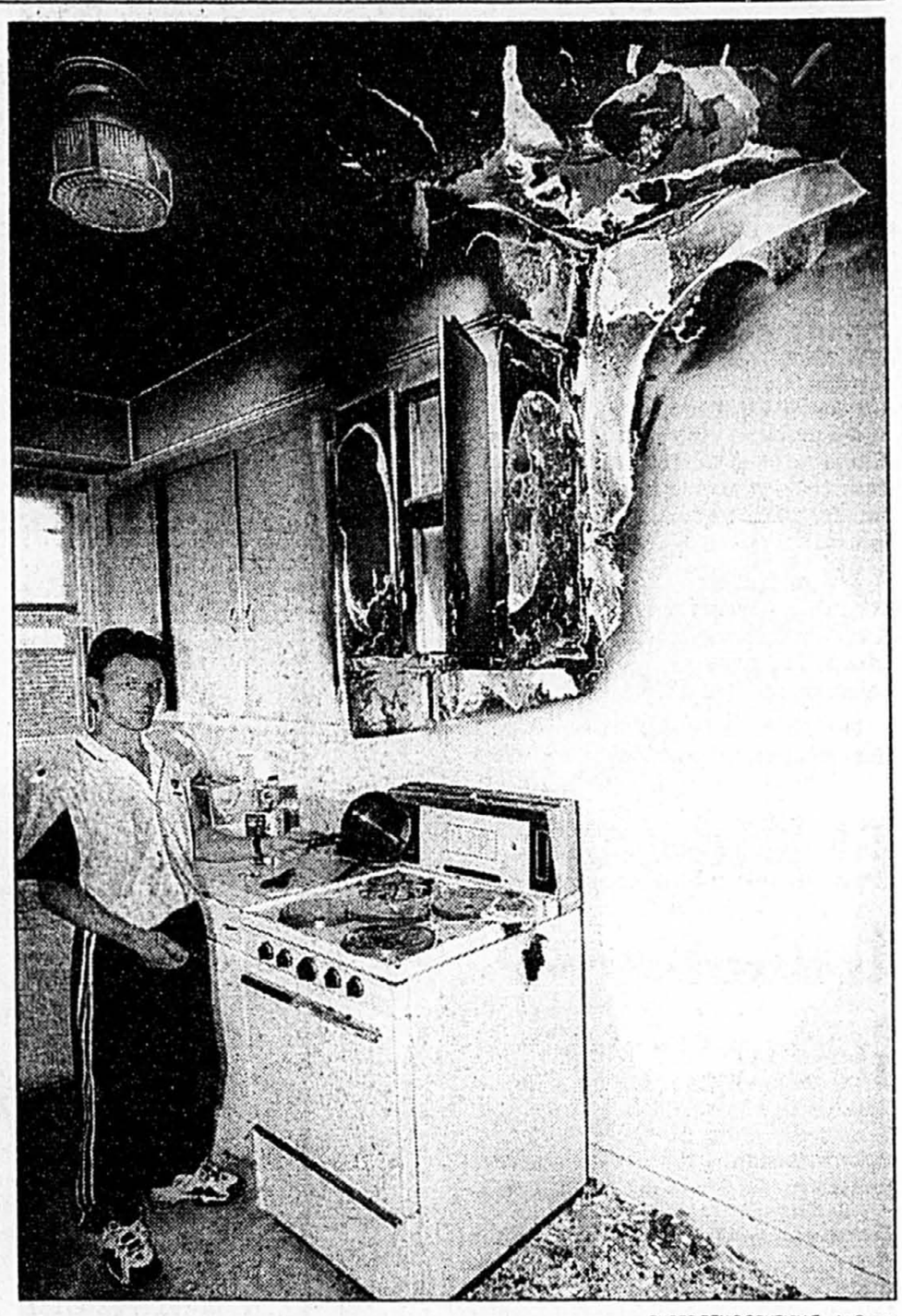


PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Le concierge, Ghiuro Calin, devant les ravages de l'incendie, qui a pris naissance sur la cuisinière.

Un bébé laissé seul sauvé par des voisins

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Laissé fin seul par sa mère dans un logement de Côte-des-Neiges, un bébé de 22 mois doit probablement la vie à l'intervention rapide d'une voisine et du concierge de l'immeuble.

L'histoire, qui s'est déroulée hier après-midi dans un appartement de la rue Dupuis, survient quelques jours après que la petite Charlène, deux ans, ait été abandonnée par sa mère devant une église de Villeray, avant d'être recueillie par un passant.

Mais son dénouement a failli être beaucoup plus tragique : pendant que le bambin dormait paisiblement dans son lit, un feu a pris naissance sur la cuisinière à gaz de l'appartement, conséquence d'un rond laissé allumé, sur lequel se trouvait un chaudron et des aliments non identifiés.

Alarmée par la présence de fumée dans son appartement, peu avant 15 h, une résidante du deuxième, Tania Vassilieva, est allée avertir le concierge, Ghiuro Calin, pour qu'il vienne jeter un coup d'oeil au logement du dessous.

« J'ai frappé à la porte et j'ai entendu du bruit, mais c'était la télé et personne n'est venu répondre, a expliqué Calin hier soir. J'ai *débarré* la porte, mais il y avait une chaîne de sécurité qui m'empêchait de l'ouvrir, alors je l'ai défoncée. »

Derrière, la fumée était noire et dense, et toutes les fenêtres étaient fermées, a-t-il confié. Pendant qu'il s'élançait vers la cuisine, la voisine, entrée sur ses talons, découvrait le bébé endormi dans sa chambre, une triste pièce avec pour tout mobilier une vieille armoire à la peinture écaillée.

« Il aurait pu mourir tellement il y avait de fumée dans l'appartement », s'est-elle exclamé quand *La Presse* l'a rencontrée, quelques heures plus tard.

Heureusement, l'incendie, qui s'est attaqué à l'armoire située au-dessus de la cuisinière et qui a noirci complètement le plafond de la cuisine, s'était éteint de lui-même avant l'arrivée des deux secouristes improvisés, a indiqué le lieutenant Roger Gilbert, du Service de prévention des incendies de Montréal.

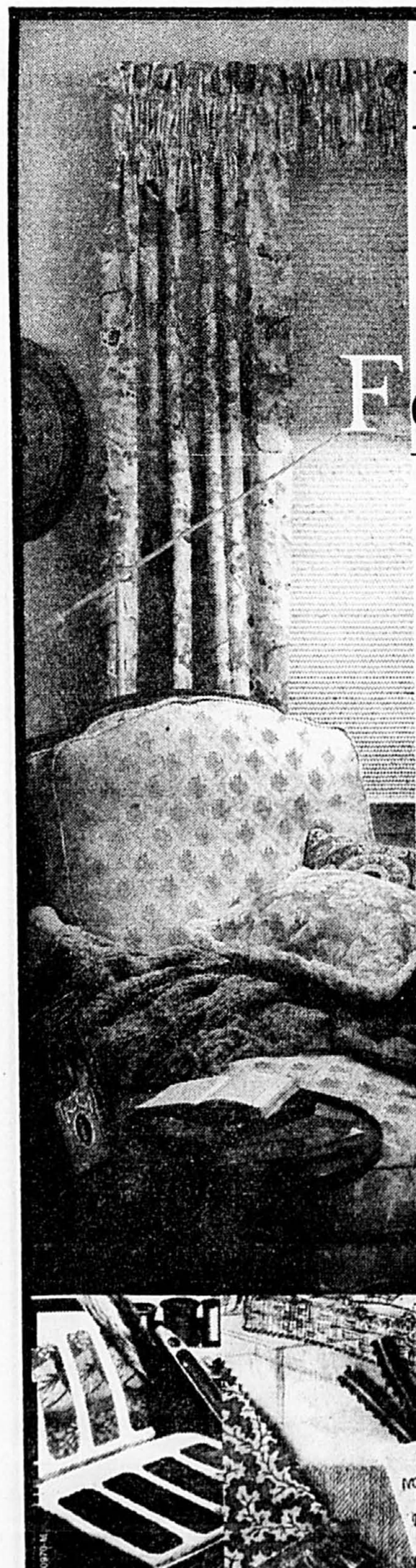
Les pompiers sont arrivés rue Dupuis à 15 h 08, moins de cinq minutes après que Mme Vassilieva eut composé le 911 pour demander du secours. « Le bébé était en état de choc, mais avait déjà été emmené dans l'appartement de la voisine », a dit le lieutenant Gilbert. Une ambulance d'Urgences Santé s'est rendue sur les lieux, mais l'enfant a finalement été confié aux policiers de la CUM, qui l'ont remis à la Direction de la protection de la jeunesse en attendant que la mère donne signe de vie, ce qu'elle a fait peu avant 19 h.

C'est un journaliste d'un réseau de télévision qui se trouvait toujours sur place qui a avisé la police du retour de la mère, a indiqué l'agent Marie-Josée Lépine, du SPCUM. Les policiers du poste 25 se sont immédiatement rendus sur place pour la rencontrer. Selon l'agent Lépine, la jeune femme (elle aurait entre 25 et 30 ans, selon le concierge) gardait des enfants dans un autre logement hier après-midi et affirme qu'elle avait elle-même confié son enfant à une gardienne. Cette information tendrait à être confirmée par la présence dans l'appartement d'une note adressée à la gardienne.

L'enfant est demeuré sous la garde de la DPJ hier soir, en attendant que la mère soit rencontrée aujourd hui. L'enquête a été confiée au centre d'enquête nord, qui déterminera si des accusations doivent être portées.

Selon M. Calin, la mère demeure depuis trois mois dans l'immeuble d'une dizaine de logements. « Elle dit qu'elle fait des ménages et qu'elle a une gardienne pour son enfant, mais ça fait plusieurs fois que je vais cogner chez elle et que j'entends de la musique. Je suis sûr qu'elle laisse souvent son bébé tout seul chez elle », a-t-il dit.

Pour le lieutenant Gilbert, ce genre de comportement est inexcusable. « Qu'il y ait eu un oubli sur le poêle, ça se peut, mais on ne laisse pas un enfant tout seul comme ça. C'est manquer énormément de jugement, c'est très, très négligent. »



Nous ferons tout pour faire *chanter* vos Fenêtres

CONFECTION SUR MESURE POUR VOS FENÊTRES

Stores en bois — Cantonnières bouffantes — Tissus — Stores horizontaux

Écrans shoji — Stores verticaux — Stores romain — Stores plissés

Économisez jusqu'à 50%

LE CHOIX LE PLUS COMPLET ET LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS EN PARURES DE FENÊTRES

Les plus jolies fenêtres du pays au plus bas prix garantis !

Levolor draco HunterDouglas

Service à domicile gratuit

Téléphonez-nous pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.

331-5260

C'est gratuit et sans obligation

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

CENTRE ROCKLAND 341-7810 — LES PROMENADES DE LA CATHÉDRALE 282-9525 — PLACE PORTOBELLO BROSSARD 671-2202 — LES GALERIES LAVAL 681-9090

2643970

ICONN • OBRIEN • WAKETECK • FULLTILT • THRUSTER • LIQUID • LA SKI • SUB ROSA • RAINBOW • O'NEILL • BARE • RIPCURL • MICA • DAKINE • OKESPOR • LAUNCH PAD • HARD LINE



Au Vent Fou

où vous trouverez le plus grand choix à prix d'entrepôt

• Wakeboards • Wet Suits
• Tubes • Planches à voile

Montréal 640-3001

3839, boul. St-Jean-Baptiste Sud

2633447 — R523

Les perles...

Une idée des plus cultivée

Perles des mers du sud et perles noires de Tahiti également disponibles.

Sondage Léger & Léger 2 années consécutives

Le plus grand choix au Québec.

À partir de 89 $

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnées par le Laboratoire gemmologique du Canada.

MONT BLANC — UC TISSOT — SEIKO — LONGINES — S.T. Dupont — SWAROVSKI

LE PARCHEMIN

Mezzanine, Métro Berri UQAM, 1500, rue Berri, Montréal

845-5343 sans frais 1-800-667-6878

La sécurité des voyageurs menacée : Nav Canada et les contrôleurs aériens se renvoient la balle

Presse Canadienne
OTTAWA

Un an après avoir pris en main le système de navigation aérienne au Canada, la société Nav Canada accuse ses contrôleurs aériens de mettre en péril la sécurité des voyageurs.

L'Association canadienne des contrôleurs aériens, qui représente 2 200 membres, rétorque que c'est plutôt l'employeur qui est responsable de cet état de fait.

De son coté, le Conseil canadien des relations de travail a reproché aux syndiqués d'avoir failli à une ordonnance leur interdisant de perturber le système de contrôle du trafic aérien par des arrêts de travail illégaux.

Le conflit a éclaté au grand jour il y a un mois quand les contrôleurs ont rejeté une entente de principe. Nav Canada avait commencé par se plaindre du manque d'aiguilleurs du ciel à l'aéroport international Pearson, de Toronto, plusieurs d'entre eux s'étant rapportés malades ou refusant de travailler en temps supplémentaire le dimanche, 17 mai, fête de Victoria.

Le service du contrôle aérien à Toronto est partagé en huit sections, mais selon Nav Canada, toutes étaient affectées ce jour-là par le manque de personnel. Ainsi, le terminal principal, dont la section responsable contrôle les arrivées et départs de Pearson dans un rayon de 42 kilomètres, n'avait plus qu'un seul aiguilleur du ciel en poste, alors qu'il aurait dû y en avoir cinq, pour le quart de travail de 6 h 15 à 15 h.

« Nav Canada a dû réduire de façon radicale et dérouter le trafic dans le secteur aérien couvert par Toronto », précisait la société à but non-lucratif dans une plainte déposée le même jour.

Le Conseil des relations de travail avait émis une première ordonnance contre le syndicat, en mars, à la suite d'une interruption de travail illégale. Après avoir reçu la plainte de Nav Canada, le 17 mai, la Cour fédérale a été saisie de l'affaire dans le but éventuel d'émettre une injonction.

Le porte-parole de Nav Canada, John Morris, a expliqué que la compagnie voulait ainsi lancer un avertissement au syndicat.

Le syndicat s'est également adressé au Conseil des relations de travail pour lui expliquer sa version des événements.

Selon le vice-président aux relations de travail du syndicat, Fazal Bhimji, c'est l'administration de Nav Canada qu'il faut rendre responsable pour la situation du 17 mai.

M. Bhimji a précisé qu'un certain nombre de contrôleurs avaient demandé à ne pas travailler ce jour-là et que la compagnie n'avait présenté aucune objection à ce qu'ils ne rentrent pas au travail. Il a ajouté que Nav Canada savait d'avance qu'elle manquerait de personnel le 17 mai et qu'elle n'a rien fait pour régler la situation.

El Niño trouble les *niños*

Agence France-Presse
GENÈVE

Des sociétes nationales de la Croix-Rouge en Amérique latine ont demandé que l'on renonce à l'appellation « El Niño » au profit de « Phénomène Pacifique », indiquait hier un communiqué de leur Fédération internationale publié à Genève.

La Croix-Rouge colombienne a plaidé pour l'abolition du terme El Niño, nom donné à un phénomène climatique aux conséquences dévastatrices dans cette région.

L'appellation a été donnée au phénomène par des pêcheurs péruviens qui avaient subi ses méfaits à la veille d'un Noël. Niño signifie enfant, mais renvoyait alors dans leur esprit à l'enfant Jésus.

Les sociétes de Croix-Rouge affirment « qu'un certain trouble est observé parmi les enfants de pays d'Amérique latine du fait que le mot qui les désigne est aussi associé à la dévastation et à la mort. »

Les sociétes de Croix-Rouge du Brésil, de Bolivie, de Colombie, d'Equateur, du Pérou et du Vénézuela ont récemment signé une « Déclaration de Lima » qui prévoit une campagne de sensibilisation des médias, des pouvoirs publics et des institutions à ce problème.

Elles espèrent amener le grand public et les organisations spécialisées « à prendre conscience des conséquences nuisibles de cet abus de langage ».

Interrogée par l'AFP, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a indiqué ne pas avoir reçu à ce jour de demande en ce sens, ni d'organisations ni de l'un de ses 185 États membres.

Elle a fait valoir que l'expression « El Niño » était depuis longtemps employée pour désigner ce phénomène, laissant entendre qu'il était hautement improbable que l'OMM y renonce.

El Niño se manifeste par le réchauffement anormal des eaux de surface le long du Pérou consécutif au transfert des eaux chaudes du Pacifique de l'ouest vers l'est. Le Pérou et le Chili central subissent ainsi de façon inhabituelle des pluies diluviennes alors que la sécheresse s'installe en Afrique du Sud-est, Australie, Inde, Indonésie, Philippines et dans le nord du Brésil.

L'épisode le plus grave survenu en 1982-83 avait fait 2 000 victimes, des centaines de milliers de sans-abri et 13 milliards de dollars de dégâts.

Heathrow en alerte à cause d'un Concorde

Associated Press
LONDRES

Un Concorde de la compagnie britannique British Airways a pu atterrir sans encombre lundi soir à Londres après un incident technique qui l'a obligé à faire demi-tour peu après son décollage et a mis l'aéroport d'Heathrow en alerte maximale.

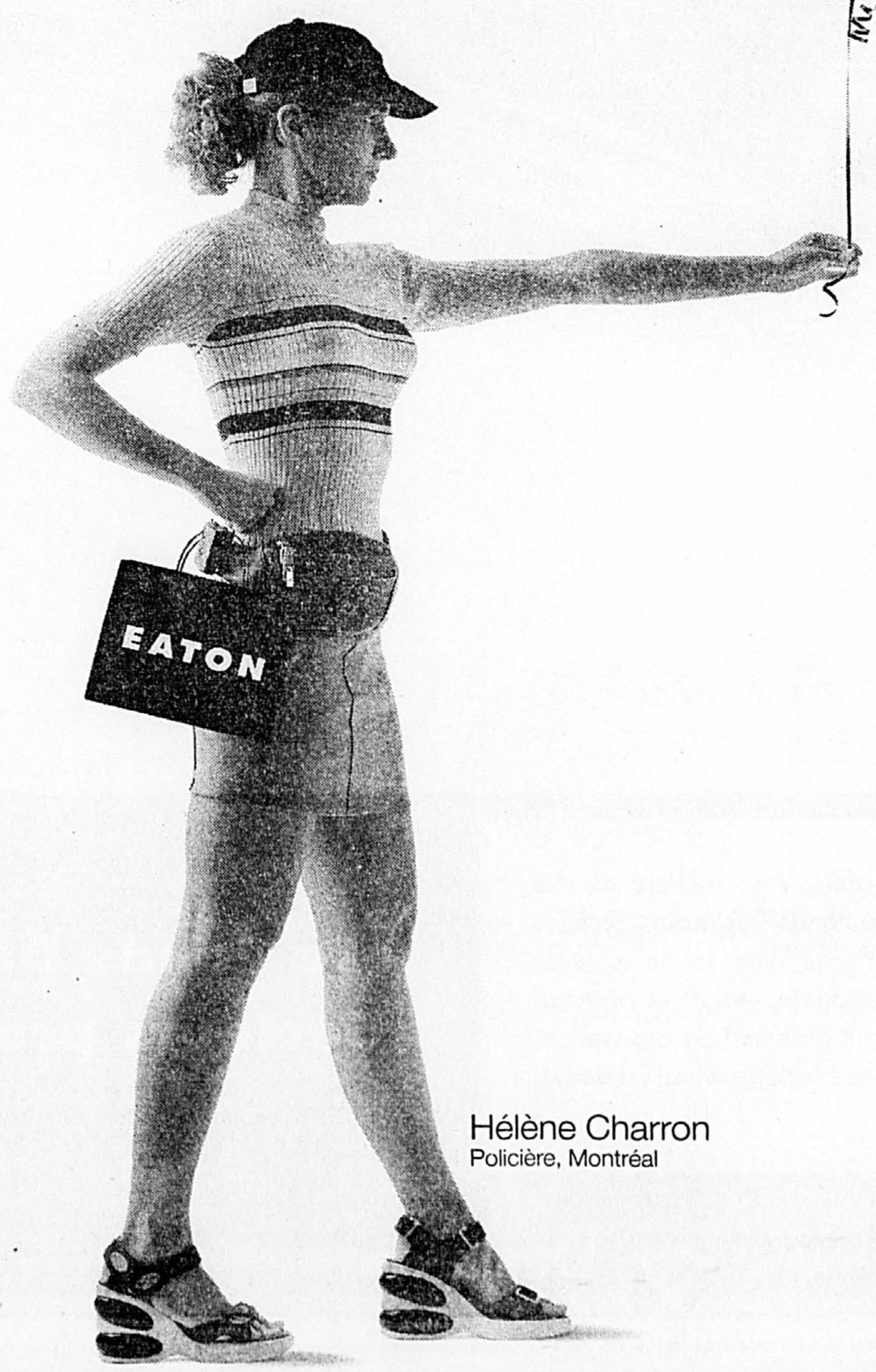
Le supersonique, qui assurait la liaison entre Londres et New York avec 53 passagers et neuf membres d'équipage, a dû revenir à son point de départ après avoir perdu un petit morceau de gouverne au bout de l'aile droite.

L'avion s'est posé sans incident vers 22 h, alors que pompiers et ambulances avaient été mobilisés, selon un porte-parole de l'aéroport. Laura De Vere, porte-parole de British Airways, a ajouté que l'équipage du Concorde a fait demi-tour « par précaution ». L'avion a été examiné par des techniciens, qui ont également procédé à des vérifications sur les six autres Concorde de la compagnie britannique.

Vente surprise
Un jour seulement !
Le jeudi 28 mai.

Jusqu'à 50 % de rabais

Pour d'autres aubaines, recherchez les ballons rouges en magasin !



Hélène Charron
Policière, Montréal

25 % à 50 % de rabais
- sélection d'articles de la Solderie des manufacturiers

50 % de rabais
- batterie de cuisine « Provence Pro » Lagostina
- ensembles matelas et sommier à prix courant
- serviettes « Ultra Dry »
- toute la « literie dans un sac » à prix courant

50 % de rabais supplémentaire
- tous les bijoux Work Connection, Attitude et Jones Wear à prix déjà réduits

40 % de rabais
- séparables habillés Jones Wear pour femmes
- pantalons chino Retreat à prix courant pour hommes
(modèles résistant aux faux plis non compris)

30 % de rabais
- tous les sacs à main, petits articles en cuir, ceintures, écharpes et chapeaux à prix déjà réduits
- sélection de coordonnés pour enfants Pink Soda, Banana Split, Bizcot, Gimme, Stixx et Stones

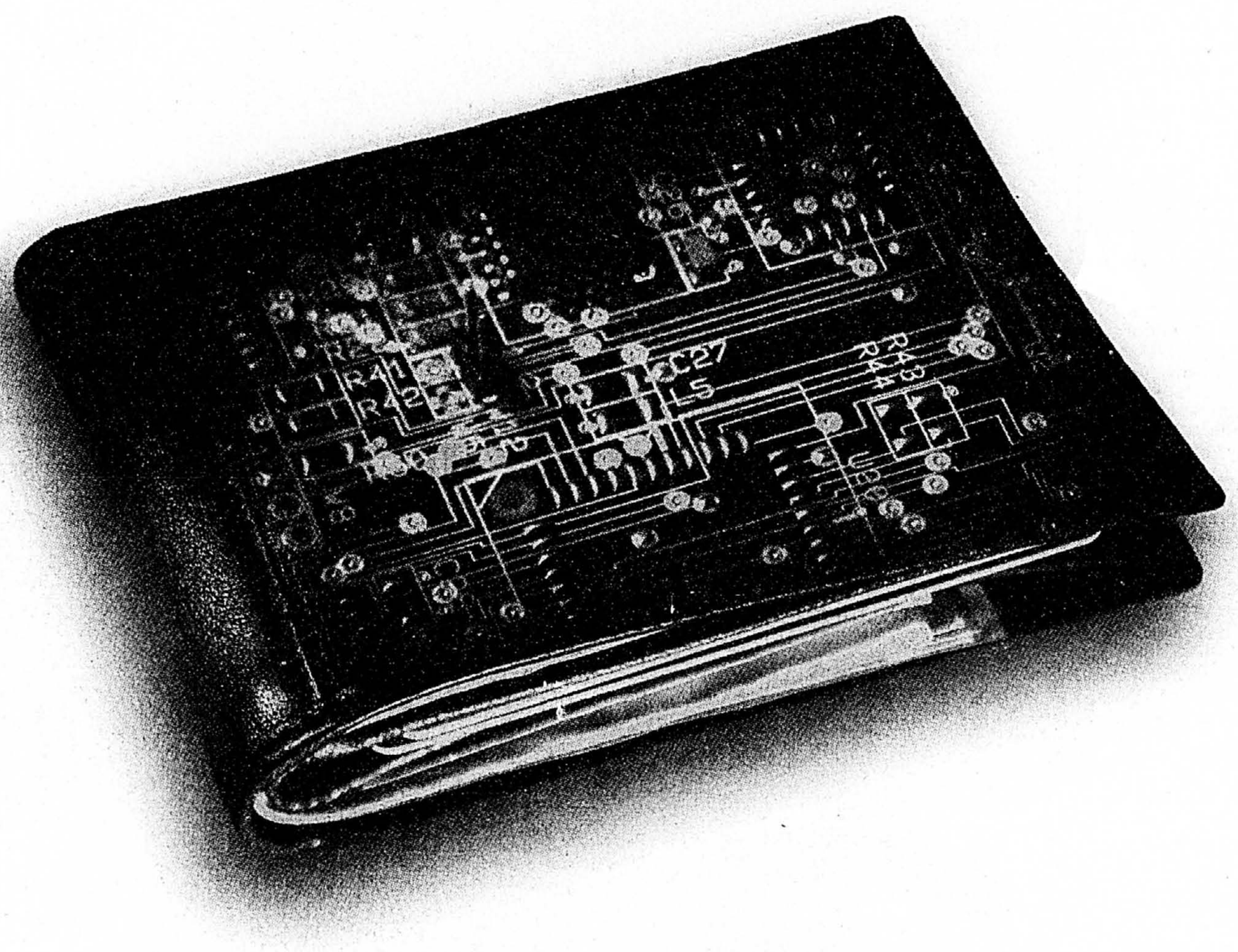
30 % de rabais supplémentaire
- tenues printanières d'extérieur pour femmes à prix déjà réduits
- sélection de mode printanière Casual Connection pour femmes à prix déjà réduits

25 % de rabais
- sélection de tenues de nuit et de peignoirs Vanity Fair, Linda et Miss Elaine

Pas de TPS ni de TVQ*
- tous les meubles de jardin et les barbecues en stock
- robes d'été
(modèles designer, pour occasions spéciales et Algo non compris)

Achats en personne seulement. Offres en vigueur le 28 mai seulement, sauf indication contraire. Les rabais s'appliquent aux prix étiquetés d'origine, sauf indication contraire. Ne peut être jumelé à aucune autre offre. Solderie des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris.
*Nous déduirons un montant équivalent à la TPS et à la TVQ du total de votre achat.

VOICI UN NOUVEAU FONDS BIOTECHNOCYBERSPATIAL (BREF, PLEIN D'AVENIR)



www.desjardins.com
AccèsD 1 800 CAISSES

Vous croyez que le futur a de l'avenir. Vous recherchez des rendements élevés. Voici le nouveau Fonds Desjardins Secteurs prometteurs. Un fonds innovateur, branché sur les secteurs de pointe : télécommunications, aérospatiale, industrie pharmaceutique... Un fonds d'actions à haut potentiel de croissance, 100 % admissible au REER. Vous visez le top niveau ? Foncez, ça promet.

Le Fonds Desjardins Secteurs prometteurs

Desjardins

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.
Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Elles ne sont pas assurées par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, la Société d'assurance-dépôts du Canada ou un autre fonds public d'assurance-dépôts et elles ne sont pas garanties par la Fiducie Desjardins, les caisses Desjardins ou quelque autre institution du Mouvement Desjardins.

La CSN juge exagérée la répression contre SalAMI

ISABELLE HACHEY

Le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN considère que le déploiement des forces policières était nettement exagéré lors de la manifestation de lundi contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) au Centre Sheraton, où 100 militants ont été arrêtés par les agents de l'escouade tactique du SPCUM.

Le président du conseil central, Arthur Sandborn, estime que l'intervention massive des policiers « fait croire que les autorités municipales veulent décourager les citoyens qui veulent exprimer une alternative au projet de société du capitalisme international ».

Mais l'ampleur de la riposte policière n'a pas surpris l'un des organisateurs de l'opération SalAMI, Philippe Duhamel, qui dénonce le traitement réservé aux manifestants. « Les arrestations, on s'y attendait. Mais la brutalité utilisée dans la répression des gens, pacifiques, est inacceptable », dit-il.

M. Duhamel cite le cas d'une femme dont la moitié du visage était toujours paralysée, hier, après qu'un policier eut écrasé son cou lors de son arrestation. Des militants ont aussi raconté avoir été victimes de « harcèlement » au poste de police. Certains policiers auraient exécuté des « danses lascives » devant la cellule des jeunes femmes pour les intimider, affirme M. Duhamel.

Alors que le SPCUM soutenait hier que les jeunes avaient été libérés au cours de la nuit de lundi à mardi, l'avocat des manifestants, Robert Saint-Louis, a confirmé à *La Presse* que plusieurs jeunes étaient toujours détenus hier après-midi. Une requête en habeas corpus a même été télécopiée au SPCUM vers 15 h 30 pour que les détenus soient libérés. La Loi canadienne interdit la détention d'une personne plus de 24 heures lorsque la sécurité des citoyens n'est pas compromise. Quelques minutes après la transmission de la requête, les manifestants ont été libérés.

Environ 25 manifestants se sont rendus à la cour municipale de Montréal, hier matin, pour appuyer cinq « collègues » qui ont comparu sous divers chefs d'accusation : attroupement illégal, méfait, entrave au travail des policiers. L'un d'entre eux, Alexandre Popovic, a aussi été accusé de bris de condition. Le tribunal avait interdit au militant, qui a participé au commando-bouffe de décembre à l'hôtel Reine-Élizabeth, de participer à une manifestation. Le juge a décidé hier qu'il restera écroué jusqu'à son procès.

Un autre militant proche de l'organisation de l'opération SalAMI, Jérémy Aubre, a passé une seconde nuit en cellule hier. Il subira son enquête sur remise en liberté aujourd'hui. Les autres manifestants ont été libérés contre promesse de comparaître. Huit d'entre eux ont été libérés à la condition de ne pas retourner au Centre Sheraton, alors que trois manifestants ont refusé la condition et ont comparu hier. Enfin, dix militants arrêtés lundi étaient mineurs.

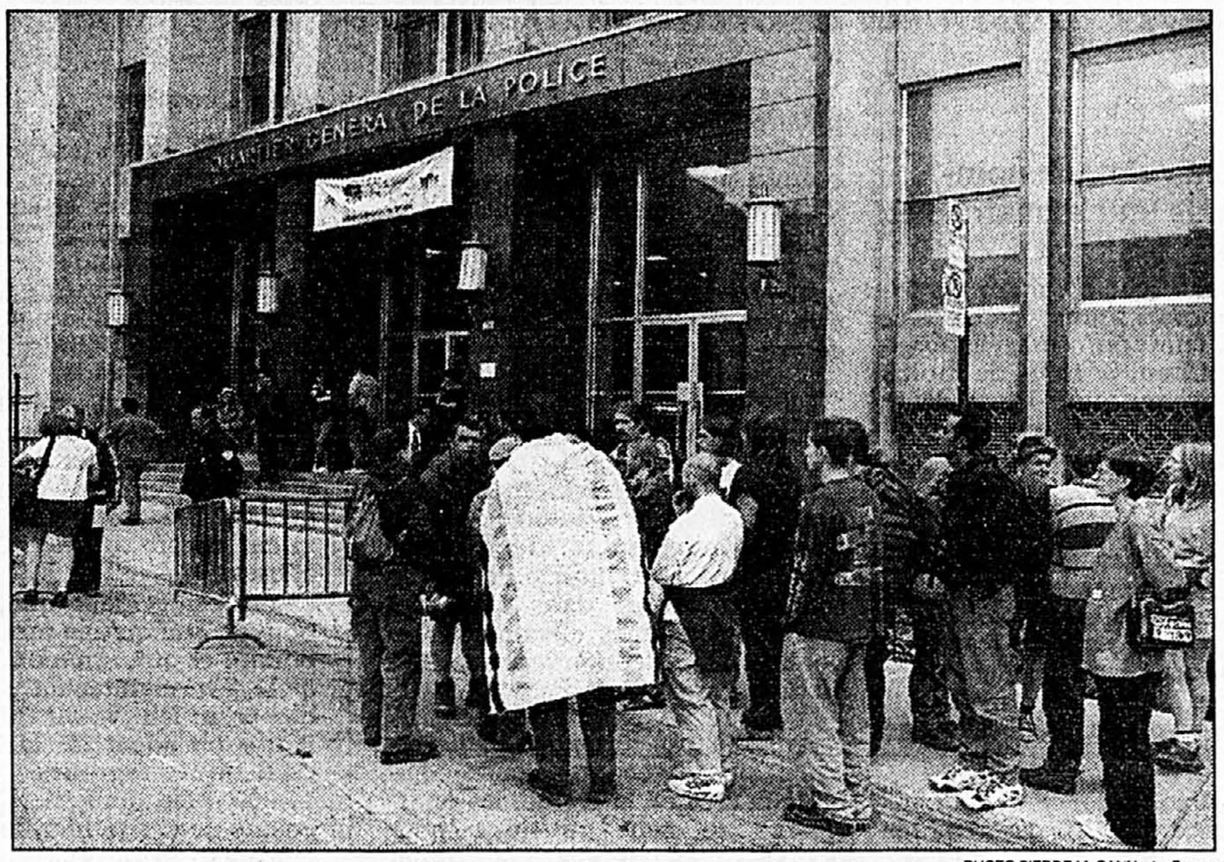


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

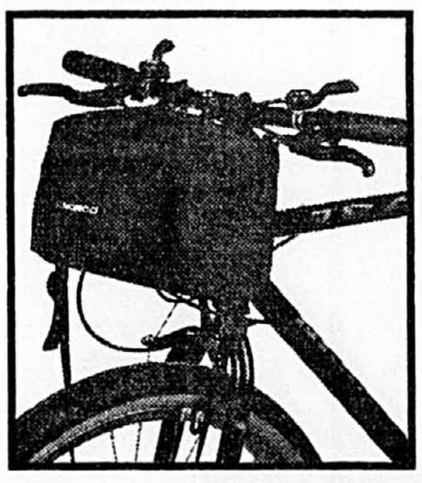
Plusieurs des manifestants de l'opération SalAMI arrêtés lundi au Centre Sheraton où se tenait la Conférence sur la mondialisation des économies ont été relâchés hier après-midi par le Service de la police de la CUM.

Venez faire un tour...

20 à 100$ de rabais sur tous nos vélos

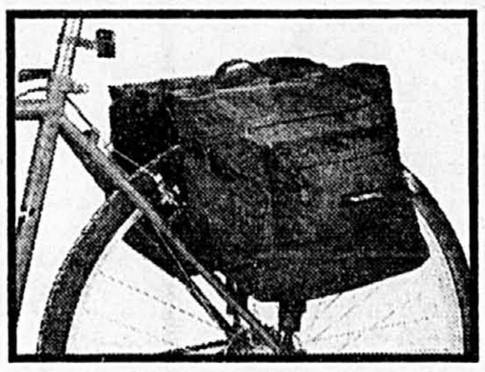
IRON Horse · NAKAMURA · équinoxe

NORCO



Sacoche avant **NORCO Fraser**
Au bas prix de
12,99

NORCO



Sacoche arrière **NORCO Assiniboine**
Au bas prix de
24,99

NORCO



Cyclo-ordinateur **NORCO F8**
Au bas prix de
19,99

Casque avec visière **LOUIS GARNEAU Allen**
Prix cour. 59,99
49,99 Rabais de 10$





Casque pour enfant **LOUIS GARNEAU Baby Boomer**
Au bas prix de
29,99



Barres énergétiques **POWERBAR**
Avec bouteille d'eau
Au bas prix de
8,99

Couvre-selle en gel **NORCO**
Au bas prix de
14,99

Support de toit **SPORTRACK Super Bike A881**
Au bas prix de
59,99

Support de valise pour 2 vélos **THULE 975**
Prix cour. 99,99
89,99 Rabais de 10$

Support pour attache de remorque **SPORTRACK Hitch 1**
Prix cour. 99,99
89,99 Rabais de 10$

sports experts

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995
7201, boul. les Galeries d'Anjou
353-9000

Beloeil
Mail Montenach
467-7201

Boucherville
Promenades Montarville
655-6003

Brossard
Mail Champlain
671-7275

Chambly
533, boul. Périgny 658-0561

Châteauguay
298, boul. Anjou 699-3939

Joliette
50, rue Gauthier N. 756-1645

Lasalle
Carrefour Angrignon
365-1286

Laval
Carrefour Laval
682-0032
Centre Laval
688-1021

Longueuil
Place Longueuil
463-3452

Montréal
Centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
866-1914

Centre Maisonneuve
2951, rue Sherbrooke E.
522-5108

Place Versailles
7275, rue Sherbrooke E.
355-2330

Pointe-Claire
Centre Fairview
694-8181

Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Rosemère
Les Galeries Mille-Iles
437-1933

St-Bruno
Les promenades St-Bruno
653-1364

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour Richelieu
348-0937

St-Jérôme
Carrefour du Nord
432-9400

St-Sauveur-des-Monts
Les Galeries des Monts
227-4617

Ste-Adèle
Les Promenades Ste-Adèle
229-2812

Sorel
Promenades de Sorel
746-1213

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
471-3688

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751

Valleyfield
277, rue Victoria
377-9000

Ville St-Laurent
La Place Vertu
745-3202

Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 31 mai 1998.

2633162

Le bénévolat en perte de popularité

Les gens semblent avoir peur de l'engagement

LILIANNE LACROIX

Malgré leur désir avoué de faire du bénévolat, de nombreuses personnes ne poursuivent jamais leur démarche et abandonnent l'idée avant même d'avoir commencé.

De 48 % en 1993-94, le pourcentage de personnes qui ne deviennent jamais bénévoles après en avoir pourtant manifesté le désir est passé à 61 % en 1996-97. C'est ce que révèle une étude menée par le Service bénévole de l'Est de Montréal (SBE).

Soucieux de l'importance de l'action communautaire et considérant le temps et l'énergie qu'exige le recrutement des bénévoles, le Service organisait hier un forum pour tenter de proposer des solutions.

Étrangement, les abandons se manifestent de façon à peu près égale peu importe le sexe, la scolarité, l'âge, le lieu de résidence ou même l'expérience antérieure en bénévolat. Observation intéressante, les sans emplois ou les personnes à la recherche d'emploi persistent beaucoup plus dans leur intention, leur pourcentage d'abandon se chiffrant à 13 % de moins que la moyenne pour la première catégorie et à 23 % pour la deuxième.

« De façon générale, explique Mme Florence Chapdelaine, directrice du SBE, les gens semblent avoir peur de l'engagement. Le bénévolat devient-il trop exigeant ? A-t-on tendance à utiliser les bénévoles pour remplacer les personnes rémunérées ? C'est à voir, mais il pourrait y avoir là une source de démotivation. »

Selon Mme Florence Chapdelaine, directrice du SBE, les retraités sont beaucoup plus difficiles à joindre que les autres couches de population : « On dirait que toute la promotion qui leur est destinée est centrée sur les loisirs, les voyages. Quand on demande une petite implication sociale, on dirait pratiquement qu'on dérange. Il faudrait peut-être revoir nos approches, introduire la notion de bénévolat organisé. »

La motivation initiale des bénévoles potentiels semble très fragile, estime l'étude menée par Marina Turcotte, psycho-éducatrice. On perd facilement l'intérêt, on se trouve d'autres occupations, on ne rappelle pas. Les motifs d'abandon sont attribuables, dans 81 % des cas aux personnes elles-mêmes et non pas à la réception reçue au SBE ou dans l'organisme d'accueil.

Au-delà du forum auquel prenaient part divers organismes communautaires de la région, les participants se sont entendus pour poursuivre la réflexion pour tenter de trouver des pistes de solutions.

Congés sans solde, le ras-le-bol des profs

Presse Canadienne

Dans les revendications déposées par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants de cégep (FNEEQ-CSN) pour la prochaine ronde de négociations, il est proposé de mettre un terme à l'obligation pour chaque enseignant de prendre 9,3 jours de congé sans solde.

« Nous avons collectivement consenti à cette mesure en 1997 dans le but d'éviter les coupures massives d'emplois prévues par la Loi 104, coupures qui auraient encore aggravé l'état des choses.

« Il est évident que cela ne pouvait être qu'une mesure temporaire et qu'un retour à la normale est maintenant souhaitable », a fait valoir M. Pierre Patry, président de la FNEEQ-CSN qui regroupe environ 14 000 (les deux tiers) enseignants de cégep, hier, lors d'une rencontre de presse.

Cette mesure devait prendre fin à compter du renouvellement de la convention collective mais la fédération veut qu'elle prenne fin avec l'échéance de la convention en vigueur, le 30 juin, a expliqué M. Patry.

Parmi les autres revendications, on retrouve celle d'un meilleur accès à la permanence. À l'heure actuelle, environ 35 % des enseignants du réseau régulier des cégeps ont un statut précaire. Si on y ajoute ceux qui oeuvrent à l'éducation des adultes et aux cours d'été, cette proportion grimpe à 40 %, estime la FNEEQ-CSN.

Celle-ci cherche également une amélioration des conditions salariales des enseignants des cours d'été et de l'éducation aux adultes qui reçoivent en moyenne que 60 % du salaire versé aux enseignants du réseau régulier.

Finalement, pour la centaine d'enseignants mis en disponibilité bon an mal an en raison d'une baisse de la clientèle, no-



Nous viendrons chez vous parler affaires avec vous.

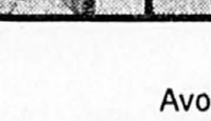


Absolument !

Vous avez bien lu.



Avoir une petite entreprise tient occupé. Nous sommes bien placés pour le savoir ! Après tout, chaque agent Cantel[MD] AT&T[MC] est lui-même une petite entreprise. Mais lorsque vous aurez quelques minutes pour discuter de téléphones sans fil et de téléavertisseurs, appelez-nous. Nous prendrons rendez-vous et vous rendrons visite à votre place d'affaires, où que vous soyez dans la région de Montréal. Nous viendrons vous écouter et vous proposer des solutions simples. Bref, nous ferons tout en notre pouvoir pour que vous soyez entièrement satisfait. Appelez-nous dès aujourd'hui...
Nous avons des solutions intéressantes pour votre PME. Absolument !





1 800 462-4463

Les Services Affaires PME

CANTEL AT&T

[MD]Rogers Cantel Inc.[MC]AT&T Corp. Utilisé sous licence.

CANTEL AT&T

MONTRÉAL
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie
Bur. 11108
(514) 394-0000
8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999
1201, av. Greene
(514) 933-8000
5150, boul. Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000
5496, rue Notre-Dame E.
(514) 254-5454
770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512
1500, rue Atwater
(Place Alexis-Nihon)
(514) 865-9949
BOUCHERVILLE
1001, boul. Montarville
(Promenades Montarville)
(514) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111
7250, boul. Taschereau
(Place Portobello)
(514) 671-4744
CARTIERVILLE
12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
(514) 755-5000
KIRKLAND
2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000
LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. St-Martin O.
(514) 682-2640
Carrefour Laval
(514) 687-5386
LASALLE
8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire
(514) 695-1554
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
(514) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360 E, rue Arthur-Sauvé
(514) 974-9299
SAINT-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise, loc. 1644
(514) 261-9991
SAINT-JEAN
Carrefour Richelieu
(514) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 431-2355
Carrefour du Nord
(514) 565-3717
SAINT-LAURENT
3131, boul. Côte-Vertu
(Place Vertu)
(514) 745-0745
SHERBROOKE
2980, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
(819) 822-4650
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne
(514) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

RadioShack
AVENTURE
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE
FUTURE SHOP
CELLULAND

2634423

Création prochaine du CHARL

Le Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval n'aura pas de lits

ISABELLE HACHEY

Après huit ans de tergiversations gouvernementales sur la nécessité de doter l'île Jésus d'un deuxième hôpital, le ministre de la Santé, Jean Rochon, vient de donner le feu vert à la création du Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (CHARL).

Pas question, toutefois, d'ériger d'énormes et coûteuses structures de béton. Dépourvu de lits d'hospitalisation, le CHARL n'aura d'ailleurs pas grand-chose à voir avec un hôpital conventionnel. Il s'agira plutôt d'un centre de coordination entre les différents établissements de santé de Laval afin d'assurer le suivi médical des Lavallois, dont la durée de séjour à l'hôpital devrait être réduite de 25% d'ici l'an 2001.

Bref, le CHARL aura pour mission d'assurer le succès du virage ambulatoire à Laval, un virage déjà bien engagé avec les 13 programmes de soins de courte durée que la régie régionale mettra progressivement sur pied à partir du mois de juin.

Selon les prévisions de la régie, le virage lavallois permettra de répondre à 65% des besoins de la population. Actuellement, seulement 40% des habitants se font soigner à Laval, devenue une région-pilote au ministère de la Santé. «Les Lavallois ne seront pas des cobayes», assure la directrice des programmes de la régie, Claire Pagé, qui explique que les 13 programmes sont le fruit d'une révision en profondeur des méthodes de traitement actuelles par des dizaines de spécialistes et de médecins de Laval.

Des dirigeants de la régie ont aussi visité des hôpitaux de Calgary et de Boston ayant entamé leur propre virage ambulatoire. «Nous nous sommes basés sur la connaissance clinique des médecins lavallois et sur les connaissances des autres établissements», dit Mme Pagé. «Nous avons opté pour une solution qui assure aux Lavallois de recevoir davantage de services de courte durée à Laval, près de chez eux, affirme le président de la régie, Jean-Louis Bédard. Nous avons aussi tenu compte de la volonté des gens de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile, donc de passer moins de temps à l'hôpital, tout en bénéficiant des nouvelles technologies médicales.»

Dès 1990, la Ville de Laval demandait un deuxième hôpital pour assurer les soins de la population. En 1994, un rapport commandé par le gouvernement libéral faisait état d'un besoin additionnel de 300 lits de courte durée pour 2001. La construction d'un nouvel hôpital aurait toutefois coûté 100 millions, alors que le virage ambulatoire concocté par la régie sera deux fois moins coûteux. «Avec la diminution des durées moyennes de séjour à l'hôpital, nous serons capables de servir autant de patients que si nous avions ajouté un parc de 200 lits», affirme Mme Pagé.

Le CHARL dispensera aussi certains services diagnostiques et traitements médicaux qui ne sont pas encore disponibles à Laval, ajoute Mme Pagé, qui se dit toutefois incapable de préciser les types de soins qui y seront offerts, pas plus que les dimensions, ni même l'endroit où sera situé le CHARL.

Entre 600 et 700 médecins, infirmières, préposés et autres professionnels de la santé devraient être embauchés pour assurer le succès du virage lavallois, le seul du genre au Québec. Le défi est de taille. «Les établissements auront à s'adapter à de nouvelles façons de faire. Ils verront une intensification de leurs activités et de leurs moyens technologiques. Il y aura aussi des changements apportés aux pratiques professionnelles», prévient M. Bédard.

Étude sur la violence subie par les jeunes

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Laval entreprendra cet automne une étude dans des écoles primaires et secondaires de l'île Jésus afin de déterminer quels sont les principaux problèmes que rencontrent les jeunes lavallois.

La directrice générale de CAVAC Laval, Marie-Claude Côté, a déclaré hier que cette étude, appelée *Violence vécue par les jeunes*, entreprise avec l'aide de la police municipale, du centre jeunesse Laval et de la commission scolaire, est divisée en trois étapes.

« En premier, une équipe de spécialistes, sous la direction de Mme Marie-Marthe Cousineau, va entreprendre une tournée de quatre écoles du niveau primaire et autant du secondaire afin de s'entretenir avec les écoliers, explique-t-elle. Les intervenants vont s'informer s'ils sont victimes de taxage, d'agression sexuelle, de violence physique ou verbale, etc. Une fois les rencontres terminées, un document sera préparé afin de déterminer l'ampleur des principaux problèmes et des besoins », a expliqué Mme Côté.

Une fois le tout compilé, un colloque sera tenu à l'automne 1999 avec les intervenants auprès des jeunes de Laval où les résultats des recherches seront discutés. Les spécialistes feront aussi part des mesures à prendre pour modifier certains programmes déjà en place auprès des jeunes. Des suggestions seront aussi demandées aux participants.

Dans la dernière phase, il sera décidé de procéder à des interventions directes ou de faire de la prévention auprès des jeunes.

SOYEZ
dans la course!
Cette offre prend fin le 31 mai

HONDA
L'ÉVÉNEMENT GAGNANT
SUR TOUTE LA LIGNE

CIVIC HATCHBACK 1998
198$*
par mois, location 48 mois
GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



ou
4,8%**
SUR FINANCEMENT D'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES LES CIVIC 1998 NEUVES EN INVENTAIRE.

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur les Civic hatchback CX (modèle EJ632W) neuves en inventaire. Échange ou comptant de 1 285 $, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 $ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 $ le kilomètre excédentaire.
**Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement : 10 000 $ au taux annuel de 4.8 % = 229,39 $ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 1010,72 $, coût total : 11 010,72 $. Un versement initial pourrait être exigé. Transport et préparation (850 $), taxes, assurance et immatriculation en sus. Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.

EN BREF

Incendies de forêt

■ En raison des conditions météorologiques actuelles qui contribuent à assécher les forêts, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt à été étendue à toutes les régions situées au nord du fleuve Saint-Laurent entre la frontière ontarienne et le nord-ouest de Trois-Rivières. Dix-sept incendies de forêt étaient en activité hier au Québec, dont 13 sont attribuables à la négligence humaine. Depuis le début de la saison, 314 incendies ont été combattus et 9873 hectares de terre boisée détruits. La moyenne des cinq dernières années est de 150 feux pour 383 hectares de forêt incendiés.

67 voitures endommagées par une dame

■ Une dame de 37 ans est accusée d'avoir endommagé 67 voitures dans les cours de deux concessionnaires automobile de Charlesbourg, près de Québec. Les dommages s'élèveraient à plus de 50 000 $. Thérèse Bouchard a été prise sur le fait par les policiers, dans la nuit de lundi à mardi, alors qu'elle venait d'égratigner un véhicule. Le manège de la dame durait depuis le début du mois. Chez le vendeur de Plymouth et Chrysler, l'accusée aurait égratigné un total de 38 véhicules. Un concessionnaire Toyota a également été victime de Mme Bouchard. La peinture de 29 véhicules y fut endommagée. Thérèse Bouchard reviendra en cour cet après-midi pour savoir si un juge accepte de la remettre en liberté en attendant son procès.

Entrée progressive à la maternelle

■ Quelque 40 000 parents et enseignants ont signé une pétition pour que devienne obligatoire l'entrée progressive à la maternelle. Cette mesure a été introduite l'an dernier par la ministre de l'Éducation Pauline Marois, mais elle est facultative. La Fédération des enseignants de commissions scolaires demande à Québec de l'inclure dans le régime pédagogique. Après avoir évalué l'expérience vécue l'an dernier, la syndicat conclut qu'un horaire réduit pendant les premières semaines de classe permet aux enfants de mieux apprivoiser l'école. Au cabinet de la ministre de l'Éducation, on réagit plutôt froidement à cette demande. On précise que les parents auront encore le libre-choix d'opter pour l'entrée progressive en septembre prochain et qu'il n'est pas question de l'imposer.

Des collèges poursuivent

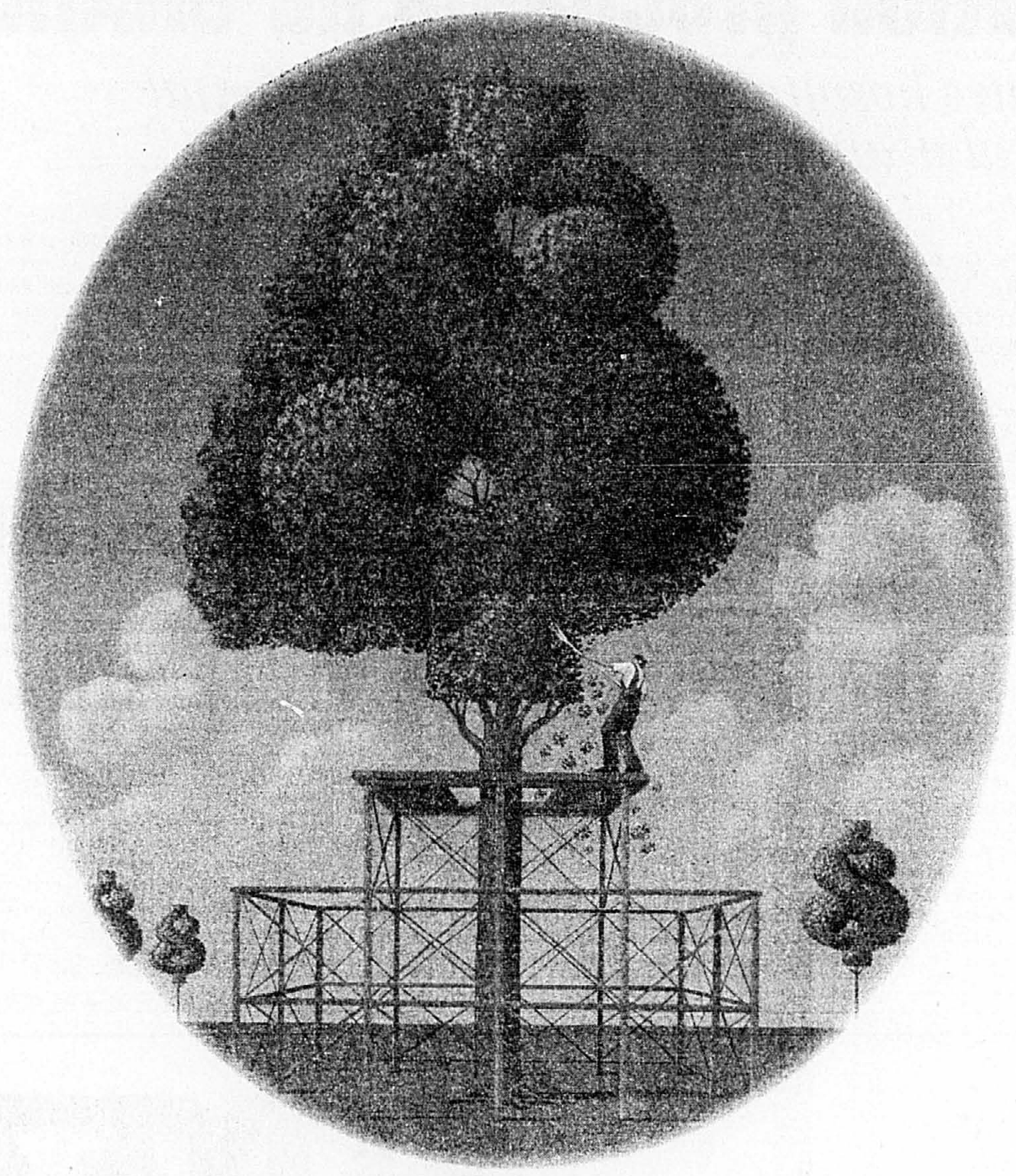
■ Le Conseil des collèges non subventionnés, qui regroupe les collèges privés non subventionnés, a entamé des procédures judiciaires contre le gouvernement du Québec. Le Conseil s'est adressé à la Cour supérieure afin de faire déclarer nul et sans effet le règlement adopté le 22 avril dernier par Québec sur l'aide financière aux études, qu'il juge illégal, arbitraire, injuste et déraisonnable. Par ce règlement, le Conseil affirme que le gouvernement cherche à favoriser le transfert de la clientèle étudiante du secteur privé non subventionné vers le secteur public, c'est-à-dire vers les cégeps.

Plus de délinquants en Grande-Bretagne

■ Le nombre d'adolescents de moins de 16 ans auteurs de délits est en constante augmentation en Grande-Bretagne, selon des chiffres officiels du ministère de l'Intérieur britannique publiés hier par le quotidien « Daily Mail ». Au moins un délit sur cinq — agressions de personnes ou cambriolages —, est commis par un jeune de 15 ans ou moins, note le rapport. Certains enfants se rendent coupables de délits dès l'âge de huit ans, ou se retrouvent très tôt impliqués dans des agressions à coups de couteau et des affaires de viols. « Les jeunes de 15 ans et moins commettent désormais certains des crimes les plus graves », a indiqué Norman Brennan, porte-parole du fonds des victimes d'agressions, dans le Daily Mail. Le rapport annuel sur le crime en Grande-Bretagne, publié par le ministère de l'Intérieur, révèle que les délits des jeunes (21 % du total des crimes commis) concernent principalement les cambriolages (5 millions par an), les vols de voitures et le vandalisme. Les 10-17 ans commettent un total annuel de 7 millions de délits divers, selon le rapport. Mais seuls 3 % de ces délits se soldent par des condamnations en justice et des incarcérations. L'étude souligne que neuf jeunes criminels sur dix viennent de familles à problèmes : violences familiales, problèmes de drogue et d'alcoolisme, analphabétisme, et plus de la moitié d'entre eux sont exclus du système scolaire.

Transport du corps de l'alpiniste française Chantal Mauduit

■ Le corps de l'alpiniste française Chantal Mauduit, qui s'est tuée au cours du mois de mai avec son sherpa lors de l'ascension du Dhaulagiri (8167 mètres), dans la chaîne de l'Himalaya au Népal, a été transporté hier par hélicoptère à Katmandou. Les cadavres de Chantal Mauduit, 34 ans, et de son sherpa Ang Thshering, 45 ans, ont été retrouvés le 17 mai par une expédition espagnole sous une tente d'un camp de base à 6400m d'altitude. L'alpiniste et son sherpa ont été surpris par une avalanche durant leur sommeil.



Grandir aujourd'hui pour demain!

Un message aux clients de la Canada-Vie et de la Crown-Vie

La Canada-Vie vient d'annoncer qu'elle a conclu une entente selon laquelle elle se portera acquéreur des activités canadiennes en assurance individuelle et en assurance collective de la Crown-Vie.

Dans le cadre de cette convention de portée générale et une fois que toutes les approbations nécessaires auront été recueillies auprès des organismes de réglementation, des actionnaires et des titulaires de polices, la Canada-Vie fera également l'acquisition des activités en réassurance à l'extérieur du Canada de la Crown-Vie, ainsi que de ses bureaux à Hongkong, aux Bahamas et dans d'autres compétences territoriales. La Canada-Vie effectuera également, sur une grande échelle, la réassurance et l'administration des affaires de la Crown-Vie aux États-Unis. À plus ou moins longue échéance, la Division canadienne de la Canada-Vie installera à Regina le bureau principal du secteur de l'Ouest, afin d'affirmer sa présence dans la région.

Cette entente conclue par deux grandes compagnies canadiennes fait ressortir le fait que la solidité financière de demain ne s'obtient que par des investissements et des changements dans l'immédiat.

Si vous désirez un supplément d'information, communiquez avec votre assureur actuel :
Canada-Vie : 1-888-209-7857 site Web : www.canadalife.com
Crown-Vie : 1-800-827-6965 site Web : www.crownlife.ca

La clientèle canadienne de la Crown-Vie sera desservie par une compagnie d'une plus grande envergure; une compagnie qui obtient d'excellentes cotes d'évaluation, qui a une capitalisation vigoureuse et qui met l'accent sur le service à la clientèle. Tous les clients continueront de bénéficier des excellents contrats et services-conseils auxquels ils sont habitués. Il n'y aura pas, pour le moment, de changement dans leurs transactions avec la Crown-Vie pour ce qui est du paiement des primes, du traitement des sinistres et des autres questions qui touchent les polices.

UNE SEULE VISION UNE MÊME FORCE CANADA-VIE CrownVie

2642662

« Je n'aime pas les vendeurs sexistes. »



Quelle déception d'avoir à composer avec des attitudes dépassées. Surtout au moment d'acheter un nouveau véhicule. Voilà pourquoi vous apprécierez l'approche respectueuse des gens du Relais.

Vous apprécierez toutes les valeurs qui inspirent notre nouvelle équipe de conseillers : la franchise et l'honnêteté, le respect, l'écoute des besoins. Vous pensez qu'il faut payer plus cher pour un tel service ? Détrompez-vous, nous offrons aussi les meilleurs prix qui soient...

Véronique Tremblay, *24 ans, propriétaire d'une Cavalier Z24, 98 achetée au Relais*

Le Relais
CHEVROLET • OLDSMOBILE
PARCE QUE VOUS ÊTES EXIGEANT
9411, avenue Papineau (au nord de la Métropolitaine, tout près de Laval) 384-6380

2640002

La police identifie le cadavre de Donald Magnussen, associé aux Hells

ANDRÉ CÉDILOT

Le cadavre repêché vendredi des eaux du fleuve Saint-Laurent, dans la région de Québec, est celui de Donald Magnussen, l'un des plus redoutables hommes de main des Hells Angels.

La police, qui croyait à l'origine qu'il s'agissait d'un tout autre motard, a pu l'identifier grâce à ses empreintes digitales. L'autopsie pratiquée hier a révélé que Magnussen avait été tué à l'aide d'un objet contondant.

Au moment de sa découverte, Magnussen avait les mains et les pieds liés. Sa tête était recouverte d'un sac en plastique. Il se peut que le corps ait séjourné dans l'eau jusqu'à six mois, affirme la Sûreté du Québec.

Magnussen avait été vu la dernière fois en compagnie du Hells Angels Scott Steinert, dont on est sans nouvelle depuis qu'il a fait faux bond aux autorités d'Immigration Canada qui ont prononcé son extradition aux États-Unis, le 24 novembre.

La mort de Magnussen laisse évidemment croire que Steinert, devenu célèbre pour la production de films pornographiques, pourrait avoir subi le même sort. Steinert, qui a obtenu ses couleurs des Hells de Montréal/ Sorel en mars 1996, a connu sa part d'ennuis avec la police depuis trois ans.

Originaire de Winnipeg, Magnussen était plus particulièrement associé à la demi-douzaine d'anglophones qui portent les couleurs des Hells Angels au Québec. Il était depuis quelques années le bras droit de Steinert, avec lequel il s'est fait une réputation en faisant les 400 coups de... feu.

Au début des années 90, Magnussen travaillait pour l'ancien président national des Hells, Wolodumir Stadnick, retourné il y a quelques années dans sa ville natale d'Hamilton, en Ontario, pour s'occuper de l'expansion du club dans cette province et dans l'Ouest du pays.

La mort de Magnussen laisse croire que Scott Steinert pourrait avoir subi le même sort.

Avant que Steinert le prenne sous sa coupe, la tête de Magnussen avait déjà été mise à prix par des Hells. Les deux hommes habitaient l'une des somptueuses maisons appartenant anciennement à la famille Lavigueur, et que la police a saisie à l'Île-aux-Pruches, début novembre. Outre la pornographie, Steinert et son gang faisaient dans le placement de danseuses et le trafic de drogue. À un certain moment, il avait remplacé Mike Lajoie-Smith comme « superviseur » des clubs de Laval et de Montréal. Steinert et Magnussen ont souvent été vus dans des bars de la rue Crescent.

Les activités de Steinert et de son ex-protégé s'étendent jusque dans la région de Thunder Bay, en Ontario. Magnussen, qui cherchait désespérément à devenir un membre à part entière des Hells, avait un long casier judiciaire concernant des affaires de violence et d'extorsion.



Le cadavre repêché vendredi dernier est celui de Donald Magnussen, l'un des plus redoutables hommes de main des Hells Angels.

EN BREF

Fauchée par un camion

■ Une femme d'environ 70 ans est morte hier après-midi après avoir été fauchée par un camion à l'angle des rues Mackay et Sainte-Catherine, au centre-ville de Montréal. Selon les témoignages recueillis par la police, la femme a tenté de traverser la rue Sainte-Catherine vers le sud alors que le feu était rouge. Elle a été transportée à l'hôpital, où elle est morte des suites d'un arrêt cardiaque.

Rappel de véhicules

■ Transports Canada a signalé hier que 299 902 véhicules ont été rappelés au Canada au cours du premier trimestre de 1998. Ces rappels ont résulté de 62 campagnes menées par 28 constructeurs et porté sur 147 958 voitures de tourisme, 144 532 camionnettes, fourgonnettes et véhicules polyvalents, 6999 camions et autobus, 557 motocyclettes, 200 remorques et 16 roulottes automobiles. Une enquête de Transports Canada a influé sur le rappel, par Ford du Canada, de 9815 véhicules Ford Explorer de 1991-1993 équipés d'un toit ouvrant à panneau de verre amovible installé en usine. Ford a annoncé également le rappel de 30 936 voitures de tourisme Ford Taurus, Mercury Sable, Lincoln Continental et Town Car 1993-1994. Honda Canada a rappelé 1421 Honda Accord Coupés et Honda Accord Sedans 1998. Chrysler Canada a rappelé 14 000 de ses véhicules Eagle Premier 1988-1991, Jeep Cherokee 4WD, Comanche et YJ 1990-1991, et Grand Cherokee 1993 vendus à l'origine en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. GM du Canada a rappelé 17 225 de ses fourgonnettes à passagers Chevrolet Venture et Pontiac Trans Sport 1998.

Saisie de cannabis

■ La police de la CUM a saisi environ 350 plants de cannabis dans un duplex du 366, Dawn, à LaSalle, vers 20h30 hier. Selon le sergent Michel Lendick, le sous-sol et le premier étage de l'immeuble avaient été transformés en serre hydroponique par le locataire, un homme dans la quarantaine qui vivait au rez-de-chaussée avec son épouse. Arrivés à maturité, les plants auraient pu être vendus entre 800 et 1000 $ chacun. Des accusations de culture de cannabis et de possession en vue de trafic devraient être portées aujourd'hui contre l'homme.



Cette fibre entièrement naturelle offre confort et respirabilité. Elle est idéale pour les climats chauds, prend peu de place dans les bagages et résiste aux faux plis.
Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest 272-7791
Obtenez un catalogue gratuit
1-800-465-4249
2618887

Je ne peinture plus
JE DÉCORE
Peinture et teinture extérieures en solde aussi
PEINTURES Benjamin Moore®
UNE TOUCHE DE GÉNIE
Avec des rabais hauts en couleurs !

28,88 $ 22,88 $ 31,88 $ 33,88 $



Apprêt tout APPRÊT LATEX 100 % ACRYLIQUE
- Super adhérent
- Intérieur/extérieur
- Adhère à tous les genres de surfaces

Blanc à plafond Muresco® LATEX FINI MAT
- Beau fini mat
- Élimine les reflets
- Application facile

AquaVelvet® ÉMAIL LATEX FINI VELOURS
- Sans éclaboussures
- Plus de 1 800 couleurs hors série
- Fini décorateur

AquaPerle® Émail latex fini perle
- Sans éclaboussures
- S'applique facilement, sèche rapidement
- «Résistenfant»
- Élégant fini perle
- Lavabilité supérieure

MONTRÉAL

Décor Francis 4460, rue Bélanger E. Montréal (514) 722-3530
Les Décorateurs de Montréal 251, rue Sainte-Catherine Est Montréal (514) 288-2413
Quincaillerie Décoratek 3394, Jean-Talon E. Montréal (514) 725-1490
Décor 8056 8042, rue St-Hubert Montréal (514) 270-3944
La Boutique Couleurs 12780, rue Notre-Dame Est Pointe-aux-Trembles (514) 645-5939
Duval & Frère 8117, boul. Saint-Michel Montréal (514) 727-1163
Peinture en Gros 7474, boul. Langelier St-Léonard (514) 255-1644
Quincaillerie de l'Est 8240, Hochelage E. Montréal (514) 353-0030
Quincaillerie Pigeon 8742, rue De Grosbois Montréal (514) 352-0020
Quincaillerie Hogg 4833, Sherbrooke O. Montréal (514) 934-4644
Quincaillerie «4» Sous 151, av. des Pins Est Montréal (514) 842-3363
Peinture Miller 274, av. Fairmount Ouest, Outremont (514) 273-3022
Matériaux de construction Laurentide 6275, av. Papineau Montréal (514) 274-4417
Laurier décor 1216, rue Bélanger Est, Montréal (514) 272-1286
Ferroneria Simone 5531, ch. Upper Lachine, Montréal (514) 484-1848
Belmont décoration 4610, rue de Salaberry,Montréal (514) 334-4163
La Maison du peintre enr. 5126, rue Beaubien E. Montréal (514) 254-9401
La Maison du peintre enr. 9795, rue Waverly Montréal (514) 381-8524
Marcel Lortie inc. 8495, boul. St-Laurent,Montréal (514) 381-3967
Quincaillerie Reine-Marie 5323, ch. Queen-Mary Montréal (514) 481-0129
Quincaillerie Van Horne 4743, av. Van Horne Montréal (514) 733-2944

OUEST DE L'ÎLE

Décors Albert 496, 90e Avenue LaSalle (514) 363-4788
J.A. Binette 5583, rue de Verdun Verdun (514) 768-1146
Peinture Plus inc. 1768, ave. Dollard LaSalle (514) 363-3401
Centre du bricoleur Lachine 520, 19e Avenue Lachine (514) 634-8071
Peinture Montréal-Métro 3405, boul. Côte-Vertu, St-Laurent (514) 745-3434
Quincaillerie de la Plaza 6219, boul. Monk Montréal (514) 766-6783
Centre de décoration Dollard 4073, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 620-3202
Quincaillerie The Hub 449, Beaconsfield Blvd, Beaconsfield (514) 695-3389
Rêves et rénovations inc. Centre de la maison Dorval 720, boul. Montréal-Toronto, Dorval (514) 422-8009
Tapis Pincourt inc. 84, 5e Avenue Pincourt (514) 453-7947

RIVE NORD LAVAL

Centre de peinture Denis Labelle 7, rue Baby,Joliette (514) 753-9311
Peinture des Seigneurs 550, boul. Des Seigneurs Terrebonne (514) 492-0880
Entrepôt de la peinture 74, montée Saint-Sulpice, Saint-Sulpice (514) 589-2226
Robert Turcotte 17, rue Rivest Le Gardeur (514) 585-2700
Tapis Décor L'Assomption 1071, boul. l'Ange-Gardien Nord L'Assomption (514) 589-2404
Quincaillerie Chomedey enr. 4685, boul. Samson Laval (514) 681-2862
Peinture Le Corbusier 1808, boul. Le Corbusier, Laval (514) 688-8050
Quincaillerie Guy Racine ltée 335, boul. Chomedey Laval (514) 681-7575
Quincaillerie Prince Rupert 7255, boul. des Laurentides Auteuil (514) 625-5980
Tapis Valiquette inc. 150, boul. des Laurentides, Laval (514) 667-6150
Quincaillerie Valiquette inc. 1889, boul. des Laurentides, Laval (514) 667-1270
L'Entrepôt du peintre 406, boul. Arthur-Sauvé Sud St-Eustache (514) 472-7013
Peinture Robert Turcotte 500, boul. Iberville Repentigny (514) 581-2992

RIVE SUD

Quincaillerie J.P. Bélanger 5777, av. Auteuil Brossard (514) 676-6733
Quincaillerie J.A. Bruneau 3220, boul. Grande-Allée Saint-Hubert (514) 462-3233
Couvre Plancher Beloeil 225, boul. Cartier Beloeil (514) 467-5249
Centre de peinture Suzanne 1592, rue Montarville Saint-Bruno (514) 441-2650
Quincaillerie Archambault inc. 210-B, boul. St-Francis Châteauguay (514) 691-3020
Quincaillerie Berger inc. 1155, boul. Taschereau La Prairie (514) 659-1951
Décor Marc 3105, rte Marie-Victorin, Tracy (514) 742-4245
Décoration stores et plus 81-B, boul. Georges-Gagné, Delson (514) 638-1686
Aux tapis Nadon 568, boul. Lionel-Boulet Varennes (514) 652-3595
Poly-Décor 2100, ch. Chambly Longueuil (514) 670-3450
Couvre Plancher Riverside 1138, av. Victoria Saint-Lambert, Lemoyne (514) 671-7289
Décor Taschereau 3955, boul. Taschereau Saint-Hubert (514) 656-1240
Matériaux Coupal inc. 4800, boul. St-Charles Pierrefonds (514) 626-3967
723, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption (514) 589-0711
134, boul. Ste-Rose, Laval (514) 625-1917
870, boul. Iberville Iberville (514) 347-8323
397, rue St-Jacques Napierville (514) 856-7764
707, av. Saint-Charles Saint-Lambert (514) 672-5430
300, rue Ostiguy Chambly (514) 658-1758
75, rue St-Jean Henryville (514) 299-2044

Vente se terminant le 31 mai. Coloration en sus.
2633967-M
2636774

Arrestations de nombreux islamistes en Europe

d'après AP et AFP
PARIS

Les polices de cinq pays d'Europe — France, Italie, Allemagne, Suisse et Belgique — ont lancé hier une vaste opération qui a abouti à 91 interpellations dans les milieux islamistes pour prévenir toute action terroriste à l'occasion de la Coupe du monde de Football qui démarre dans deux semaines.



Ce coup de filet mené principalement pour la France à Paris, Lyon et Marseille, dès 6h du matin, intervient « à l'issue de plusieurs mois de surveillances », a précisé le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Les renseignements recueillis laissaient en effet « présumer la préparation d'actions terroristes à l'approche de la Coupe du monde de football », qui se déroulera en France du 10 juin au 12 juillet. Les interpellations et perquisitions visaient au « démantèlement de réseaux extrémistes dissidents du GIA », le Groupe islamique armé algérien, selon le ministère.

Ce sont les réseaux européens montés par l'émir dissident du GIA Hassan Hattab qui sont essentiellement visés, expliquait-on de sources policières. Hattab, caché quelque part en Algérie, veut porter le conflit en Europe, et plus particulièrement en France, selon les enquêteurs qui le présentent comme un « concurrent direct » de l'émir du GIA Antar Zouabri. L'action de ce dernier s'est essentiellement manifestée à l'intérieur des frontières algériennes.

En France, plusieurs centaines de policiers des sections antiterroristes de la Police judiciaire, appuyés par des hommes de la Sécurité publique, des Renseignements généraux et de la DST (direction de la surveillance du territoire), ont été mobilisés. Ils agissaient sur commissions rogatoires délivrées par les juges anti-terroristes Jean-Louis Bruguière, Gilbert Thiel, Laurence Le Vert et Jean-François Ricard.

Les enquêteurs ont interpellé dans le cadre de l'opération Abdellah Khinai et Omar Saiki, considérés comme des lieutenants de Hassan Hattab, selon des sources policières. On dénombre 24 gardes à vue pour la seule région parisienne. À Lyon et dans sa proche banlieue, une demi-douzaine de personnes ont été interpellées et placées en garde à vue dans les locaux du SRPJ.

De grandes quantités de documents ont été saisies lors d'une quinzaine de perquisitions, ainsi qu'un total de 900 000 ff en espèces. Les policiers ont par ailleurs confisqué au moins un ordinateur, des cassettes vidéo montrant des entraînements du GIA, ainsi qu'un certain nombre de tracts faisant l'apologie des thèses de Hassan Hattab.

En revanche, ni armes ni explosifs n'ont été saisis. Cette opération survient deux semaines après la découverte à Paris d'un engin explosif similaire à ceux utilisés lors de la vague d'attentats de l'été 1995.

Conjointement, la police belge a procédé à une série de perquisitions, 13 à Bruxelles et une à Charleroi, dans le sud de la Belgique. Un porte-parole du procureur du roi, Jos Colpin, a précisé que « cette opération était menée en coordination avec d'autres pays ». Dix personnes étaient entendues par la police.

Le 5 mars dernier, huit militants du GIA avaient été interpellés à Bruxelles par l'escadron spécial d'intervention, l'unité d'élite de la gendarmerie belge. La Belgique est considérée par les services antiterroristes français comme une des bases arrières de soutien au GIA en Europe.

En Allemagne, des perquisitions se sont déroulées dans la région de Cologne au domicile d'Algériens soupçonnés de fournir des explosifs aux terroristes islamistes. Selon le bureau du Procureur fédéral, deux Algériens ont été appréhendés à la requête des autorités françaises qui ont demandé leur extradition.

En Italie, l'agence de presse ANSA a fait état de l'interpellation d'une vingtaine de ressortissants algériens dans le nord du pays. « Nous redoutions que quelque chose arrive aussi en Italie », a déclaré à l'agence ANSA un procureur milanais, Stefano Dambruoso.

« À l'approche du Mondial, il y avait de plus en plus de conversations au téléphone entre les divers membres des groupes (islamistes) concernant de faux documents, des passeports et des cartes d'identité », a expliqué le magistrat.

« La plupart de ces conversations ont été interceptées en Allemagne, et nous comprenons que ces groupes se déplacent continuellement d'une ville à l'autre, d'un pays à l'autre », a-t-il précisé.

L'ÉVÉNEMENT
LE PRINTEMPS S'ÉCLATE
mazda



C'est l'temps de bouger !

Mazda Protegé SE 1998
avec groupe commodité
Toujours la plus spacieuse de sa catégorie.

- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Roues de 14 po et enjoliveurs intégraux
- Banquette arrière rabattable 60-40
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Volant inclinable

Autres options de location:

Mensualité	Comptant
208 $	1 000 $
239 $	0 $

Location de 36 mois. Transport et préparation inclus.

Location à partir de 179 $ par mois, pour 36 mois*
Transport et préparation INCLUS !

Coup de foudre ! Coup de fougue !
mazda

Les concessionnaires Mazda du Québec

LOCATION Recommandée MAZDA
VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca

Le modèle illustré peut différer et est utilisé à titre indicatif seulement. * Protegé SE 1998, modèle B4XJ58CP00 seulement. Comptant initial de 1 995 $ et dépôt de sécurité de 250 $ exigés (250 $ pour l'offre à 208 $ par mois et 300 $ pour l'offre à 239 $ par mois). Immatriculation, assurance et taxes en sus. Limite de 60 000 km, frais de 8 ¢ le km additionnel. Sur approbation de Crédit Mazda Canada inc. Voir les concessionnaires pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Offres d'une durée limitée.

Alger voit dans ces arrestations la preuve que des pays accueillent des terroristes

d'après AFP
ALGER

L'interpellation de près d'une centaine d'activistes islamistes en Europe est « la preuve » de la justesse des thèses » d'Alger qui « n'a cessé de « dénoncer les dangers du terrorisme », a estimé hier la radio d'État.

Dans un court commentaire sur ces interpellations en France, Allemagne, Belgique et Italie, la radio d'État a rappelé que l'Algérie avait réaffirmé ses positions lors de la réunion des ministres de l'Intérieur de Sept pays méditerranéens, le 19 mai à Naples.

L'Algérie avait dénoncé à plusieurs reprises l'usage qui est fait de l'asile politique par certains pays européens qui accueillent sur leur territoire des islamistes impliqués, selon Alger, dans des affaires de terrorisme.

Estimant que ces islamistes utilisaient ces pays comme « bases arrières » pour leurs « activités criminelles », elle avait demandé aux pays européens notamment de ne pas les héberger et de les empêcher de se livrer à des activités contre le pouvoir d'Alger.

Alger avait particulièrement critiqué la Grande-Bretagne et la Suède.

Lors de leur réunion de Naples, les ministres de l'Intérieur des sept pays de la Méditerranée occidentale avaient décidé d'accorder « une importance prioritaire » à la lutte contre le terrorisme et réaffirmé « leur refus de voir leur pays employé comme base-arrière par les mouvements terroristes ».

Procès de 17 islamistes

d'après AFP
PARIS

Le procès de 17 islamistes présumés, soupçonnés de participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, s'est ouvert hier à Paris.

Dix-sept hommes — un dix-huitième sera jugé en septembre —, interpellés en 1995 et 1996 dans le cadre du réseau « Tehari », comparaissent devant un tribunal correctionnel de Paris, sans que leur participation à un acte terroriste ait été démontrée.

Djamel Tehari, Algérien sympathisant du FIS (Front islamique de salut) avait été interpellé le 24 mars 1995 à Paris, soit juste avant la vague d'attentats de l'été et de l'automne 1995 qui avaient fait 9 morts et près de 200 blessés.

Les policiers avaient trouvé sur lui une liste d'armes et d'accessoires, notamment des chargeurs et des lunettes de visée.

La liste lui aurait été donnée par un certain « Mourad », qui lui avait confié 3000 francs pour ces achats. « J'étais tenté par l'argent, j'ai accepté, puis j'ai réfléchi et j'avais décidé de lui rendre la liste quand j'ai été arrêté », a affirmé Tehari.

Tous les numéros de téléphone contenus sur l'agenda électronique de Tehari étaient codés.

Tehari n'a pas caché pas son soutien au FIS. Il a été, dit-il, « déporté dans un camp de concentration du sud-Sahara » après l'annulation des élections de 1991. Il a été « durement torturé, humilié » par la police algérienne, et pleure encore à cette évocation.

L'interpellation des autres personnes jugées découle en grande partie de l'exploitation de l'agenda électronique de Tehari.

Parmi elles figurent des enseignants de haut niveau à Lyon (centre est), Ali Drif, Sebti Bouabdallah et Kamel Eddine Ouadou, qui rencontraient en Suisse Mourad Dhina, haut responsable du FIS.

Autres informations page E8